

OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Rapport 2013

L'enseignement agricole
face aux défis de l'agriculture
à l'horizon 2025



Observatoire National de l'Enseignement Agricole

Rapport 2013

***L'enseignement agricole
face aux défis de l'agriculture
à l'horizon 2025***



Composition de l'ONEA

Président	Monsieur Henri NALLET Ancien ministre, ancien député
Vice-président	Monsieur André LEGRAND Professeur émérite de droit public à l'université Paris X Nanterre, président honoraire de l'université, ancien recteur d'Académie
Membres	Monsieur Michel DESCHAMPS Inspecteur général honoraire de l'agriculture Monsieur Joseph GAUTER Professeur honoraire à l'Agrocampus de Rennes Monsieur Jean-Claude GIRAUD Ingénieur général honoraire du génie rural, des eaux et des forêts Monsieur Pierre GRAVOT Maître de conférences honoraire Monsieur Edgar LEBLANC Inspecteur général honoraire de l'agriculture Monsieur Yvon LE NORCY Ancien secrétaire général du CNEAP Monsieur Alain LOONES Ancien directeur innovation développement / qualité chez Yoplait SA Madame Françoise OEUVRARD Ancienne chargée de mission à la Direction de l'évaluation, de la perspective et de la performance des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche Monsieur Jean SALMON Président du CREAP de Bretagne, ancien vice-président de l'APCA
Rapporteurs	Monsieur Jean-Louis HERMEN Responsable du réseau Chaire Unesco Riifadel, ingénieur de recherche honoraire du CNRS Madame Katia STRUPIEKOWSKI Ingénieur d'études du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

**« Il n'y a pas d'unité possible qui ne respecte la diversité,
il n'y a pas de diversité viable pacifiquement qui ne soit en quête d'unité ».**
Edgard PISANI, 2006.

**« L'homme de la terre est un innovateur remarquable, sans aucun doute
le plus perméable à la nécessité d'adaptation et le plus efficace dans
la mise en œuvre de stratégies novatrices ».**
Michel SERRES, 2013.

SOMMAIRE

PRÉFACE DU PRÉSIDENT	5
SYNTHÈSE DU RAPPORT	7
LES SCÉNARIOS EN QUELQUES MOTS	8
RAPPORT DE L'ONEA	11
<i>L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE FACE AUX DÉFIS DE L'AGRICULTURE À L'HORIZON 2025</i>	
I- MUTATIONS DE L'AGRICULTURE ET REFONDATION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE	13
I-1- L'AGRICULTURE AUJOURD'HUI : UN MODÈLE EN « TENSION » ENTRE FILIÈRES, TERRITOIRES ET SOCIÉTÉ GÉNÉRANT UN NOUVEAU PARADIGME DE DÉVELOPPEMENT	13
I-2- L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE AU CŒUR DU « NOUVEAU PARADIGME AGROÉCOLOGIQUE » : FORMER AUTREMENT POUR PRODUIRE AUTREMENT	16
II- FACE AUX DÉFIS, QUELS SCÉNARIOS À L'HORIZON 2025 ?	23
II-1- DE LA DÉMARCHE PROSPECTIVE MISE EN ŒUVRE	23
II-2- TENDANCES FORTES ET RUPTURES... VERS DES HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET DE SES ENVIRONNEMENTS	28
II-3- LES SCÉNARIOS	40
LES RECOMMANDATIONS DE L'ONEA	67
ANNEXES	71

Préface du Président

L'enseignement agricole est un levier essentiel de la transformation de l'agriculture et du monde rural. Sa place fut centrale dans le mouvement de modernisation de l'agriculture des années 60, dans le formidable enjeu d'alors qu'était l'intensification mais aussi la nécessaire parité entre citoyens des villes et citoyens des campagnes.

Dans les perspectives ouvertes par le Rapport Brundtland (1987), l'agriculture est aujourd'hui engagée dans une troisième révolution. Les chemins n'en sont pas encore assurément tracés, les trajectoires sont marquées d'incertitudes fortes, mais les objectifs s'imposent : il s'agit, à l'échelle de quelques décennies, de nourrir 9 milliards d'hommes en préservant la planète et l'avenir des générations futures.

Dès ma nomination à la présidence de l'Observatoire national de l'enseignement agricole en 2008, convaincu qu'une nouvelle fois cet enseignement devait jouer un rôle moteur dans les mutations en cours, j'ai souhaité initier une réflexion d'ensemble sur l'avenir de l'enseignement agricole face aux défis de l'agriculture, de l'alimentation, de l'environnement, de l'occupation harmonieuse des territoires, défis qui engagent non pas seulement les agriculteurs et le monde agricole, mais bien la société toute entière.

Suite au rapport de l'Observatoire sur les classes de quatrième et troisième que j'ai précédemment remis au Ministre, le calendrier de l'Observatoire rejoint finalement de manière un peu fortuite, mais je l'espère pertinente, les préoccupations du Gouvernement avec en particulier le Projet agroécologique pour la France, la Refondation de l'École de la République et l'Acte III de la décentralisation.

Le Rapport 2013 de l'ONEA, consacré à l'enseignement agricole face aux défis de l'agriculture, s'inscrit néanmoins dans une perspective temporelle longue. L'horizon est fixé à 2025 : c'est autour de cette date que les jeunes aujourd'hui âgés de 15 ans, qui entrent ou vont entrer très prochainement dans l'enseignement agricole, s'installeront en agriculture. Le temps était donc venu de réfléchir, pour aider à agir, en faveur d'un système d'éducation et de formation à part entière à la hauteur des enjeux.

Car au-delà d'un enseignement très spécifique, qui ne peut raisonnablement se concevoir que sous tutelle d'un ministère technique, comme partie prenante d'une politique agricole — l'ONEA a donc sciemment exclu tout scénario fantaisiste de rattachement de cet enseignement à la « grande maison » de l'Éducation nationale — l'enseignement agricole constitue un véritable système d'éducation et de formation autonome et ouvert. Il rassemble, avec originalité et succès, autour de missions communes transversales qui dépassent la seule mission de formation : établissements publics et établissements privés, du secondaire

et du supérieur, assurant conjointement des formations générales, technologiques et professionnelles en direction de jeunes élèves et étudiants, d'apprentis et d'adultes. Ses spécificités requièrent dans le même temps que l'enseignement agricole demeure résolument ouvert sur ses environnements : professionnels, territoriaux, éducatifs.

Le présent rapport de l'Observatoire s'inscrit aussi dans le prolongement de ses travaux d'évaluation depuis sa création en 1997, notamment de son rapport 2008 sur l'enseignement agricole face aux évolutions des métiers dans l'espace rural. Il s'est nourri à la fois de l'histoire — celle de l'agriculture, de l'enseignement agricole et de ses acteurs — et de l'actualité scientifique, professionnelle, politique, institutionnelle ; histoire et actualités préfigurant les tendances lourdes et ruptures à venir.

Il se veut une réflexion prospective offerte au débat entre tous les acteurs et partenaires pour la refondation d'un enseignement agricole innovant au cœur des enjeux de société et d'une véritable révolution de l'agriculture et de l'alimentation.

Le Ministre a annoncé une Loi d'avenir sur l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt. Ce rapport sera, je l'espère, aussi, une contribution plus immédiate à un volet sur l'enseignement agricole de la loi qui donne un vrai nouveau souffle à cet enseignement.

Henri NALLET

SYNTHÈSE DU RAPPORT

Les scénarios en quelques mots

Les scénarios de l'ONEA en quatre grands « pôles » discriminants

L'ONEA propose dans ce rapport **quatre scénarios pour *L'enseignement agricole face aux défis de l'agriculture à l'horizon 2025***. L'ONEA a volontairement limité le nombre de ses scénarios : il ne s'agissait pas en effet de tenter de dresser un panorama exhaustif des possibles, mais d'éclairer la décision politique, dans une logique de prospective stratégique, en mettant en lumière les risques et les opportunités, les tendances et les ruptures.

Les images de l'agriculture et de l'enseignement agricole en 2025 que dessine l'ONEA dans le cadre de ses scénarios représentent ainsi de grands « pôles », cernant des réalités qui seront nécessairement intermédiaires. La prospective n'est pas prévision. Elle a pour fonction de penser le temps long pour agir au présent pour un futur souhaitable.

1

LE TRIOMPHE DU LIBÉRALISME Dérégulation et concurrence

Crise et triomphe du modèle économique libéral ont conduit à un recul de l'intervention des Etats en agriculture. Les matières premières agricoles sont devenues des produits de spéculation. En France, comme ailleurs, les demandes des consommateurs sont essentiellement fondées sur le prix. La donnée environnementale, qui a un temps été une préoccupation sociétale, est reléguée au second plan. La domination d'une agriculture de « firme », financiarisée, spécialisée, intégrée répond au contexte économique. Il ne subsiste qu'une PAC affaiblie, essentiellement tournée vers une agriculture familiale résiduelle et une agriculture de « subsistance » au poids fortement accru.

Face à cette nouvelle donne, la faiblesse du pilotage national de l'enseignement agricole, l'absence de projet mobilisateur, le désarroi des autorités académiques, ont laissé les établissements livrés à eux-mêmes. En fonction de ses atouts, chacun tente de se positionner pour sa survie. En 2025, a émergé un modèle dual de l'enseignement agricole : des établissements « filières » convertis à l'agriculture de « firme » et des établissements « territoires » cherchant à faire vivre une vision historique d'un enseignement acteur économique, social et culturel ancré dans son milieu. Cette recomposition de l'enseignement agricole a vu mourir nombre d'établissements. La dualité du système se décline dans l'ensemble de ses déterminants : offre de formation, innovation technique et pédagogique, place et fonction des exploitations agricoles, développement et usage des TICE, profils et rôles des enseignants et des personnels de direction... Au final, l'identité de l'enseignement agricole s'est diluée face à deux types d'établissements au positionnement, aux objectifs, aux compétences très différenciés. Sans réel appui national, ces établissements sont très dépendants des partenariats externes, économiques et/ou territoriaux, ce qui interroge à terme l'existence d'un véritable système d'enseignement agricole comme Service public d'enseignement et de formation complet et autonome.

2

L'ADMINISTRATION DE LA RÈGLE Agricultures réglementées et contrôlées

De manière tendancielle, les attentes sociétales croissantes en termes de sécurité et de qualité des produits alimentaires, de respect de l'environnement, ont fini par peser fortement sur les secteurs agricoles, agroalimentaires et, en aval, la commercialisation. Sous la pression de la société européenne, les réglementations dans ces domaines ont été drastiquement renforcées. La PAC a d'ailleurs consacré ces exigences sociétales, se transformant en une Politique agricole, alimentaire et environnementale commune. Au sein de l'agriculture coexistent trois modèles « vertueux », parce répondant aux aspirations sociétales et injonctions politiques, modèles aux logiques soit verticales, soit horizontales : une agriculture de « firme » en expansion issue à la fois de la financiarisation du secteur et de l'agrandissement tendanciel des exploitations, une agriculture familiale, et une agriculture de « subsistance » mêlant petites exploitations traditionnelles et nouveaux projets socio-économiques.

Dans un premier temps, le pilotage national de l'enseignement agricole peine à trouver sa place face aux nouvelles orientations européennes et une décentralisation renforcée par l'acte III. D'une certaine manière, tant l'échelon régional que les établissements sont livrés à eux-mêmes, menant à des projets divers, sans mise en cohérence globale. Cependant, une politique nationale d'enseignement agricole dynamique finit par émerger par la consécration de champs de compétences élargis au sein d'un ministère recomposé : productions agroécologiques, alimentation, environnement, développement durable des territoires. Elle prend appui sur les initiatives locales d'ores et déjà engagées. Un modèle pluriel et recomposé d'enseignement agricole se développe ainsi, qui conjugue autonomie affirmée des établissements, diversité des actions en fonction des attentes et atouts territoriaux, mobilisation fédératrice autour d'un « cœur de cible vertueux », élargissement des champs d'intervention dans le cadre d'une transversalité renforcée. Cette nouvelle dynamique entraîne un renouvellement de l'offre de formation et rejaillit sur l'innovation technique et pédagogique, l'ouverture des établissements et l'usage des TICE, le rôle des exploitations, les profils et fonctions des personnels, acteurs du changement, qui appellent un accompagnement de l'Administration centrale.

3

L'AVÈNEMENT DE LA PROXIMITÉ Enracinement ou particularismes

La PAC est régionalisée. L'Etat et les régions ont pris le relai pour financer et le second pilier et une partie du premier pilier. Mais sa gestion revient à des Conseils régionaux recomposés, qui développent des politiques agricoles parties prenantes des politiques territoriales. Au sein de la société, se sont exprimées des attentes en termes de sécurité et de qualité des produits alimentaires, de respect de l'environnement, mais aussi de « relocalisation » de l'agriculture et des activités connexes constitutive d'un nouveau lien social avec les producteurs et les commerçants : produits de qualité et circuits courts cristallisent les nouveaux comportements de consommation. Une agriculture multifonctionnelle, de « proximité », participant du développement économique, social, culturel des territoires domine — qu'elle soit familiale ou de « subsistance » —, aux côtés d'une agriculture de firme demeurée limitée et devant de même satisfaire aux exigences qualitatives et environnementales.

Les politiques éducatives, elles-mêmes régionalisées, visent à répondre aux besoins économiques et sociaux des territoires. Chaque Région a la responsabilité d'un enseignement agricole régionalisé, même si des coordinations entre régions sont mises en place. Ces enseignements agricoles régionalisés se positionnent en premier lieu sur le « mieux produire », « mieux consommer », et autant que possible le « consommer local », mais dans la diversité des agricultures régionales ; et des différenciations existent entre régions, certaines étant davantage tournées vers l'agriculture de firme, d'autres plus mobilisées sur les services, la promotion scolaire et sociale. Se développant « par, pour et dans son territoire », l'enseignement agricole propose une offre de formation très diverse selon les régions. Le fonctionnement même de ces enseignements agricoles régionalisés est très variable : identité et spécificités diversement reconnues, rôle dévolu aux exploitations agricoles à géométrie variable... Parce que fortement reliés aux politiques territoriales, les actions des établissements, les innovations techniques et pédagogiques, l'usage des TICE sont hétérogènes ; d'où des risques de particularismes en l'absence de mises en perspective extra-territoriales. Dans ce contexte de régionalisation forte, la formation des personnels relève de l'Université ; leur acculturation ne peut se faire qu'a posteriori, si elle se fait.

4

LA CONCLUSION D'UN NOUVEAU CONTRAT Diversité et Etat stratège

La montée en puissance des attentes sociétales en matière de qualité des produits alimentaires, de respect de l'environnement, de protection des ressources naturelles a trouvé écho dans une transformation des pratiques en production agricole, agroalimentaire et commercialisation. La responsabilisation des acteurs, un renouveau sociétal guidé par le dialogue, la recherche de consensus, l'action conjointe, la démocratie participative ont œuvré à cette mutation de l'agriculture ; mutation qui a trouvé appui dans la refondation de la PAC — devenue Politique agricole, alimentaire et environnementale commune — et une forte stratégie nationale d'accompagnement de modèles agricoles diversifiés, stratégie coordonnée aux politiques environnementales et de nutrition-santé. Coexistent ainsi différents modèles d'agricultures vertueuses. L'État s'est imposé comme stratège : il assure l'orientation et la mise en cohérence de politiques de développement durable territorialisées conçues, animées et gérées par les Régions.

La décentralisation a été renforcée s'agissant de l'enseignement agricole, tout comme de l'ensemble du système éducatif : Etat régulateur, libre administration des Régions, co-construction multipartenariales des projets en sont les maîtres-mots. L'État définit un Projet stratégique national pour l'enseignement agricole ; les Régions, un Projet stratégique régional ; les établissements dont l'autonomie est renforcée, un Projet stratégique d'établissement. Ces projets sont issus d'une concertation avec les acteurs et partenaires à chaque échelon territorial, concertation qui articule les différents échelons et donne lieu à contractualisation État - Régions et Régions - Établissements. Au sein d'un enseignement agricole anticipateur, les conseils de l'enseignement agricole (CNEA, CREA, CA) jouent un rôle de veille voire de prospective. L'offre de formation est diversifiée ; elle s'adapte au niveau régional et dans le cadre de coopérations interrégionales. Les exploitations jouent un rôle majeur au sein et à l'interface des établissements avec leur milieu. Des réseaux coordonnés portent une innovation technique redynamisée, du local au national, en faveur de la diversité des agricultures. L'innovation pédagogique répond aux enjeux de la transversalité de champs de compétence élargis en constante évolution, du développement accéléré des TICE, de la diversification des projets de formation et professionnels des apprenants : l'établissement décloisonné et asynchrone devient une Maison des savoirs, de la formation et du développement ouverte sur le monde, qui porte en son sein un nouveau contrat entre enseignement, agriculture, société et territoires.

RAPPORT DE L'ONEA

L'enseignement agricole face aux défis de l'agriculture à l'horizon 2025



MUTATIONS DE L'AGRICULTURE ET REFONDATION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

I-1- L'AGRICULTURE AUJOURD'HUI : UN MODÈLE EN « TENSION » ENTRE FILIÈRES, TERRITOIRES ET SOCIÉTÉ GÉNÉRANT UN NOUVEAU PARADIGME DE DÉVELOPPEMENT

*« L'agriculture est plus que l'agriculture.
Elle élève et accompagne la vie.
Elle est la nourricière de l'Homme et la gardienne de la Terre.
Elle s'inscrit dans la durée.
Se sentant menacée, elle en appelle devant le politique, de
l'indifférence de la Société, de l'acharnement de la science et des
marchés. »
Edgard Pisani. Le vieil homme et la Terre.*

Depuis le début des années soixante, l'agriculture a connu plusieurs phases d'évolution : une première période que l'on pourrait qualifier de productiviste (jusqu'au début des années 80) où les maîtres-mots sont croissance de la production, autosuffisance alimentaire, capacités d'exportation, mécanisation, intrants, etc. Une des conséquences fut la baisse du nombre d'agriculteurs avec comme corollaire un exode rural conséquent et une diminution des services en milieu rural.

La période qui suivit (jusqu'au début des années 90) a vu s'accroître la baisse du nombre d'installations agricoles, un rural profond qui se vide de sa population et un périurbain qui se développe. Mais l'agriculture était protégée par la PAC et la demande sociale était claire : il s'agissait de produire.

Par la suite un certain nombre d'éléments sont venus bousculer l'ordre établi, notamment depuis la réforme de la PAC de 1992 avec une conséquence majeure : « *l'agriculture de protégée est devenue exposée* ». (Jean Salmon)

La population des agriculteurs continue à diminuer mais le monde agricole se diversifie. On est passé d'un modèle de production dominant à des modèles éclatés. D'un côté se développe ce que certains nomment une « agriculture de firme » (Bertrand Hervieux, François Purseigle ; cf. partie II) avec l'émergence de nouveaux et puissants acteurs privés techniques et financiers ; de l'autre, souvent avec de nouvelles formes juridiques et sociales, une « agriculture familiale » qui veut prendre en compte les projets de territoire ; enfin apparaissent de nouveaux types d'agriculture dites « alternatives » voire de « subsistance » qui reposent sur de multiples activités (production agricole, conservation patrimoniale, produits fermiers...), fondées en premier lieu sur des projets de (sur)vie et générant un revenu familial modeste. Les deux premiers modèles de production, avec notamment une augmentation de la taille des exploitations, entraînent la création d'emplois salariés plus jeunes et souvent peu formés.

Par ailleurs, ces différentes formes de production agricole se développent dans un contexte d'attentes sociétales fortes liées à l'alimentation et à l'environnement. On est passé, dans les pays développés, d'une alimentation « nécessité » à une alimentation « santé/plaisir » et l'environnement s'impose aujourd'hui comme une composante de la production. De fait, le « produire autrement », au-delà de l'injonction, traduit l'émergence d'un nouveau paradigme de développement porté par l'agroécologie, concept qui ne se résume pas à une technique agronomique mais qui induit un projet de transformation sociétale. C'est une véritable révolution pour le monde agricole, qui est remis au centre des préoccupations : « *Il faut faire de l'agriculture une priorité des politiques publiques* » (Michel Griffon).

Ces multiples changements engendrent des remises en cause et des doutes dans l'esprit des agriculteurs. Des savoirs nouveaux sont à construire et à diffuser dans un contexte où l'agriculture est confrontée à de multiples défis de type sociétaux (alimentation, environnement), mais aussi économiques (rareté des ressources naturelles), écologiques (biodiversité) et enfin politiques (réforme de la PAC).

- Il est nécessaire de retrouver une **cohésion** entre la demande sociétale et les aspirations des agriculteurs. En d'autres termes, il s'agit de parvenir à une nouvelle alliance entre agriculture et société afin d'éviter une double fracture : interne au monde agricole et sociétale.
- **L'alimentation** devient un enjeu majeur qui se traduit par un triple défi : celui de la sécurité alimentaire en quantité mais aussi en qualité, celui de la protection de l'environnement et des ressources naturelles, enfin celui de la raréfaction des énergies fossiles. L'évolution de la demande alimentaire mondiale est bien sûr liée à la démographie, la croissance économique, les régimes alimentaires, mais elle répond aussi à des enjeux de santé publique, d'environnement ou de développement. (Cf encart ci-dessous)

« INVENTER UN NOUVEAU MODÈLE ALIMENTAIRE »

Résumé de l'intervention de Jean-Louis RASTOIN au 1er Forum International « Planète Terroirs ». Aubrac 2006

Un scénario au fil de l'eau non soutenable ou les limites du système agro-industriel...

Suite à un rappel de l'évolution du système alimentaire — le quatrième âge, agro-tertiaire, se dessinant depuis la fin du siècle dernier — Jean-Louis Rastoin fait une analyse critique du modèle agro-industriel, dont il dégage cinq caractéristiques essentielles (intensif, spécialisé, concentré, financiarisé, en voie de globalisation). Ce système présente de nombreux aspects positifs : capacité à nourrir la planète sous condition de partage, baisse forte des prix des aliments, innocuité alimentaire, développement d'activités connexes facteur de croissance économique et de création d'emplois, hyperchoix de produits. Mais il a montré ses limites, dont celle d'un objectif du Sommet mondial de l'alimentation de 1995 non atteint : « assurer l'accès de tous à une alimentation disponible à proximité, économiquement accessible, culturellement acceptable, sanitaires et nutritionnellement satisfaisante ». Trois milliards d'hommes sont dans une situation de malnutrition (sous-alimentation, sur-alimentation, carences) et les politiques publiques consacrées au fait alimentaire demeurent timides. On ne peut par ailleurs ignorer les externalités négatives du système (raréfaction des ressources naturelles, dégradation des paysages, hyper-spécialisation, hyper-segmentation, délocalisation d'activités...) dont les firmes ne supportent pas les coûts, coûts qui s'ajoutent à ceux de la malnutrition (santé, perte de productivité, absentéisme scolaire et professionnel).

La faisabilité d'un modèle alternatif

Sommes-nous en mesure de nourrir 9 milliards d'hommes à l'horizon 2050 ? « Oui, techniquement », répond Jean-Louis Rastoin ; « oui si, d'un point de vue socio-économique et politique », ce qui appellerait en particulier dans les PVD de profondes réformes et de lourds investissements. Et une « révision du modèle de consommation s'avère indispensable », notamment vers une baisse de la part des protéines animales. Pour autant, le schéma alternatif promu par certains, professionnels et associatifs, basé sur les circuits courts et des entreprises à taille humaine, n'intègre pas le calcul économique : baisse de la productivité et des capacités d'exportations sources de revenus et d'emplois importants voire vitaux pour certains pays. Pour les pays au stade agro-industriel, le « small is beautiful » (Schumacher, 1973) aurait cinq implications majeures : nécessaire augmentation de la population active dans le secteur agricole et agroalimentaire, redéfinition de l'occupation de l'espace, baisse des ressources en devises (au moins dans une phase transitoire), hausse du prix des aliments, modification des comportements d'achats des consommateurs.

Vers un modèle hybride de transition

Si les limites du modèle agro-industriel sont patentées, un retour à l'âge « artisanal » est inconcevable tant d'un point de vue sociologique, économique que technique. Il est, selon Jean-Louis Rastoin, nécessaire de réfléchir à un modèle de développement alimentaire durable respectant trois objectifs : équité sociale, viabilité économique et écologique. Il ne peut qu'avoir « une forme hybride, combinant, selon les espaces géographiques, les mentalités et les comportements, des configurations modernes (basées sur la globalisation) et post-modernes (basées sur l'ancrage territorial), du fait de l'extrême diversité des situations observées. » Il réclame une politique alimentaire (amélioration du régime nutritionnel, modification du comportement des consommateurs...), étroitement liée à la politique agricole et industrielle (qualité nutritionnelle des produits, remodelage du modèle production-commercialisation par la diversification et des circuits plus courts), et un investissement important en R&D sur ces modèles. Cette politique alimentaire exige une coordination régionale et une concertation internationale : il s'agirait de « régionaliser la mondialisation » et de « relocaliser les systèmes alimentaires » pour notamment maintenir la diversité des modèles alimentaires (nutritionnellement améliorés), maintenir ou créer des activités en zone rurale et redonner du sens aux relations producteurs - consommateurs.

Le nouveau modèle agroalimentaire doit dépasser les querelles des anciens et des modernes en valorisant « le patrimoine historique spécifique de chaque société avec les connaissances scientifiques et technique de ce siècle ».

Source : RASTOIN Jean-Louis. Où va notre système alimentaire ? 1er Forum International « Planète Terroirs ». Aubrac 2006. 12 pages. Laguiolle, 23 septembre 2006.

- L'agriculture doit aussi faire face au défi de la **biodiversité**, dimension essentielle du vivant. Elle peut généralement être entendue comme l'ensemble des gènes, des espèces et des écosystèmes. Au fil du temps un système dominant s'est imposé à tous les écosystèmes. Aujourd'hui, il convient que chaque agriculteur pense son modèle de développement et parvienne à combiner les outils de production mis à sa disposition avec les ressources naturelles dont il bénéficie. L'agriculteur doit se positionner dans le domaine de la création et non plus de l'exécution. C'est un métier à haute responsabilité sociétale : « *un métier privé qui s'exerce dans un espace public* » (Jean Salmon).
- Les relations **agriculture - environnement** sont essentielles... Comment vont-elles évoluer dans l'avenir ? En termes de production agricole, la protection de l'environnement et des ressources naturelles se concrétise essentiellement par la réduction des impacts négatifs tels les pollutions, l'artificialisation, les problématiques du milieu, les dépenses d'énergie, etc. Comme l'écrit Pierre Rabhi, « *une agriculture qui ne peut produire sans détruire porte en elle les germes de sa propre destruction* ».
- Concernant **l'énergie**, les enjeux portent tant sur la réduction des consommations énergétiques que sur l'amélioration des performances énergétiques au niveau des exploitations, avec comme pistes de développement la production d'énergie renouvelable telle la méthanisation ou les biocarburants de deuxième voire de troisième génération (végétaux non alimentaires, graisse animale, algues, etc). Dans le même temps, le développement des agrocarburants ou biocarburants de première génération est freiné par l'Europe. En effet, déjà accusées d'accaparer des terres auparavant réservées aux cultures alimentaires, ces cultures dédiées aux agrocarburants se sont révélées nocives pour l'environnement, les biocarburants de première génération ayant un impact plus important en termes de gaz à effet de serre que les carburants fossiles.

Ces défis liés aux dépenses énergétiques amènent à s'interroger sur la pertinence du **concept d'économie circulaire** et des nouvelles formes d'organisation des filières ainsi que sur les circuits courts. « *L'économie circulaire vise à optimiser les flux d'énergie et de matière à l'échelle d'un système : site de production, zone d'activités, bassin d'emploi ou économie nationale. La prévention des consommations et des rejets est couplée à l'idée d'un fonctionnement quasi cyclique comme celui des écosystèmes. A la différence de l'économie actuelle dite linéaire, l'économie circulaire s'efforce de ne pas épuiser les ressources et permet de contrôler ses rejets et déchets* ». (Inspire Institut).

Mais ce concept lancé au début des années 1990, notamment avec l'écologie industrielle, est resté essentiellement théorique. L'agroécologie n'est-elle pas en mesure de relever ce défi : créer de l'activité dans un écosystème où presque rien ne se perdrait, et où les déchets des uns seraient la matière première des autres ou se mutualiseraient pour produire de nouvelles formes de carburant ?

- La gestion quantitative et qualitative de **l'eau** est essentielle dans la mesure où l'agriculture est un des secteurs les plus grands consommateurs d'eau et en conséquence son impact sur la qualité de l'eau est très important. Mais cet impact est très différent selon les modes de production : l'agriculture paysanne locale consomme et pollue deux fois moins que l'agriculture dite « industrielle ». Analogie à la philosophie du « bilan carbone », le « bilan H2O » portant sur l'impact consommation et pollution de l'eau se met en place.
- La cohabitation entre agriculteurs et résidents notamment dans les zones périurbaines pose le problème du **foncier**. Pour les agriculteurs dont la finalité du métier est centrée sur la production, le territoire n'est perçu que comme support ; en revanche pour les agriculteurs qui ont une vision multifonctionnelle de leur métier, le territoire est au cœur du système d'exploitation en tant qu'espace de production et espace de vie : il ne s'agit plus de maximiser les pratiques productives d'un espace donné mais d'imaginer collectivement de nouvelles modalités pour travailler et vivre ensemble dans un territoire, ceci ayant

pour conséquence de repositionner les usages du foncier. En France et en Europe se manifeste un regain d'intérêt pour la cause agricole et alimentaire dans un contexte d'aménagement des territoires urbains et périurbains : restaurer le lien entre le monde rural et le monde urbain est devenu essentiel.

- L'agriculture est aussi confrontée au **changement climatique** avec des conséquences complexes qui vont toucher de nombreux domaines liés à la production agricole : dégradation des sols, déforestation, perte de la biodiversité, manque d'eau et désertification, insuffisances dans l'approvisionnement alimentaire etc. En 2012, le réchauffement a conduit à la multiplication des sécheresses suscitant une flambée mondiale du cours de certaines céréales notamment le blé et le maïs.
- Enfin la **politique agricole commune** actuellement en cours de négociation sera un élément essentiel dans l'aide aux changements de pratiques, aux investissements et à l'animation nécessaires au développement de l'agroécologie : « *une PAC plus juste et plus verte favorisant la production durable à l'échelle des petites et moyennes exploitations* ».

Dans un contexte où l'agriculture se présente comme un secteur en « tension » entre filières, territoires et Société (notamment tensions sur les ressources naturelles et la sécurité alimentaire), comment peut-elle répondre à ces défis : par le productivisme de la 2^{ème} partie du XX^{ème} siècle ou par de nouvelles formes de production alliant efficacité économique et efficacité environnementale, avec des systèmes adaptés aux différents types d'exploitation agricoles et à la diversité des territoires ?

Comme le souligne Michel Griffon, l'agriculture fondée sur l'agroécologie exige des modes de raisonnement très différents de ceux des périodes antérieures. Elle resitue l'initiative technique et change la nature du conseil : « *On passe de la posture de prescripteur à celle d'écouteur* ». Mettre l'agroécologie en avant c'est favoriser les spécificités locales et donc entrer en contradiction avec des politiques centralisées : d'une agriculture de directives on passe à une agriculture de contrat.

Un des leviers essentiels pour faire face à ces défis est la formation : pour changer c'est-à-dire « produire autrement », il est nécessaire de comprendre les enjeux et leur complexité : il faut donc former et éduquer. « *Le contexte à venir exigera d'être capable de capter les incertitudes et de s'y adapter* » (Marion Guillou - Agreeenium).

I-2- L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE AU CŒUR DU « NOUVEAU PARADIGME AGROÉCOLOGIQUE » : FORMER AUTREMENT POUR PRODUIRE AUTREMENT

« J'ai la conviction que non seulement l'enseignement agricole a plus que jamais des raisons d'être, mais qu'il a en lui-même les ressources pour répondre aux défis que l'histoire lui adresse. Tout bien pesé, l'existence de cet enseignement original est une chance pour la société française tout entière ».

René Rémond. L'enseignement agricole : 150 ans d'histoire. 1999.

Comme le souligne Edgar Leblanc, l'enseignement agricole avance depuis 1848 au rythme des décisions législatives. La loi du 2 août 1960 marque le point de départ de l'enseignement agricole contemporain. Il est à souligner que déjà elle s'insérait dans un mouvement profond de transformation du secteur agricole, mais aussi dans la construction d'un système éducatif complet, l'expression « système d'enseignement agricole » englobant l'ensemble des établissements d'enseignement ou de formation professionnelle agricoles publics et privés : elle fut « motivée par l'impérieuse nécessité d'adapter les structures de l'Enseignement agricole

à l'évolution et aux aspirations du monde rural » (Rapport préliminaire au décret du 20 juin 1961 portant application de la loi).

Après une période de déclin (1975-1984), les lois de 1984 vont relancer une dynamique de rénovation qu'il faut replacer dans le contexte de mouvement de réforme institutionnelle introduit par les lois de décentralisation. La rénovation va constituer un ensemble cohérent composé de trois volets articulés et complémentaires. Tout d'abord une réforme institutionnelle avec notamment la création des EPLEFPA et la contractualisation des établissements privés ; une réforme structurelle avec en particulier une nouvelle structure des programmes associant les niveaux national, régional et local ; enfin une réforme pédagogique encourageant la pluridisciplinarité et le travail en équipe.

La loi d'orientation agricole de 1999, qui affirme la multifonctionnalité des exploitations agricoles et consacre la création des contrats territoriaux d'exploitation, conforte en matière d'enseignement l'autonomie de l'établissement et ouvre l'enseignement agricole aux questions de société. On passe alors d'un modèle centré sur la production à un modèle où se croisent la production, l'environnement, l'alimentation et le territoire... modèle rapidement abandonné au début des années 2000, au profit d'une approche malthusienne et essentiellement comptable, « créant de fortes tensions au sein même de l'enseignement agricole où s'est alors développé un sentiment défensif de la part notamment des enseignants ce qui ne favorise pas l'innovation » (Jean-Claude Daigney). Comme le constatait la sénatrice Françoise Férat dans son rapport de juillet 2008 : « l'enseignement agricole est à la croisée des chemins ».

Toute son histoire fait la démonstration que l'enseignement agricole est un « outil » au service d'une politique agricole, facteur essentiel de modernisation et d'adaptation de l'agriculture et de transformation des territoires ruraux.

Aujourd'hui on retrouve les mêmes éléments de contexte spécifiques aux lois de 1960 et de 1984 mais aussi à celle de 1999 : nouvelle politique agricole, acte III de la décentralisation, réforme de la PAC, demande sociétale environnementale, auxquels s'ajoutent le pacte éducatif et la refondation de l'École de la République (cf annexes).

Cette conjugaison de réels facteurs de changement fait que s'offre à l'enseignement agricole de fortes opportunités pouvant favoriser des initiatives porteuses d'un nouveau souffle. (Cf « Contributions de l'ONEA à l'élaboration de la loi d'avenir sur l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt »)

En effet la loi en préparation « **d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt** » et son « produire autrement » va donner une place essentielle à l'enseignement agricole « en tant que vecteur de la nouvelle politique agricole, qui combinera performance économique et performance environnementale ». Porteuse d'une vision renouvelée des questions agricoles - devenues autant de questions de société – la loi d'avenir pour atteindre ses objectifs devra donner une place centrale aux questions de la transmission des cultures et des savoir-faire, de la construction des savoirs et des valeurs communes, des qualifications et des compétences professionnelles, du passage de relais entre les générations.

Parallèlement, un des objectifs de **l'acte III de la décentralisation** est de faire de la région « l'autorité organisatrice de la politique régionale d'accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle... elle adopte la carte des formations professionnelles initiales du territoire régional. » (Avant-projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique. Art. L. 6121-1. Fév. 2013). Emploi, formation professionnelle, orientation vont nécessiter une concertation renforcée entre l'Etat et ses représentants en région, les collectivités territoriales et les forces vives de la nation.

La réforme de la PAC qui concerne la période 2014-2020, avec notamment un premier objectif de « verdissement » redirigeant les aides vers les systèmes respectueux de l'environnement et un second de soutien à l'emploi et à l'installation des jeunes agriculteurs, est aussi un facteur essentiel d'accompagnement du changement.

Enfin la loi sur **la refondation de l'École de la République** s'articule autour de cinq grands axes :

- Mettre en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation afin d'assurer une formation initiale et continue pour les métiers d'enseignants.
- Placer le contenu des enseignements et la progressivité des apprentissages au cœur de la refondation.
- Rénover le système d'orientation et l'appui à l'insertion professionnelle.
- Redynamiser le dialogue avec les partenaires de l'École.
- Faire entrer l'École dans **l'ère du numérique**.

L'arrivée des Tices et plus particulièrement de l'enseignement à distance ou e-learning annonce un **nouveau paradigme éducatif** qui concerne l'enseignement agricole. Face à une information surabondante, il faudra apprendre à repérer, collecter, trier, valider et ordonner. La position de l'enseignant va s'en trouver modifiée : il ne diffuse plus des « savoirs stabilisés », mais va accompagner leur construction. En levant les contraintes de temps et de lieu, l'usage de la FOAD (formation ouverte et à distance) va permettre d'atteindre de nouveaux publics jusque-là exclus : actifs occupés, étudiants et professionnels étrangers, etc. (cf. encart Tices et innovation - Lycée agricole privé de Touscayrats).

Nouveau paradigme de production agricole et de développement, nouveau paradigme éducatif induisent non pas une rénovation de l'enseignement agricole, mais une **refondation**.

Quels sont les **points forts** sur lesquels pourra s'appuyer l'enseignement agricole pour engager ce processus de refondation ?

- L'enseignement agricole a été pensé et voulu non comme un « secteur de formation professionnelle » mais comme **un système éducatif à part entière**, apportant une réponse globale à des besoins de formation intégrés dans des territoires. Loin d'être une faiblesse, la taille de dimension modeste de l'enseignement agricole est un facteur d'expérimentation et d'innovation ce qui doit amener à souligner l'apport spécifique de cet enseignement au système éducatif global.
- Les **5 missions** confiées aux établissements — de formation générale, technologique et professionnelle initiale (scolaire, apprentissage) et continue, d'insertion scolaire, sociale et professionnelle, de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires, d'animation et de développement des territoires, et de coopération internationale — constituent un atout essentiel pour un enseignement agricole qui doit se projeter dans l'avenir ; ceci à condition d'améliorer leur synergie en cohérence avec un pilotage national.
- L'enseignement agricole bénéficie d'**une bonne image en matière de lutte contre l'échec scolaire**, de fluidité des parcours et d'insertion professionnelle, domaines où des progrès sont encore nécessaires.
- **L'autonomie des établissements** est un levier important pour promouvoir de nouvelles politiques. Elle favorise l'innovation, tant pédagogique qu'en termes de relations avec les acteurs du territoire, avec notamment le rôle stratégique du conseil d'administration. (cf. Rapport 2002 de l'ONEA — L'établissement de formation, acteur du développement)

- L'enseignement agricole constitue **un modèle d'articulation entre système productif et système éducatif** par l'implication directe des professionnels de l'agriculture et de leurs organisations... La présence des professionnels dans les conseils d'administration présidés par une personnalité extérieure, présence qui crée des liens avec la profession, en est un exemple.
- **Les établissements de l'enseignement agricole** sont incités depuis longtemps à s'inscrire **dans la logique de la formation tout au long de la vie**. En effet, ils n'accueillent pas de manière exclusive les seuls publics de formation scolaire. Au contraire, ils rassemblent en leur sein **des publics relevant de la formation générale, technologique et professionnelle scolaire** (classique et par l'alternance), **de l'apprentissage et de la formation continue**, développant en outre dans leur fonctionnement des **dispositifs de mixité des différents publics et des formateurs**. Dans l'enseignement agricole public, cette mise en relation des modes de formation est consacrée dans la structuration des EPLEFPA en centres constitutifs : lycée, CFA, CFPPA et exploitation agricole ou atelier technologique.

TICES ET INNOVATION

L'exemple du Lycée agricole privé de Touscayrats (81)

Dans un contexte toujours en évolution, que ce soit au niveau des publics accueillis, des rénovations successives ou encore des possibilités qu'offrent certaines techniques actuelles, les pratiques pédagogiques se doivent plus que jamais d'inventer tous les jours des moyens de rendre plus signifiants les apprentissages. Au lycée agricole privé de Touscayrats, les expériences pédagogiques vont bon train lequel comporte depuis peu quelques wagons numériques que la communauté éducative a trouvé pertinent d'accrocher aux outils existants.

Dans cette histoire précisons avant toute chose qu'il fut posé comme règle que les « tices » ne devaient s'imposer que si elles répondaient à des besoins réels et que les nouveaux outils numériques qu'elles étaient en passe d'engendrer ne devraient leur salut qu'à leur prétendue utilité. Une fois posé ce cadre quelque peu prosaïque, la première étape consista en la création d'un espace collaboratif de travail pour l'ensemble des enseignants, des personnels administratifs et personnels de vie scolaire.

1- Un espace collaboratif pour quoi faire ?

D'abord pour stocker et partager l'information en un seul lieu, et pour la rendre accessible à tous et partout. Listes d'élèves, notes de services, projets de classes ..., il n'a pas fallu attendre bien longtemps pour voir cet espace de partage s'organiser et s'enrichir de ce que chacun avait besoin d'y voir figurer. Puis l'espace a pris toute sa mesure en intégrant les agendas partagés qui offrent une vision synthétique de la semaine ou du mois à venir, les forums d'où sont lancées des discussions sur l'approche par compétences ou l'organisation des réunions parents profs, les actualités qui rendent compte des activités de la fourmière ...

Ce premier outil a permis à la communauté éducative de tester certaines habitudes de travail et a rapidement débouché sur la création d'une autre plateforme destinée cette fois-ci aux élèves : un espace e-portfolio, développé à l'aide du logiciel mahara.

2- e-portfolio, de quoi s'agit-il exactement ?

Dans un premier temps, cet espace permet à chaque élève de stocker les ressources qu'il sera amené à mobiliser dans le cadre de son travail. Dans un second temps, l'élève peut fabriquer des pages web qu'il pourra partager avec ses enseignants pour rendre compte de travaux particuliers (exposés sur un thème socio-économique, rapports de stages, journal de bord du dernier voyage à l'étranger ...). L'enseignant peut à mesure commenter le travail et orienter l'élève en lui laissant la possibilité de le solliciter, l'élève peut également se servir de ressources mises à disposition par l'enseignant. Dans toutes ces nouvelles approches, un seul leitmotiv : c'est l'élève qui agit et vient au contact de ce qui peut lui permettre d'apprendre et non l'enseignant qui distribue uniformément le savoir savant au groupe classe. Autre possibilité à ne pas négliger : l'élève peut également partager une collection de ses meilleurs travaux et la faire connaître dans le secteur professionnel susceptible de l'embaucher.

En bref, loin de remplacer le savoir-faire et la qualité d'une relation humaine dont l'enseignant sera toujours le garant, ces nouveaux outils optimisent les pratiques pédagogiques et permettent sur des séquences particulières d'ancrer durablement les apprentissages, raison suffisante pour tenter de les expérimenter !

Source : Article écrit par M. VAUTHIER, Directrice du Lycée, en collaboration de Loïc EDLINE, enseignant administrateur de e-portfolio au lycée.

- **Les exploitations agricoles** des établissements sont des lieux d'innovation, d'expérimentation et d'impulsion en matière de nouvelles pratiques agricoles qui peuvent associer étroitement les collectivités locales, mais également l'ensemble des acteurs de la recherche, du développement et des filières professionnelles (Cf. L'exploitation de Coutances). Ce sont des outils stratégiques au cœur du projet d'établissement. (Cf. Rapport 1998 de l'ONEA).

LES EXPLOITATIONS DU LYCÉE AGRICOLE DE COUTANCES :

Ouverture, expérimentation, pédagogie

Le lycée agricole de la Quibouquière à Coutances a ouvert en 1968. L'EPLEFPA est aujourd'hui composé de 5 centres constitutifs, un lycée (420 élèves), un CFA (350 apprentis), un CFPPA (80 stagiaires) et, moins habituel, deux exploitations, l'une agricole, l'autre horticole et paysagère. Les deux sont appelées significativement « unité de production, de formation et de développement en polycultures, élevage laitier et vergers cidricoles » et « outil pédagogique de production et d'expérimentation, productions ornementales et légumières, jardin botanique. ». Elles mettent en œuvre des actions expérimentales, soit insérées dans des réseaux nationaux (« Écophyto 2018 », « Agriculture durable », « Diaterre »), soit organisées en liaison avec des professionnels (« Lait responsable », « European Dairy Farmers », AREXHOR-ASTREDHOR « gestion de l'oïdium »).

La ferme de la Quibouquière

72 hectares, dont 9,28 achetés fin 2011. Créée en 1969, elle développe aujourd'hui 3 ateliers de production, lait, bovin viande et verger.

Exclusivement agricole, elle opère dès 1973, à la demande des professionnels du maraîchage, une première diversification avec la construction d'un secteur horticole sous serres en verre.

Premier tournant à partir de 1983, les quotas laitiers additionnés à des raisons pédagogiques (ouverture de spécialités horticoles) et à des incitations politiques (relance porcine, relance cidricole) conduisent à un éparpillement des productions : légumes, porc de plein air, création d'un second verger expérimental.

En 1992, seconde étape, avec la location de 18ha accompagnés d'un quota de 76000 litres (soit depuis 1994, 320000 l + 20000 l en vente directe). De 1994 à 1999 (présidence du CA par P. FERREY), le système reste stable : 2 vergers, des porcs plein air, un atelier lait classique en contrat avec Agrial.

En 1999, la DGER lance un appel à projet pour mettre en place un réseau « Agriculture durable ». La construction du projet dure 3 ans, avec un diagnostic de territoire qui mobilise l'ensemble de l'établissement et un diagnostic agro-environnemental associant enseignants et élèves. A la rentrée 2001, le projet se met en place, intégrant la multifonctionnalité de l'agriculture (dimensions économique, sociale, environnementale). L'objectif affiché est de « capter la valeur ajoutée pour pérenniser le système » : recherche de l'autonomie fourragère, réduction des engrais et pesticides (couverture des sols en hiver, semis directs, plantation de haies, introduction de légumineuses, systèmes de lutte intégrée). Le constat de difficultés techniques conduit à abandonner l'élevage de porcs de plein air.

En 2008-2009, troisième étape, résultat de la conjonction de plusieurs facteurs internes à l'établissement et politiques (circulaire Barnier sur la HVE, plan de développement de l'agriculture biologique, incitations du DRAAF, présidence du CA par François Dufour, vice-président du Conseil régional) : la décision est prise d'une conversion agrobio sur la période 2008-2013, avec recherche de terres pour faciliter une rotation des cultures (achat des 9,28 ha). Le coût de l'opération est évalué à 120000€, dont 35000€ de subvention du Conseil régional et 90000€ d'autofinancement. Le système comporte aujourd'hui un atelier lait (55 VL, 6900 litres, prairies temporaires 38 ha, maïs ensilage 9 ha, SFP 49 ha), deux vergers (5,5 ha, 15 variétés, 130 à 170 tonnes de pommes, jus de pomme, cidre), cultures (6 ha de céréales).

Au 1er mai 2012, la totalité de l'exploitation est conduite en respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique (sans en avoir les retombées dans les prix de vente des productions, le passage intégral en AB sera réalisé en mai 2013). L'exploitation est membre de 4 CUMA de matériels. Elle fait partie d'un réseau européen de producteurs laitiers présent dans 22 pays, « European Dairy Farmers », permettant échanges et comparaisons entre producteurs « au grand bénéfice des élèves » ; elle adhère aussi au Bureau technique de la production laitière (BTPL). Au sein du réseau « Écophyto 2018 », elle expérimente des techniques nouvelles : réduction des intrants phytosanitaires (IFT — indice de fréquence de traitement —, compostage, désherbage mécanique), gestion de la fertilisation et lutte contre les bio-agresseurs (mauvaises herbes, maladies, ravageurs), gestion des prairies (« prairies suisses »), soins aux animaux (homéopathie, aromathérapie, phytothérapie, acupuncture, ostéothérapie, isothérapie, argilothérapie), lutte contre les mammites. La participation au réseau « agriculture durable » depuis 1999 a permis d'accumuler des résultats comparables avec l'ensemble des exploitations du réseau et de calculer des indicateurs de durabilité de l'exploitation (méthode IDEA, DIATERRE, bilan Planète...).

Ces résultats sont largement utilisés dans la formation des élèves. La place qu'ils y occupent correspond à la vocation pédagogique affichée, à travers des heures de pratique encadrée (350h), des mini-stages sur l'exploitation (890h), des séances d'observation et d'applications dirigées (620h), des travaux sur les documents d'exploitation. Sur l'exploitation agricole, le temps passé par les salariés à l'encadrement des élèves est compensé par le Conseil régional qui accorde 27000€ par an sur la subvention de fonctionnement. Les résultats économiques sont satisfaisants, avec des résultats financiers en excédent en 2010 et 2011.

[...]

[...]

L'exploitation horticole et paysagère

Dès 1970, des serres en verre sont installées comme ateliers pédagogiques « légumes » et « fleurs ». Ces ateliers sont rattachés à l'exploitation agricole en 1984. En 1985, un bloc pédagogique « fleurs coupées » est installé, complété en 1993 par un petit jardin de vivaces (1500 m²). La première exposition de dahlias a lieu en 1996 ; elle évolue rapidement vers un « festival du dahlia et des jardins », dont la 18^e session aura lieu en 2013. Cette manifestation constitue un véritable événement régional drainant de 8000 à 10000 visiteurs chaque année. Depuis 2007, l'exploitation regroupe deux secteurs, la production ornementale, réalisée sous 4400 m² d'abris avec trois productions, plantes à massif, fleurs coupées, potées fleuries, et les cultures légumières sur 8000 m² de plein champ (tomates, salades) en conduite AB, gérées par le CFPPA jusqu'en 2012. A cette date, le CFPPA a intégré une pépinière d'entreprises organisée par la Profession horticole départementale et la commune de Lingreville, « Biopousse » : les cultures légumières ont réintégré le secteur pédagogique. Un jardin botanique de 2500 m² complète le tout, orienté vers la création et l'entretien d'espaces verts et placé au centre du dispositif de communication de l'établissement.

La production est écoulee en vente directe sur l'exploitation et auprès de quelques distributeurs locaux (avec des effets économiques immédiats en cas de dépôt de bilan par des clients importants). Là aussi l'utilisation pédagogique constitue le fil directeur des activités : depuis la rentrée 2011, 70% des élèves du lycée sont les utilisateurs quotidiens de l'exploitation.

La place des expérimentations est nettement plus modeste que sur l'exploitation agricole, faute de personnel d'encadrement. Deux dossiers sont en cours, « Écophyto 2018 » articulé aux protocoles suivis sur l'exploitation agricole (diminution des traitements phytosanitaires, économies d'énergie), et « gestion de l'oïdium par l'utilisation de méthodes de lutte alternative », dans le cadre de travaux communs avec la profession horticole régionale. Un projet de diversification des productions florales est en germe, visant à remplacer les cultures de gerbera par des fraisiers cultivés sur sacs de tourbe.

Avec un chiffre d'affaires important, lié aux ventes directes, aux effectifs de visiteurs du festival du dahlia, l'exploitation horticole a été érigée en centre constitutif de l'EPLEFPA en 1996. Elle dégager régulièrement un excédent brut d'exploitation non négligeable.

Sous des allures médiatiques marquées (festival du dahlia, AB, vente directe), les exploitations de l'EPLEFPA de Coutances sont surtout caractérisées par une forte implication dans la formation des élèves, des apprentis et des stagiaires, et par une activité de recherche et expérimentation tournée vers la mise en œuvre de pratiques innovantes dans la conduite du troupeau de vaches laitières et la gestion des surfaces fourragères. Loin des lieux communs ressassés, elles mettent au point des itinéraires techniques complexes, exigeant des acteurs une capacité professionnelle associant savoirs, coup d'œil, gestion des risques, connaissance des marchés, maîtrise dans la prise de décision. Des pratiques contenant en germe des modèles d'exploitation en profond devenir.

- **L'internat** est une particularité forte de l'enseignement agricole car, s'il n'est pas exclusif, il est le mode de scolarité majoritaire : c'est un facteur de socialisation des jeunes et de réussite scolaire. (Cf. Rapport 2001 de l'ONEA) et qui valorise la **dimension socioculturelle** développée au sein de l'enseignement agricole. Cette dernière permet d'offrir aux jeunes une préparation à l'exercice des responsabilités, à l'enrichissement de la vie personnelle et à l'apprentissage de la vie en société.
- **Les Centres de Ressources** des établissements, plateformes informationnelles ouvertes en permanence aux innovations, sont des espaces ouverts de formation au service des apprenants, des équipes pédagogiques et des acteurs du territoire. Le label « espace ouvert de formation » obtenu à partir d'un cahier des charges précis est un des objets de la politique de qualité mise en place dans l'enseignement agricole public. Par exemple une action proposée est le développement de l'individualisation et de la FOAD en formation continue pour répondre aux acteurs du territoire. (Cf. Annexes)
- La réussite de l'enseignement agricole doit beaucoup à **une pédagogie inductive**, reposant sur l'approche globale des savoirs professionnels, la prise en compte de la complexité et la reconnaissance de l'alternance sous statut scolaire. Les apprenants peuvent ainsi prendre conscience de l'articulation des dimensions scientifiques, techniques, sociales et culturelles de la réalité. Ils comprennent pourquoi ils apprennent.
- Enfin intégrée à son projet éducatif, **l'ouverture à l'international** s'avère une des spécificités fortes de l'enseignement agricole. C'est un lieu de formation, mais aussi un lieu d'apprentissage de la solidarité, de construction de la citoyenneté : apprendre à comprendre le monde en termes de géopolitique agricole et alimentaire.

Ces points forts doivent permettre à l'enseignement agricole d'inventer de nouvelles voies dans des contextes d'interrogation et de remise en cause : former à des itinéraires plus qu'à un métier, prendre en compte la dimension essentielle de la formation tout au long de la vie, la formation devant assurer un savoir permanent et ouvert sur l'extérieur. Enfin, face à la complexification des métiers de l'agriculture, comment accompagner les transitions « paysans-conseillers-chercheurs » (Patrick Mayen ; François Thabuis) ?

Entre les réflexions actuelles sur l'avenir de l'agriculture et du métier d'agriculteur, la conception et la mise en œuvre de nouvelles formations ou leur adaptation, puis la formation des jeunes dans le métier, il y a un temps long, qui nécessite une posture de type **prospectiviste** : voir loin et autrement. Le contraste entre l'urgence (l'économique et le social) et l'horizon (écologie, équilibres climatiques et biologiques) pourra ainsi être réconcilié : « explorer les futurs possibles pour pouvoir y repérer les souhaitables et faire des choix en connaissance de cause » (Philippe Durance — Cnam Paris).



FACE AUX DÉFIS, QUELS SCÉNARIOS À L'HORIZON 2025 ?

En s'intéressant aux futurs possibles ou « futuribles », la prospective interroge les décisions présentes au regard de leurs conséquences potentielles. Il s'agit de se poser la question « qu'est-ce qui se passe si... ? », dans le but d' « agir au présent en fonction d'un futur que l'on veut probable ». La prospective est gestion de l'imprévisible dans un futur avant tout marqué par l'incertitude générée par les défis de tout ordre auxquels les politiques mises en œuvre doivent faire face. La prospective doit éclairer l'action, les politiques à moyen et long termes, par le biais d'une expertise d'amont. Faire de la prospective c'est donc se poser — au moins — trois questions : Où souhaitons-nous aller ? Où pouvons-nous aller ? Avec quelles conséquences ? En outre, le processus de réflexion et de concertation qui vise à répondre à ces questions est tout aussi essentiel que le résultat lui-même : créer une intelligence collective est la fonction même de la démarche d'élaboration de scénarios. « La Prospective est une mise en mouvement intellectuelle et politique, un regard. » (J-C. Lugan).

La prospective sur *l'enseignement agricole face aux défis de l'agriculture à l'horizon 2025* vise à imaginer ses futurs possibles, à en dessiner d'éventuels nouveaux paradigmes comme réponse aux défis posés au monde agricole, et plus largement à la société et aux territoires. Un système éducatif obéit à des déterminants enracinés dans des processus socioculturels soumis à des inerties relativement fortes, qui engendrent la mise en œuvre de processus de reproduction (fil de l'eau) ; mais la prospective a aussi pour fonction d'en envisager les transformations (ruptures). Il développe en outre des interractions, qu'il convient de prendre en compte, avec d'autres systèmes : économiques, sociaux, administratifs, culturels, institutionnels, politiques.

II-1- DE LA DEMARCHE PROSPECTIVE MISE EN ŒUVRE

La démarche mise en œuvre par l'ONEA, qui répond aux principales fonctions de la prospective définies par J-C. Lugan, s'est structurée autour de **sept étapes clés** : (1) analyse systémique, (2) identification de variables a priori, (3) analyse structurelle, (4) définition d'hypothèses sur l'évolution des variables clés retenues, (5) construction de micro-scénarios, (6) confrontation et mise en cohérence des micro-scénarios et, objectif final, (7) construction de scénarios sur *L'enseignement agricole face aux défis de l'agriculture à l'horizon 2025*.

LES FONCTIONS DE LA PROSPECTIVE

Jean-Claude LUGAN, sociologue, systémicien et prospectiviste, définit ainsi les fonctions principales de la prospective :

- *Identifier des tendances lourdes, ressources, contraintes, marges de jeu possibles d'un système donné.*
- *Définir des évolutions potentielles, imaginer l'éventail des futurs choix possibles [...].*
- *Désigner les objectifs à viser par rapport aux évolutions souhaitées.*
- *Penser le temps long pour agir avec plus d'efficacité sur les mécanismes de la prise de décision à courte échéance [...].*
- *Se préparer aux choses improbables [...].*
- *Connecter penseurs et décideurs.*
- *Permettre aux décideurs d'affiner leur projet [...].*
- *Rechercher une méthodologie rationnelle, scientifique à la préparation des stratégies en avenir incertain.*
- *Nous acculturer au futur. [...] Dépasser nos craintes sur le futur donc le penser comme un espace ouvert à l'action, un espace de liberté.*
- *Modifier le temps de la décision politique. À l'heure du développement durable, la décision ou la non-décision politique d'aujourd'hui engage une responsabilité et une précaution par rapport au temps long [...].*
- *Mettre en évidence : risques, inerties, ruptures possibles, dangers, phénomènes en émergence, opportunités d'action, logiques d'acteurs, bifurcations des variables (acteurs et facteurs) des environnements.*

Jean-Claude LUGAN, Professeur émérite Université Toulouse 1. Lexique de systémique et de prospective. Conseil Economique et Social Midi-Pyrénées Section Prospective. 2006

En tout premier lieu, parce que la « démarche systémique fournit la matrice intellectuelle interdisciplinaire indispensable à la prospective », l'ONEA a fondé son travail sur **une analyse systémique de l'enseignement agricole**. Il s'est très schématiquement agi de construire une représentation partagée de l'enseignement agricole en interaction avec ses environnements (cf. schéma ci-contre).

Cette analyse systémique a été le point de départ d'une **réflexion collective sur les variables a priori pertinentes** pour prendre en compte les évolutions possibles de l'enseignement agricole à l'horizon 2025 : dans le champ de l'enseignement agricole (variables endogènes) et au sein des environnements de l'enseignement agricole (variables exogènes). A l'issue de cette deuxième étape, les membres du groupe technique issu de l'ONEA avaient dégagé près d'une cinquantaine de variables : une trentaine de variables exogènes (variables du système politico-institutionnel, variable du système sociétal et culturel, variables du système professionnel, variables de l'environnement européen et international, variables du système Etablissements de l'Éducation nationale) ; une vingtaine de variables relevaient du système enseignement agricole.

L'analyse structurelle, par l'examen collectif des facteurs d'influence / dépendance entre variables¹, a permis de dégager **des variables motrices** — variables très influentes et peu dépendantes qui conditionnent le système — et **des variables relais** — variables très influentes et très dépendantes qui accentuent ou minorent les effets des autres variables — de l'enseignement agricole et de ses environnements.

Les variables motrices des environnements :

- A- Les demandes sociétales envers l'agriculture
- B- La PAC
- C- La politique nationale en termes de nutrition-santé
- D- La politique nationale en termes d'environnement
- E- Les modèles agricoles.

Les variables motrices du système enseignement agricole :

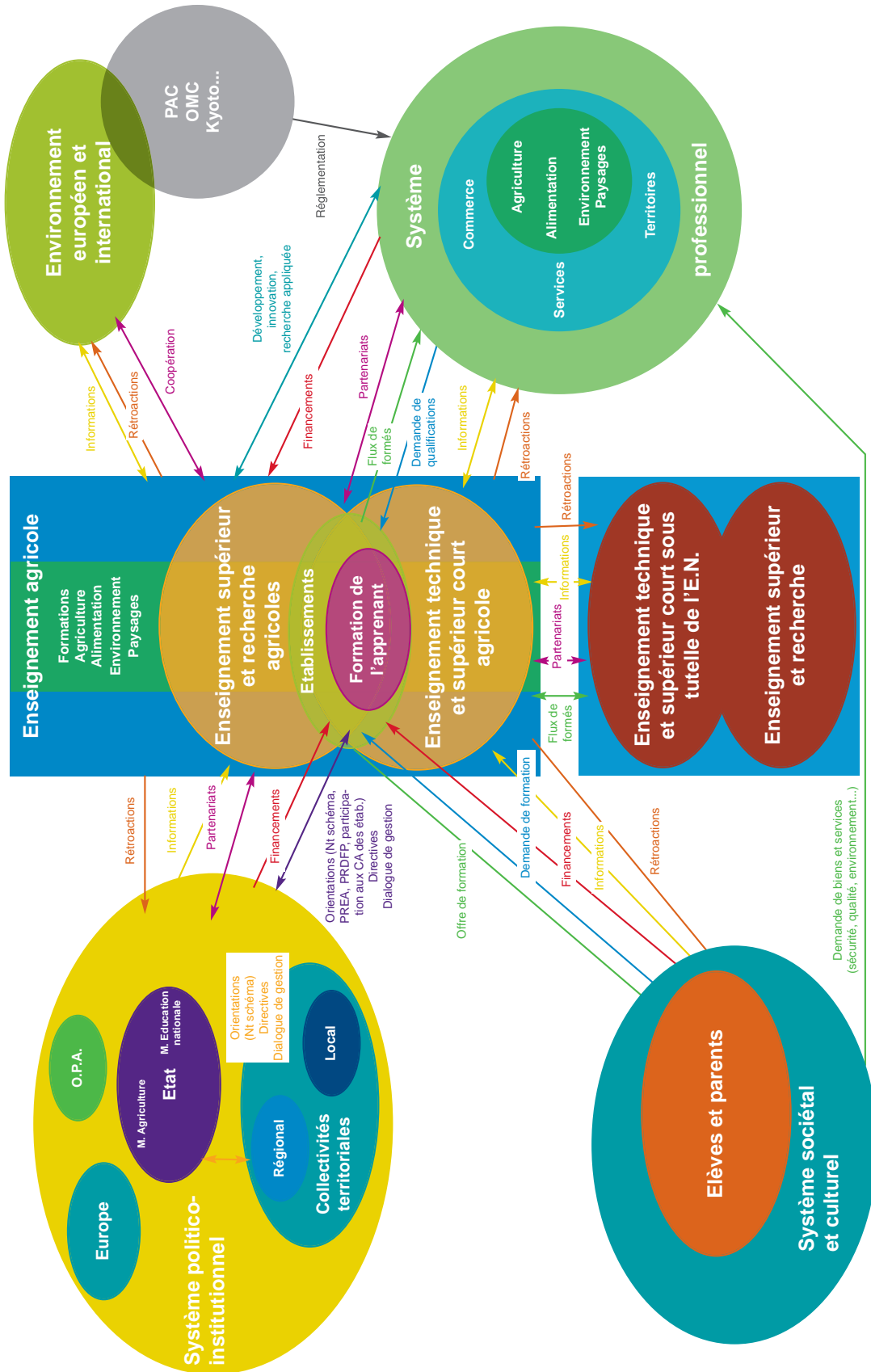
- F- Le pilotage national de l'enseignement agricole
- G- L'autonomie des établissements
- H- La déconcentration / décentralisation
- I- La prise en compte des demandes sociétales par le système
- J- L'identité de l'enseignement agricole.

Les variables relais du système enseignement agricole :

- K- L'adaptation de l'offre de formation
- L- L'innovation
- M- Les TICE
- N- L'exploitation agricole et son rôle dans le projet d'établissement
- O- Les partenariats professionnels.

¹ L'ONEA, s'il a souhaité ici exposer brièvement sa démarche, fait le choix dans le présent rapport de ne pas entrer dans le détail des méthodes scientifiques et techniques auxquelles il a eu recours. Pour l'analyse structurelle, voir, par exemple, l'ouvrage de Michel Godet : Manuel de prospective stratégique. 2. L'art et la méthode. 3^{ème} édition. Chapitre 5. Dunod. 413 pages. Février 2008.

LE MODÈLE SYSTÉMIQUE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE



Pour chacune des variables, **des hypothèses** à l'horizon 2025 **ont été formulées** sur la base : de leurs évolutions historiques, des tendances lourdes repérées, des points d'inflexion voire de rupture mis en exergue, des signaux faibles — opportunités ou menaces — perçus... Ces hypothèses reposent sur de très nombreux travaux d'analyse socio-économique, d'évaluation et de prospective des pratiques et des politiques dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation, de l'éducation en général et de l'enseignement agricole en particulier, de la gouvernance (cf. bibliographie non exhaustive du rapport)... Elles ont aussi pris appui sur les expertises de l'ONEA, à la fois collectives au travers des travaux menées depuis 1996, et individuelles compte tenu de la qualification et du parcours des personnalités qui composent l'instance.

L'ONEA a par ailleurs développé une démarche originale de **construction de micro-scénarios**, préalable à l'élaboration de scénarios complets sur le thème de travail retenu. Deux approches ont ainsi été développées : l'une qui part de l'établissement de formation en interrelation avec ses environnements dite **approche ascendante**, l'autre qui a pour point de départ la transformation des métiers dans le monde agricole dite **approche descendante**, notamment sur la base de travaux prospectifs communément reconnus sur l'agriculture et l'alimentation et sur celle de l'audition d'experts. Ces deux approches croisées avaient pour objet de **balayer a priori** « l'ensemble des possibles ». Car, autant les évolutions supposées des métiers agricoles auront indubitablement des conséquences globales sur la transformation de l'ensemble du système éducatif agricole, autant une modification proactive du paradigme de l'enseignement agricole ne sera pas sans effets sur les métiers agricoles à l'horizon 2025. Les deux approches avaient donc vocation à se compléter. Ainsi, l'ONEA a-t-il élaboré des micro-scénarios dits « Métiers » concernant l'évolution du milieu agricole et des scénarios dits « Établissements » s'agissant de l'établissement de formation agricole.

De manière générale, on peut concevoir des scénarios tendanciels ou de rupture, des scénarios réactifs, préactifs ou proactifs. Les scénarios du « statu quo » ont été écartés, car peu probables, compte tenu des mouvements actuels tant du côté des métiers agricoles, que du côté des systèmes de formation. Les scénarios tendanciels sont des scénarios en mouvement : des scénarios d'adaptation. Les scénarios de rupture peuvent aisément être envisagés, ces ruptures de différentes natures (politico-institutionnelles, économiques et professionnelles, sociétales, de gouvernance, etc.) trouvant origine soit au sein de l'enseignement agricole, soit dans le monde agricole. En outre, les évolutions des métiers de l'agriculture tout comme celles de l'enseignement agricole peuvent s'avérer contrastées, duales voire multipolaires, une part des acteurs (agriculteurs, établissements de formation) s'inscrivant dans une évolution tendancielle, d'autres dans une véritable rupture.

Trois micro-scénarios Métiers, mais aussi des variantes de ces scénarios, ont été retenus :

- La libéralisation dans un contexte de crise
- L'agriculture de proximité et la multifonctionnalité
- La coexistence de modèles agricoles diversifiés.

Et **trois micro-scénarios Établissements**, de même pour certains assortis de variantes :

- L'établissement au fil de l'eau
- L'établissement au sein d'enseignements agricoles régionalisés (l'hyper région)
- L'établissement régionalisé et l'Etat stratège (la contractualisation).

S'en est suivie une confrontation et une mise en cohérence des micro-scénarios — pré-scénarios ascendants et descendants —, permettant d'envisager puis de sélectionner des scénarios complets sur *L'enseignement agricole face aux défis de l'agriculture à l'horizon 2025*.

Les scénarios de l'ONEA en quatre grands « pôles » discriminants

L'ONEA propose ainsi dans une partie à suivre, après avoir succinctement présenté les hypothèses émises sur les variables, **quatre scénarios pour L'enseignement agricole face aux défis de l'agriculture à l'horizon 2025**. Le choix a été fait par l'ONEA d'arrêter un nombre limité de scénarios, ceci à des fins de clarté et d'efficacité. Il ne s'agissait en effet pas de tenter de dresser un panorama exhaustif des possibles dont le lecteur aurait très péniblement relevé les subtilités et les enjeux discriminants. **Les images de l'agriculture et de l'enseignement agricole en 2025 que dessine l'ONEA dans le cadre de ses scénarios représentent ainsi de grands « pôles », cernant des réalités qui seront nécessairement intermédiaires**. Il y a fort à parier qu'aucun des quatre scénarios ne se réalisera dans l'ensemble de ses déterminants. **La prospective n'est pas prévision**.

En outre, le travail de l'ONEA s'inscrit dans une **logique de prospective stratégique**, s'adressant principalement au Ministre et aux décideurs de l'enseignement agricole : **les orientations politiques à venir pourront tirer la réalité de 2025 davantage vers l'un ou l'autre de ces grands pôles**. L'objectif de l'ONEA est d'éclairer les pistes, de **mettre en exergue les opportunités et les risques, de les mettre en débat** (cf. l'exercice prospectif réalisé en 1995 sur l'enseignement agricole à l'horizon 2010). Ce travail n'est donc **pas conçu comme figé** ; il sera de ce point de vue judicieux, à moyen terme, d'en faire une relecture au travers d'un état des lieux des mouvements qui se seront alors opérés.

PROSPECTIVE 2010 POUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Joseph GAUTER

Nous sommes en 1995. La DGER mobilise 18 personnes (guidées par un président, accompagnées par trois rapporteurs, un modérateur et une secrétaire de séance) pendant plusieurs mois autour d'une question : que sera l'enseignement agricole en 2010 ? Elles sont d'origines diverses mais très majoritairement, elles sont de la maison ou de la maison voisine, l'Education nationale. Elles vont répondre en proposant quatre « configurations » possibles, autrement dit quatre scénarii :

- « Le fil de l'eau ». Cette configuration apparaît comme l'aboutissement du mouvement tendanciel de l'époque. On prétend répondre à tout : évolution de l'agriculture, mondialisation... Les établissements sont soumis à des injonctions multiples.
- « Les sommets professionnels ». Priorité est donnée ici à la construction de la professionnalité, à l'excellence en tout point, en une réponse forte et compétente aux exigences de la mondialisation.
- « L'archipel ». Une attention très grande est portée à la place de l'individu dans la société. Des valeurs fortes orientent la formation : accomplissement de l'être, citoyenneté ...
- « Les territoires ». Les marchés sont mondiaux mais les productions sont locales. L'avenir des entreprises se joue largement dans les rapports de proximité, de réseau, de coopération.

Ces quatre configurations sont le résultat de l'effort d'imagination collective des membres du groupe de prospective mais aussi de l'analyse rigoureuse de tendances fortes à l'œuvre dans la société : la mondialisation de l'économie, l'évolution des secteurs professionnels, les métamorphoses du travail, les transformations des territoires, une société moins jeune, de nouveaux modes de vie, les nouvelles technologies et la formation, la demande sociale de formation, des valeurs incertaines.

Par ailleurs, le groupe a identifié quatre entrées-clefs pour un système d'enseignement : les valeurs (structurant le système), les niveaux et les règles de décision et de régulation (décentralisation/déconcentration), les compétences requises et promues, le rapport au territoire.

Les éléments de prospective proposés par le groupe reposent donc sur ces analyses sociétales, qualitatives : nulle statistique, aucune courbe prolongée dans le temps. A l'analyse des tendances, sont ajoutés des références historiques et un décryptage du contexte. Celui-ci est décrit comme une crise sensible portant sur l'identité et la légitimité de l'enseignement agricole alors que la population agricole ne représente plus que 25% des origines familiales des élèves. Sentiment de crise aussi lié au fait que les moyens alloués ne permettent pas de mettre en œuvre les missions données par la loi. L'enseignement agricole vit une reconversion engagée dans la décennie précédente.

Ce texte fut vivement débattu dans toutes les instances de l'enseignement agricole et, 2010 étant passé, il reste présent dans la mémoire collective. Des quatre configurations la première, « Au fil de l'eau », est sans doute celle qui a le plus marqué les esprits.

En tout cas, c'est un exemple de ce à quoi peut servir toute démarche prospective : non pas planifier l'avenir mais envisager et débattre des potentialités d'une situation et des moyens nécessaires aux interventions correctrices.

Source : Quel enseignement agricole en 2010 ? Une réflexion prospective pour le système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Groupe de travail « Prospective de l'enseignement agricole en 2010 ». Editions du GREP - Paris. 89 pages. 1996.

II-2- TENDANCES FORTES ET RUPTURES... VERS DES HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET DE SES ENVIRONNEMENTS

Dans une démarche prospective, définir des hypothèses d'évolution des variables clés à un horizon de 15 ans exige de mobiliser une expertise précise dans chacun des domaines considérés et ce en prenant un recul historique indispensable à la compréhension des tendances récentes observées.

De manière générale, le travail de l'ONEA s'est fondé sur une multiplicité de ressources :

- des rapports d'évaluation
- des travaux prospectifs réalisés ces deux dernières décennies
- des textes législatifs et projets de loi en cours, ainsi que des contributions à l'élaboration de ces textes
- des auditions d'experts, enseignants, chercheurs
- des auditions de responsables d'organisations professionnelles
- des auditions de responsables de l'enseignement agricole et de l'Administration centrale
- des déplacements en région au sein d'établissements de formation ou en séminaire de travail.

L'ensemble des tendances et ruptures retenues, qui sont à la source des hypothèses émises, ont été triplement débattues : en groupe technique, au sein de l'ONEA dans sa composition plénière, avec les acteurs, responsables, élus, experts sollicités. Cette consultation multi-niveaux visait à fonder une certaine robustesse des hypothèses constitutives des scénarios et à engager un débat sur l'avenir de l'enseignement agricole qui devra être poursuivi et élargi.

II-2-1- Les variables relatives aux environnements de l'enseignement agricole

A- Les demandes sociétales envers l'agriculture

Crises sanitaires, succès croissant des labels, développement des « alicaments », montée en puissance du commerce équitable, des « paniers paysans », débats et conflits sur les externalités négatives cristallisés autour notamment des algues vertes... l'opinion publique a de manière croissante le souci d'opérer des choix qui s'exercent sur la production agricole elle-même, sur la transformation des produits, sur leur distribution. Ces critères de choix touchent à l'origine des produits, à leur qualité sanitaire, nutritionnelle et gustative, aux modifications de régime alimentaire, aux externalités de nature environnementale des activités de production agricole et alimentaire, aux orientations prises en termes de transport et de commercialisation des produits, à leur prix et la rémunération des différents acteurs de la chaîne production – transformation – commercialisation, aux modèles socio-économiques développés... Par ailleurs, la place de l'agriculture dans la société et dans les territoires est réinterrogée à la fois par des agriculteurs en quête d'une reconnaissance sociétale et d'une insertion renouvelée dans les territoires, et par les consommateurs — de biens mais aussi de services liés à l'agriculture — et citoyens à la recherche d'une proximité avec la profession qui permette des relations éclairées, y compris la mise en débat des conflits d'usage. Or, même si l'image dont jouit l'agriculture auprès de l'opinion publique, et par conséquent les attentes sociétales envers le secteur, sont parfois loin d'être concordantes avec les réalités du monde agricole, il n'en reste pas moins que ces attentes sociétales, parfois confuses et contradictoires, parfois peu objectivées, pèsent sur le cheminement des agricultures à l'horizon 2025.

Les hypothèses :

- ▷ Dans un contexte de crise, des demandes sociétales guidées par un prix abordable des produits alimentaires, leur disponibilité, leur sécurité sanitaire. Des préoccupations environnementales et de qualité qui passent au second plan. Un possible appel au développement de la biomasse incité par la hausse importante du coût de l'énergie. A la marge, une possible segmentation de la demande produits à bas prix / produits de qualité voire haut de gamme.
- ▷ Des attentes sociétales fortes : qualité nutritionnelle des produits, qualités gustatives, respect de l'environnement et protection des ressources naturelles, gestion des paysages, bien-être animal ; plus ou moins assorties d'un volet socio-économique : juste rémunération des acteurs et/ou relocalisation des activités dans un territoire de proximité. Possible segmentation de la demande produits à bas prix / produits de qualité.

B- La politique agricole commune et le positionnement de la France

La PAC en cours de négociation et plus globalement le devenir d'une politique agricole commune face aux enjeux alimentaires et environnementaux mondiaux conditionnent très fortement le devenir de l'agriculture française à l'horizon 2025, de même que les politiques menées et les impulsions données d'ici là par l'Etat. Sur ces aspects, l'ONEA a fondé ces analyses sur les rapports d'évaluation et de prospective concernant la PAC, notamment le travail prospectif du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (cf. synthèse en annexe) et sur les tendances à l'œuvre ces dernières années, notamment illustrées très récemment, par le Projet agro-écologique pour la France.

Les hypothèses :

- ▷ Une mise en cause de la PAC ; affaiblissement du premier pilier, voire disparition, et second pilier géré par les régions. Politique du laisser-faire de l'Etat.
- ▷ La refondation de la PAC vers une politique agricole, alimentaire et environnementale commune ; et, variante, développement d'une stratégie nationale d'accompagnement de modèles agricoles diversifiés.
- ▷ La régionalisation de la PAC. Subsidiarité de l'Etat et des Régions. En France, politiques actives en faveur d'une agriculture reterritorialisée et gestion des financements de la PAC par des Conseils régionaux recomposés.

C- La politique nationale en termes de nutrition-santé

Il s'agit de prendre en compte les actions de l'Etat en termes de nutrition-santé, en faveur de meilleurs régimes alimentaires au regard notamment des enjeux de malnutrition et des coûts économiques notamment de la suralimentation ; ceci replacé dans un cadre mondialisé (cf. notamment la prospective Agrimonde en annexe).

Les hypothèses :

- ▷ Une politique nationale active en termes de nutrition-santé et en faveur de la modification des régimes alimentaires.
- ▷ Absence d'une politique nationale active en termes de nutrition-santé et en faveur de la modification des régimes alimentaires.

D- La politique nationale environnementale

Il s'agit de prendre en compte les actions de l'Etat en matière d'environnement dans son lien avec la santé : qualité des sols, de l'eau, de l'air, qualité des productions agricoles et alimentaires et impacts sur l'environnement.

Les hypothèses :

- ▷ Politique nationale environnementale active, soit accompagnée par un renforcement fort des normes environnementales liées à la santé, soit par une responsabilisation et un accompagnement des acteurs dans cet objectif.
- ▷ Absence d'une politique environnementale active.

E- Les modèles agricoles

Les modèles agricoles sont considérés sous plusieurs angles complémentaires : modèles économiques de production, finalités de la production, rapport de l'agriculture aux territoires.

Les modèles économiques de production

Le dernier recensement agricole confirme une tendance forte : baisse du nombre d'exploitations, accroissement de leur taille, spécialisation, progression des formes sociétaires. (cf. Le Monde agricole en tendances ci-après et en annexe). Phénomène encore émergent, l'agriculture de « firme » intégrée à des grands groupes industriels et connectée aux marchés progresse à la fois physiquement, économiquement et dans les esprits. Dans le même temps, une part de l'opinion publique appelle à un retour vers la « paysannerie » : les exploitations de taille modérée, l'agriculture familiale et / ou de proximité. Bertrand Hervieu et François Purseigle dégagent trois modèles autour desquels devraient se reconfigurer selon eux l'agriculture mondiale : l'agriculture de firme, l'agriculture familiale et l'agriculture de subsistance (cf. encart ci-contre).

Que seront les modèles économiques dominants à l'horizon 2025 ? Quelles juxtapositions, quelles articulations pourront se dessiner entre les différents modèles ? Comme le souligne Marion Guillou, l'avenir de l'agriculture se joue pour une bonne partie sur les facteurs externes, notamment la demande alimentaire mondiale (en quantité, qualité et accès) et les attentes des consommateurs. Il dépend aussi des politiques agricoles et de l'avenir des marchés. Au-delà de ces modèles économiques de production agricole, c'est aussi la figure des configurations territoriales de l'agriculture qui est à considérer (cf. les scénarios de territorialisation de l'agriculture² des exercices prospectifs récents), ceci dans une optique large : de la production à la commercialisation en passant par les transports.

Les finalités de la production agricole

Les différentes finalités données à la production agricole en termes de souveraineté alimentaire, de sécurité, de qualité des produits, de rapport quantité – qualité – accès, de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles peuvent prendre des orientations diverses et surtout s'articuler dans des configurations qui leur octroient respectivement une importance variable. Ces dominantes de configuration représentent autant de « figures » des finalités de la production agricole objet de nos hypothèses.

2 Cf. notamment en annexe les synthèses de : Agriculture, environnement et territoire. Quatre scénarios à l'horizon 2025 — Prospective Agrimonde (Agricultures et alimentations du monde en 2050 : scénarios et défis pour un développement durable) de l'INRA et du Cirad — Prospective Agriculture Énergie 2030 du CEP — Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030 de l'INRA.

AGRICULTURES FAMILIALES, DE FIRME, DE SUBSISTANCE

Une typologie des agricultures mondiales
selon B. HERVIEU et F. PURSEIGLE

Bertrand Hervieu et François Purseigle¹ proposent une typologie visant à rendre compte de la pluralité des mondes agricoles dans la globalisation. Trois grands pôles sont dégagés — la famille, la firme, la subsistance — entre lesquels se positionnent les différentes formes d'organisation du travail, chacun des pôles comprenant plusieurs figures.

Au sein des **Agricultures familiales**, qui constituent toujours le premier pôle et sont soutenues notamment en Europe par les politiques publiques, ils distinguent :

- les **agricultures familiales « paysannes »** fondées sur « la sauvegarde ou la reproduction d'un patrimoine familial » et l'« autosuffisance pour l'ensemble de la famille ». Elles se caractérisent notamment par un ancrage territorial, une appartenance à une collectivité locale ;
- l'**agriculture familiale « diversifiée, pluriactive et territoriale »**, qui se développe sur la base d'un projet familial dans lequel la production agricole n'est qu'une composante du revenu parmi d'autres (transformation, vente, accueil, artisanat, emplois extérieurs...);
- l'**agriculture familiale « spécialisée et standardisée »**, segmentée, très professionnelle, intégrée, détachée du territoire ;
- l'**agriculture familiale « sociétaire »**, aux statuts très diversifiés, qui dissocie la gestion patrimoniale et foncière du capital d'exploitation et du travail et intègre toutes les fonctions de la filière pour le marché national ou l'export.

Les trois dernières sont présentes en France, la troisième constitue le modèle dominant en Europe, la dernière est particulièrement présente en France.

Les **Agricultures de firme**, peu familiales, hors logiques patrimoniales, liées notamment à la financiarisation, se développent avec de nouvelles formes organisationnelles : multiplicité des unités de décision, importantes ressources matérielles et immatérielles, primat du court terme. Les auteurs en distinguent trois figures :

- l'**agriculture de firme « par délégation »**, qui repose sur la mise à disposition, sous contrat, par des exploitants de leurs terres à des sociétés qui produisent pour leur propre compte et le plus souvent sur plusieurs exploitations, les exploitants gardant eux leur statut d'agriculteur ;
- l'**agriculture de firme « financière »**, portée par des acteurs financiers internationaux visant exclusivement le profit par des placements de capitaux dans des opérations qui peuvent être de court terme ;
- l'**agriculture de firme « souverainiste »**, qui repose sur l'externalisation par des Etats de la mission de sécurité alimentaire.

Si la dernière ne concerne pas l'Europe, assurée de sa sécurité alimentaire par la PAC, les deux premières sont présentes y compris en France soit sur les terres nationales, soit pour la deuxième par l'intervention de groupes nationaux sur des terres étrangères.

Les **Agricultures de subsistance**, agricultures de « congédiement » voire de survie, présentent trois visages :

- l'**agriculture « paupérisée »**, qui concerne les petites exploitations en limite de viabilité ou des exploitations spécialisées dans des secteurs en crise ;
- les **« sans terre prolétarisés »**, migrants saisonniers ou quasi-permanents, vendant leur force de travail au gré de la demande ;
- **« l'exil de l'intérieur »**, sans terre, sans culture agraire, contraint de rester sur son territoire et préoccupé à survivre.

Les deux premières se rencontrent en Europe et notamment en France.

L'éclatement des formes d'organisation sociale et économique du travail en agriculture (B. Hervieu, F. Purseigle, 2011)



¹ Voir en annexe une synthèse notamment de Sociologie des mondes agricoles. Armand Colin, 2013. et Des agricultures avec des agriculteurs, une nécessité pour l'Europe, Projet, 2011/2 n°321, p60-69.

Le rapport des métiers de l'agriculture aux territoires

Il s'agit de considérer l'ensemble des relations d'ordre politique, économique, social et culturel des actifs agricoles avec les acteurs d'un territoire de « proximité » à géographie variable. Ces relations peuvent revêtir différents aspects liés à la fois à la production agricole elle-même (et aux processus de transformation et de commercialisation), mais aussi aux externalités de l'activité agricole (notamment sur l'environnement, les paysages) et au positionnement des actifs agricoles dans la société à l'échelon local et régional.

Les hypothèses :

- ▷ Dominante agriculture de « firme » : financiarisation de l'agriculture, segmentation des activités, intégration à des filières, forte place du salariat, contexte de spécialisation régionale, agriculture de firme qui répond et agit sur les attentes sociétales, coexistence avec une agriculture familiale et une agriculture de subsistance. Minima environnemental.
- ▷ Coexistence de modèles agricoles diversifiés — firme, familial, subsistance — répondant aux attentes sociétales. Composante environnementale forte.
- ▷ Dominante agriculture de proximité : petites et moyennes exploitations, diversification, polyculture-élevage, transformation des produits agricoles, circuits économiques courts, entretien des paysages, souci de la qualité de l'air, des eaux, importance du lien social, culture et patrimoine variétal. Cohabitation des modèles firme, familial, subsistance.

LE MONDE AGRICOLE EN TENDANCES

Un portrait prospectif des agriculteurs

coordonné par le Centre d'études et de prospective (CEP) du Ministère de l'agriculture

Le CEP a mis en place début 2011 un groupe de travail constitué d'experts¹ ayant pour mission d'analyser les transformations des conditions d'exercice des métiers de l'agriculture et d'identifier les tendances d'évolution les plus probables pour les quinze prochaines années (2025), les bifurcations éventuelles, les zones d'incertitudes.

Des séances thématiques ont été organisées, portant sur : la démographie et la géographie des agriculteurs en France ; les contenus de l'activité agricole ; les entrées et sortie dans les métiers de l'agriculture, la transmission, l'installation ; les qualifications, la formation, l'encadrement ; les conditions de travail, la santé, les revenus, l'articulation vie professionnelle / vie familiale.

L'ONEA, dans le cadre de sa réflexion prospective, retient en particulier, du rapport final², les éléments d'inflexion et de rupture³ suivants :

► Des éléments d'inflexion de différents ordres

Politico-institutionnel (via des changements radicaux ou des crises)

- Désinstitutionnalisation du secteur agricole / affaiblissement du service public agricole : rôle de l'État, identité agricole de certaines institutions, régime de protection sociale, rôle modifié des Chambres d'agriculture...
- Possible montée en puissance des Régions, des intercommunalités et de l'Europe / déconcentration et décentralisation (politiques économiques en faveur de l'agriculture, développement rural, enseignement agricole)

« Les Régions multiplieraient les dispositifs d'accompagnement de l'entrée dans le métier agricole, elles chercheraient à améliorer les relations entre agriculture et environnement, favoriseraient certains circuits de commerce et de distribution, etc. Elles élaboreraient des politiques économiques (compétitivité des filières locales, développement de produits différenciés, maîtrise de l'offre) et de développement rural (attractivité, aménagement, animation du territoire). Les répercussions pourraient être de divers types : plus grande diversité des voies d'installation dans le métier, organisation régionale de l'enseignement agricole très en phase avec le marché local de l'emploi, réorganisation de la carte des établissements de formation, accompagnement des agriculteurs en lien avec les priorités économiques des collectivités territoriales, etc. »

- Partenariats public – privé accrus

[...]

[...]

Environnemental

- Sous l'impulsion des consommateurs (attentes sociétales en termes de santé et d'environnement), verdissement de toutes les pratiques fondée sur l'agroécologie
- Politiques publiques fortes, cahiers des charges de plus en plus contraignants
- Accent mis, par les consommateurs, sur la qualité, la proximité, les circuits courts
- Nécessité d'une plus grande technicité (et donc de formations adéquates) et besoins accrus de main-d'œuvre

Social

- Néo-agriculteurs (installation d'urbains, quand les enfants d'agriculteurs continuent à privilégier d'autres professions)
- Nouvelles pratiques tournées vers le local, la diversification
- Besoin de formation, d'accompagnement pour ces nouveaux agriculteurs, et d'aménagement des dispositifs d'accès à la profession

► Une possible radicalisation des tendances

- Financiarisation accélérée de l'agriculture
- Montée en puissance d'exploitations agricoles très spécialisées, segmentées, dans un mouvement d'intégration verticale, et développement de l'agriculture de firme (sous-traitance des travaux agricoles et de la gestion associée)
- Restructuration et concentration du secteur agricole : logique agroindustrielle, généralisation du salariat et de la sous-traitance
- Disparition des exploitations les moins compétitives

1. Voir composition du groupe de travail en annexe

2. L'intégralité de la publication du CEP est consultable à l'adresse internet suivante : <http://agriculture.gouv.fr/agriculteurs-2025>

3. Voir les éléments tendanciels en annexe

Sources : Gambino M., Laisney C., Vert J., (coord.), Le monde agricole en tendances. Un portrait social prospectif des agriculteurs. Centre d'études et de prospective, SSP, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, 2012.

II-2-2- Les variables relatives à l'enseignement agricole

F- Le pilotage national de l'enseignement agricole

Cette variable a trait à la nature et au degré du pilotage national. Dans quelle mesure le niveau national impulse et pilote une politique globale sur l'ensemble du territoire ? Dans quelle mesure la politique de l'enseignement agricole relève des initiatives du niveau régional ? Quelles articulations et de quelles natures entre les différents niveaux territoriaux national, régional, local ? Quelle capacité de l'Administration à accompagner l'adaptation du système aux évolutions de son milieu ou bien à anticiper voire impulser de nouvelles orientations (proactivité) ?

Les hypothèses :

- ▷ Politique du laisser-faire.
- ▷ Passage d'un pilotage « dilué » de l'enseignement agricole à un pilotage dynamique.
- ▷ Absence de pilotage national, hors définition des diplômes nationaux et gestion des personnels enseignants.
- ▷ Etat régulateur et contractualisation.

G- L'autonomie des établissements

Comment l'autonomie des établissements agricoles, inscrite dans la loi, est-elle valorisée par la gouvernance comme outil d'une politique d'enseignement agricole et mise en œuvre dans les établissements ? (cf. encart ci-après).

Les hypothèses :

- ▷ Autonomie des établissements juridiquement reconnue mais peu soutenue dans un contexte concurrentiel.
- ▷ Autonomie des établissements évoluant en fonction du pilotage national.
- ▷ Degré d'autonomie des établissements défini par les Régions.
- ▷ Autonomie des établissements fondatrice du projet, de l'action et des partenariats des établissements.

L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES

Edgar LEBLANC

► Une révolution, l'autonomie

1- Nouveaux principes

Établissement et autonomie : deux notions qui ont été placées au cœur de la réforme de l'organisation de l'État en 1982-1985 lors de l'instauration de la décentralisation, réforme qui introduit une rupture profonde dans le secteur de l'enseignement. Par les lois de partage des compétences de 1983 et 1985 et la loi du 9 juillet 1984, les établissements d'enseignement secondaire agricole publics deviennent des « établissements publics locaux » pour lesquels la Région assure « la construction, l'équipement, les dépenses d'entretien et de fonctionnement, à l'exception d'une part, des dépenses pédagogiques à la charge de l'État [...] et, d'autre part, des dépenses de personnels »¹. L'article L 815-1 du Code rural est modifié : « les lycées agricoles [...] sont des établissements publics locaux dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière. »

Désormais, les EPL et les EPLEFPA, ainsi dénommés dans le décret du 29 novembre 1985, remplacent les précédents établissements nationaux. Ce décret, véritable charte de l'EPLEFPA, précise que « le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement public local et des centres qui le constituent ». Ils constituent des personnalités morales dotées de l'autonomie administrative et financière dans l'exercice de leurs spécialités, c'est-à-dire de leurs missions. S'y ajoute l'autonomie pédagogique, qui ne se confond pas à la liberté de l'enseignant dans le choix de ses méthodes et stratégies à l'intérieur de son enseignement. L'EPL est autonome dans la définition de son projet d'établissement, la construction des emplois du temps, la composition des groupes de formation, le choix de certains modules, l'organisation du CCF... Le tout dans le respect des lois et règlements.

[...]

2- Garanties et cohérence du service public

2-1- Des établissements autonomes

Le rôle du **conseil d'administration** apparaît donc éminemment stratégique. Il est doté de pouvoirs bien réels, et pas seulement financiers : il élit son président parmi les personnalités extérieures, il adopte le projet d'établissement, les programmes de l'exploitation agricole, le règlement intérieur, le budget et le compte financier. Ses délibérations sont exécutoires, après transmission aux trois autorités concernées, le préfet (autorité de l'État), le président du conseil régional (moyens de fonctionnement), le DRAAF (autorité académique). Il n'est donc pas question de mettre en place des actions contraires au droit, mais l'autonomie n'est limitée que par ce qui est défendu...

2-2- Un État régulateur

Dans la décentralisation, l'État n'a pas abandonné ses prérogatives : l'autonomie de l'établissement agricole est donc complétée par un Schéma prévisionnel national des formations et de schémas régionaux qui servent de cadre aux projets d'établissement en leur donnant de grandes orientations. C'est le dispositif complet qui assure la cohérence du service public d'enseignement agricole.

2-3- Un service public diversifié

L'enseignement agricole privé a été exclu de la décentralisation. Mais, la loi du 31 décembre 1984 stipule que les établissements sous contrat avec l'État « participent au service public d'éducation et de formation. Ils relèvent du ministre de l'agriculture » (art. 1). Ils s'engagent à « respecter les programmes nationaux et, dans le cadre de leur projet pédagogique, à préparer les élèves aux diplômes d'État de l'enseignement agricole ». Et pour conserver la cohérence voulue par la législation nouvelle, ces établissements concourent aux mêmes missions que les établissements publics et passent contrat avec l'État pour les formations qui correspondent aux besoins définis par le schéma national (cf. art. 3). Sont aussi créés un Conseil national et des Comités régionaux de l'enseignement agricole qui font des propositions et donnent leur avis sur les projets de schémas régionaux et national. Il n'y a ainsi qu'un service public de l'enseignement agricole, avec des programmes et des diplômes nationaux, et des établissements publics et privés, aux méthodes éventuellement différentes, avec des statuts différents, mais tous autonomes.

3- Dans la pratique

Plus que l'autonomie administrative et que l'autonomie financière, c'est l'autonomie pédagogique qui apparaît à la fois comme le symbole et la pierre d'achoppement de la nouvelle organisation.

3-1- Programmes et diplômes

En accord avec la loi et ses principes, si la définition des niveaux, des programmes et des diplômes est de la responsabilité de l'échelon central, chaque programme est constitué de modules de base communs à tous les établissements, mais aussi de modules d'adaptation régionale et d'autres d'initiative locale. Une partie des épreuves est commune à tous les candidats, une autre partie, évaluée en contrôle en cours de formation, est de la responsabilité de l'établissement. Le contrôle « continu » est donc conçu comme un moyen de conforter l'autonomie locale.

3-2- Un bilan globalement positif

Toutes ces innovations ont produit dans un grand nombre d'établissements des avancées pédagogiques réelles. Elles ont également provoqué des résistances et des conflits débouchant parfois sur une bureaucratisation tatillonne du contrôle en cours de formation, sur des choix conformistes ou simplistes en matière pédagogique, parfois sur des facilités et un certain laxisme des évaluateurs, mais les avancées l'emportent largement, comme ont pu le souligner divers rapports².

3-4- Des questions demeurent

Plusieurs questions, d'ordre éthique, doivent néanmoins être posées. L'autonomie ne conduit-elle pas à une concurrence exacerbée entre établissements ? Non si on met en avant la mission éducatrice des établissements, si on fait de la démocratie le « principe organisateur de la cité scolaire » et si l'intérêt du service public l'emporte sur les intérêts particuliers des établissements, conduits à coopérer, voir à mutualiser certains de leurs moyens. L'autonomie ne conduit-elle pas à un renforcement des inégalités ? L'analyse de l'accès aux différents diplômes ne conclut pas à un constat de cette nature, et la querelle sur le « niveau » n'est d'aucun intérêt pratique. Mais il est vrai qu'une telle construction appelle peut-être, pour demeurer pérenne, une « vertu » chère à Montesquieu sans laquelle la démocratie est impossible.

► Une idée neuve, l'établissement

La décentralisation et la rénovation ont donc bien fait de l'établissement le lieu et l'acteur de la formation des jeunes (et des adultes). Elles constituent un véritable tournant dans l'histoire des établissements d'enseignement agricoles publics. Mis en perspective historique, l'EPL de 1985 constitue une profonde mutation de l'établissement scolaire. Sans doute, l'EPLFPA présente-t-il une structure complexe, avec ses centres égaux en droit et dignité certes, mais aussi encore étanches dans leur fonctionnement quotidien. Comme le proposait Jean Rubin dans le rapport qu'il remit en 1995, ne faut-il pas autoriser l'EPLFPA à « fixer son organisation interne » ?

Les lois de 1984 ont conféré à l'enseignement agricole une définition originale et unique du contenu de ce service public avec ses quatre (cinq aujourd'hui) missions et des établissements publics et des établissements privés qui concourent à sa mise en œuvre. L'autonomie garantit l'exercice des missions au plus près des besoins locaux et des citoyens. Elle incite les acteurs à faire de chaque établissement un lieu d'apprentissage par l'exercice de la démocratie et, par là, fait appel à une « véritable morale du service public » pour construire une utopie « cité scolaire ».

1. L 83-663, art. 14-III.

2. Rapports Rémond, Frémont, celui présenté au CES par M. De Rijke, ou celui présenté en 2010 par D. Gozard, M. Chevalier, C. Auger et M. Bourdais sur la *Simplification du fonctionnement administratif de l'enseignement agricole*.

H- La déconcentration / décentralisation

À l'heure d'un Acte III annoncé de la décentralisation et alors que les DRAAF ont vu leur rôle renforcé par une politique de déconcentration à compter de 2006, l'articulation des politiques d'éducation et de formation est un enjeu crucial pour l'enseignement agricole³. En effet, l'établissement agricole n'est pas uniquement dédié à la formation scolaire mais constitué de centres de même statut (lycée, CFA, centre de formation professionnelle, exploitation agricole) qui relèvent de gouvernances institutionnelles différenciées. Et ces établissements, comme l'enseignement agricole dans son ensemble, sont particulièrement en prise avec leurs environnements politico-institutionnels, professionnels, territoriaux, de par leurs champs de compétences et leur organisation ouverte. Quelle décentralisation pour l'enseignement agricole en 2025 ? Quel rôle de l'Etat et de ses services déconcentrés ?

PARTAGE DES COMPÉTENCES ETAT – RÉGIONS DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Une nécessaire clarification du rôle de chacun selon l'Association des Régions de France (ARF)

*« Les Régions ne veulent plus être considérées comme de simples financeurs ou comme de simples services de l'État, qu'on se contenterait d'informer de leurs obligations, avec dans le meilleur des cas une simple consultation. Elles veulent être traitées comme de vrais partenaires. Quant à la réforme récente de la gouvernance académique, elle se réduit à une clarification de la hiérarchie au sein de l'éducation nationale. **La réforme de la gouvernance du système éducatif reste à faire, avec les collectivités territoriales.** »*

*« Une clarification des compétences est à opérer pour aboutir à **des blocs de compétences homogènes et cohérents** (maintenance, orientation et formation), avec **des schémas en nombre réduit et à visée prescriptive**, liés entre eux dans un schéma stratégique régional, visant à **mettre les Régions en situation de piloter la chaîne orientation/formation/emploi**.*

De plus, les Régions demandent à voir leur rôle et leur action reconnus aux côtés du ministère de l'Éducation nationale (idem pour l'enseignement agricole), dans leurs relations avec les lycées, dans l'élaboration de la carte des formations qualifiantes des lycées et en matière de numérique éducatif.

Enfin, les politiques menées par les services de l'État et par les Régions visant à réduire les inégalités sociales et économiques devant la réussite scolaire, l'accès au sport, à la culture, etc., doivent être articulées, par le biais du contrat et dans le cadre d'une gouvernance renouvelée au niveau régional.

En toute hypothèse, les transferts de compétences devront s'accompagner d'un transfert des moyens correspondants, humains et/ou financiers. »

Rentrée scolaire 2012 - Pour un nouvel acte de décentralisation dans l'éducation – Association des Régions de France – 30 août 2012

Les hypothèses :

- ▷ Une décentralisation « molle » ; une déconcentration subie.
- ▷ Statu quo (Acte III de la décentralisation).
- ▷ Décentralisation totalement aboutie du système éducatif. L'État n'intervient plus que dans la délivrance des diplômes nationaux et la gestion des personnels enseignants. Coordinations entre les Régions.
- ▷ Equilibre affirmé entre rôle de l'Etat et libre administration des Régions.

³ Cf. La présentation des propositions de l'ARF dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'apprentissage, en liaison avec le secteur de l'agriculture et de la forêt et la synthèse du rapport du CGAAER sur les compétences partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine de l'enseignement agricole en annexe.

RÔLE DES RÉGIONS DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Des propositions ambitieuses de l'Association des Régions de France (ARF)

Extrait¹

Gouvernance locale

La Région signe avec chaque lycée et le rectorat (ou la DRAAF) un contrat tripartite et pluriannuel (trois ans par exemple) d'objectifs et de moyens. Véritable pacte éducatif destiné à structurer le partenariat rectorat-Région et la responsabilisation des équipes éducatives, il sera établi à partir des schémas directeurs portés par les collectivités, en lien avec les autorités académiques. Il doit contenir les constats partagés, les objectifs, les dispositifs et projets prévus, les moyens accordés (humains, financiers, immobiliers, équipements, etc.) sur les grands axes des politiques partagées (orientation, formations, décrochage, numérique éducatif, etc.). Par ailleurs, la composition du Conseil d'administration des lycées doit être revue (augmentation du nombre des représentants de la Région et du monde socio-économique, révision de la place des ATTEE², etc.). Enfin, les rapports avec l'équipe de direction du lycée et notamment avec l'adjoint-gestionnaire, chargé statutairement des relations avec les collectivités locales, devront être approfondis, afin de faciliter la gestion par la Région des compétences qui lui ont été transférées.

1. Voir l'ensemble des propositions en annexe

2. Agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement.

Source : Les Régions au cœur du nouvel acte de décentralisation – Association des Régions de France – 4 juillet 2012

I- La prise en compte des demandes sociétales par le système

Dans quelle mesure l'enseignement agricole tient-il compte des attentes sociétales en termes notamment d'éducation, de formation professionnelle, de secteurs, de niveaux, de contenus de formation, de répartition géographique des établissements, de positionnement de ceux-ci dans leurs environnements, de liens avec le territoire, la société, les professions, d'insertion, de promotion ? A quel(s) niveau(x) territoriaux cette prise en compte s'exprime-t-elle ?

Les hypothèses :

- ▷ Adaptation relative aux attentes sociétales.
- ▷ Forte prise en compte de l'expression des attentes sociétales par les régions.
- ▷ Passage d'une adaptation relative aux attentes sociétales à une forte prise en compte.
- ▷ Prise en compte forte des attentes sociétales à tous les niveaux territoriaux (local, régional, national).

J- L'identité de l'enseignement agricole.

L'enseignement agricole est un système de formation à part entière qui, dans sa structuration, sa gouvernance, ses relations aux environnements, sa pédagogie, le recrutement, la formation et l'exercice professionnel de ses équipes éducatives, son rapport aux métiers et aux territoires... a développé un certain nombre de spécificités en réponse aux besoins et attentes dont il a fait l'objet au cours du temps. Comment cette « identité » de l'enseignement agricole évolue-t-elle et est-elle prise en compte ?

Les hypothèses :

- ▷ Identité de l'enseignement agricole diluée.
- ▷ Reconnaissance des spécificités de l'enseignement agricole variable selon les régions.
- ▷ Identité de l'enseignement agricole recomposée.
- ▷ Identité affirmée et reconnue de l'enseignement agricole.

K- L'adaptation de l'offre de formation

Comment et à quel(s) niveau(x) territoriaux l'adaptation de l'offre de formation de l'enseignement agricole se réalise-t-elle ? Quels en sont les principaux axes en termes de niveaux et secteurs de formation ? Quelle(s) dominante(s), quelle(s) articulation(s) sont privilégiées parmi les secteurs de formation existants (et émergents ?) de l'enseignement agricole ? Quelles adaptations régionales sont autorisées, valorisées, impulsées ?

Les hypothèses :

- ▷ Adaptation locale, offre de formation segmentée, concurrence accrue entre établissements.
- ▷ Diversité régionale de l'offre de formation et risque de besoins non satisfaits.
- ▷ Offre de formation élargie, transversalité des secteurs de formation, adaptation plutôt locale.
- ▷ Couverture des besoins de formation par une offre régionale ou interrégionale.

L- L'innovation

Cette variable porte à la fois sur l'innovation technique et scientifique — notamment par le biais de l'exploitation agricole ou des ateliers technologiques des établissements — et sur l'innovation pédagogique. Alors que leurs caractéristiques sont développées dans les scénarios, les hypothèses portent en premier lieu sur les lieux d'impulsion et de développement de ses innovations. Tous les niveaux territoriaux sont considérés (national régional, local), ainsi que leurs articulations (dispositifs d'impulsion ou d'accompagnement, mutualisations des initiatives locales⁴).

Les hypothèses :

- ▷ Innovations pédagogiques et techniques essentiellement locales.
- ▷ Réseaux régionaux d'innovation éventuellement compatibles et coordonnés.
- ▷ Innovations pédagogiques et techniques redynamisées.
- ▷ Réseaux coordonnés d'innovation (nationaux et/ou régionaux).

M- Les TICE

Petite Poucette⁵ est en marche. L'École est bousculée par la révolution numérique. La place des savoirs, le rôle des enseignants, le positionnement des établissements, la structuration des formations dans le temps et l'espace sont réinterrogés. Une multitude d'essais, de rapports, d'articles font état des mouvements à l'œuvre, des avancées repérées dans les systèmes éducatifs, des enjeux pour demain (cf. notamment la bibliographie non exhaustive du rapport). Dès la fin des années 90, « toute personne travaillant dans l'enseignement agricole public est en droit de disposer d'une adresse électronique » dans notre système de formation (E. MARSHALL et R. LAGRÈGÈRE. *Les enseignants et les formateurs de l'enseignement technique agricole dans la « société de la connaissance »*. p31). Comment l'enseignement agricole, système historiquement ouvert et novateur, se positionne-t-il face à cette nouvelle ère de l'information et de la communication ?

Les hypothèses :

- ▷ Développement différencié des TICE.
- ▷ Politiques régionales en matière de TICE.
- ▷ Développement des TICE redynamisé.
- ▷ Les TICE au cœur de l'établissement, des formations et des territoires.

⁴ Il est aujourd'hui admis que l'innovation ne se décrète pas, qu'elle est le plus souvent le fruit d'initiatives locales ou que, pour le moins, le schéma descendant de l'innovation est inadapté aux réalités des pratiques. En revanche, l'impulsion et l'accompagnement des niveaux national et régional n'en demeurent pas moins déterminants.

⁵ SERRES Michel. *Petite Poucette*. Edition le Pommier. 68 pages. Mars 2012.

N- L'exploitation agricole et son rôle dans le projet d'établissement

L'exploitation agricole des établissements se voit dévolu un rôle fort en termes d'innovation et d'expérimentation, d'application pédagogique et de démonstration, d'ouverture sur les territoires et les métiers⁶. Quelles fonctions des exploitations agricoles sont valorisées et développées dans les établissements ? Quelles synergies se développent entre l'exploitation agricole et les autres centres constitutifs ? Quelles relations de l'exploitation agricole avec le territoire et les professionnels ? Quel rôle d'interface joué par l'exploitation entre l'établissement et son milieu ? Toutes ces questions sont abordées par l'entrée de l'articulation entre exploitation agricole et projet d'établissement.

Les hypothèses :

- ▷ Risque de rupture entre exploitations agricoles et projets d'établissement – Très grande hétérogénéité des situations.
- ▷ Exploitations agricoles intégrées aux projets d'établissement.
- ▷ Elargissement des fonctions des exploitations agricoles et ateliers technologiques.

O- Les partenariats professionnels

Une caractéristique forte de l'enseignement agricole est sa professionnalité, le lien original et fort qu'il établit entre École et métiers. Mais ce lien, polymorphe, n'est ni acquis, ni exempté d'évolutions nécessaires en réponse aux nouveaux enjeux à la fois agricoles et éducatifs. En 2025, quelles relations l'enseignement agricole entretient-il avec les milieux professionnels ? A quels niveaux territoriaux ? Sous quelles formes ? Avec quelle intensité ? Quelles structurations de ces partenariats ? Quels types de partenaires ?

Les hypothèses :

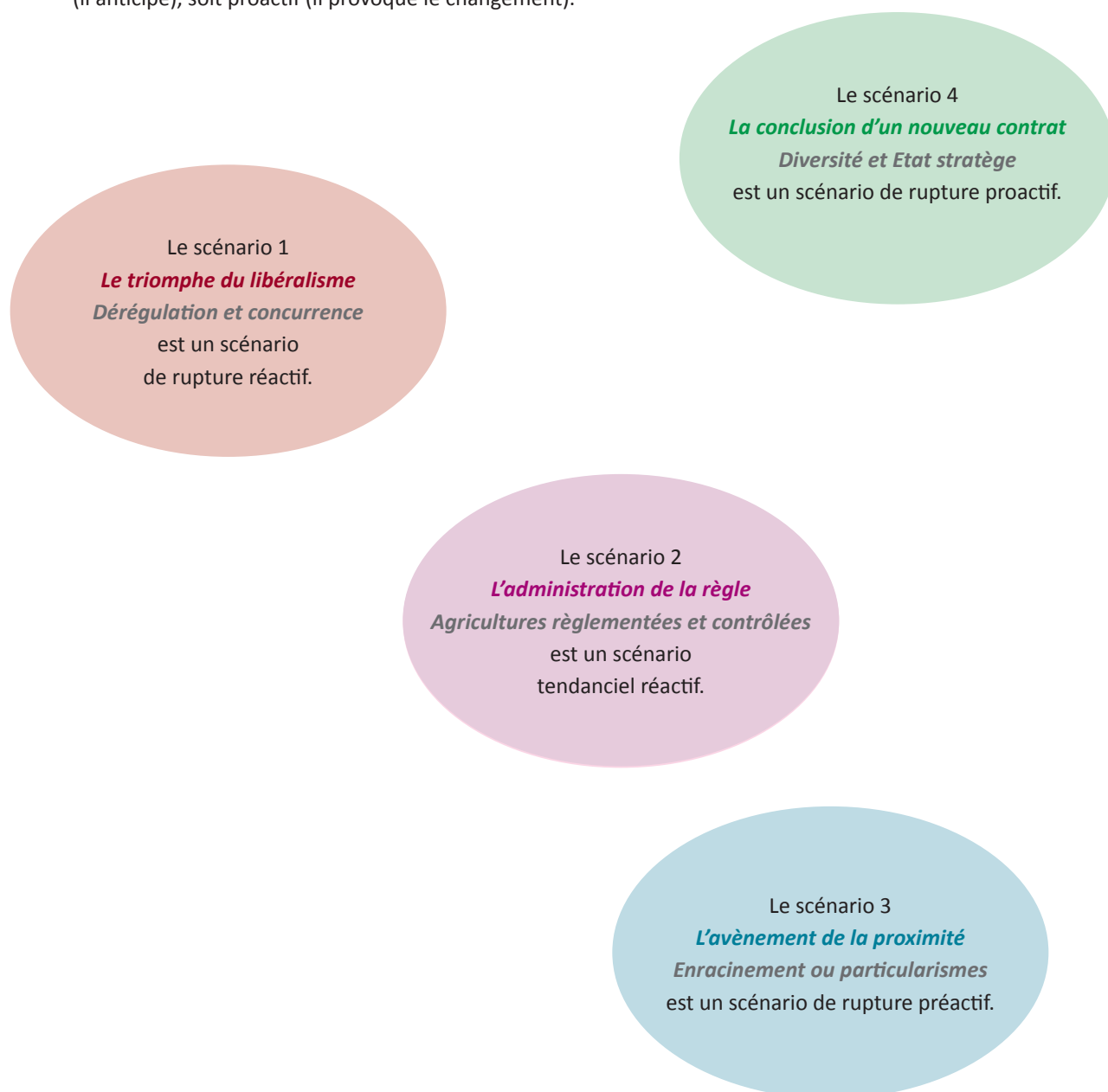
- ▷ Hétérogénéité des engagements professionnels (plus ou moins selon les établissements ; parfois locaux, parfois plus institutionnels).
- ▷ Engagement des professionnels variables selon les politiques régionales.
- ▷ Diversification des partenariats professionnels.
- ▷ Implication adaptée des OPA et des professionnels à chaque niveau territorial.

6 Voir par exemple le Rapport 2002 de l'ONEA et son étude *L'établissement de formation, acteur du développement*.

II-3- LES SCÉNARIOS

L'ONEA présente ainsi, structurés par ces hypothèses, des scénarios pour l'enseignement agricole face aux défis de l'agriculture, qui mènent, comme précédemment souligné, à **quatre images délibérément contrastées du système de formation à l'horizon 2025**. Il ne s'agit pas de prévoir précisément l'imprévisible, mais de mettre en lumière les opportunités et les risques pour cet enseignement dans de possibles contextes futurs de son milieu d'ores et déjà en forte mutation.

Parmi ces **quatre scénarios** pour *l'enseignement agricole face aux défis de l'agriculture à l'horizon 2025*, on distingue un scénario tendanciel et trois scénarios de rupture : rupture économique, rupture sociétale, rupture éducative. Dans ces scénarios, l'enseignement agricole se montre soit réactif (il s'adapte), soit préactif (il anticipe), soit proactif (il provoque le changement).



Le scénario 4, proactif, revêt à ce titre un caractère particulier : il projette vers un nouveau paradigme de l'enseignement agricole comme outil d'une politique nationale agricole active.

LES SCÉNARIOS

Scénario

1

LE TRIOMPHE DU LIBÉRALISME *Dérégulation et concurrence*

Le contexte : Libéralisation dans un contexte de crise

Dans un contexte de crise qui perdure au niveau international, le modèle libéral a triomphé au sein d'une économie mondialisée. Malgré l'intention déclarée de nourrir plus équitablement la population mondiale, les échanges de biens agricoles et alimentaires s'insèrent dans le cadre d'une spéculation accrue sur les matières premières essentielles, d'une rareté des produits, de difficultés liées à la fois à leur disponibilité et parfois leur accessibilité. La volatilité des coûts de production est forte, en tendance haussière. Les Etats sont dans l'incapacité d'impulser des politiques de stabilité compte tenu de leurs endettements massifs, s'ils ne sont pas tout simplement favorables à des politiques de dérégulation.

Une agriculture livrée à la libéralisation et la spéculation

En France, comme dans la plupart des pays développés, la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs est prégnante. Leurs demandes sont ainsi essentiellement guidées par l'économique : ils souhaitent avant tout la mise à disposition de produits alimentaires en quantité, à bas prix, présentant des garanties sanitaires optimales. Les impacts environnementaux des productions demeurent au second plan des préoccupations de la plupart des consommateurs. On assiste d'ailleurs à une réduction des normes protectrices de l'environnement. La puissance publique ne mène aucune action particulière en faveur de la santé, qu'elle soit alimentaire – notamment dans le sens d'un changement des régimes alimentaires – ou environnementale. A la marge cependant, subsistent des consommateurs soucieux de la qualité nutritionnelle et gustative des produits, des impacts de la production agricole, de la transformation des denrées et de leur transport sur l'environnement. Cela se traduit par des demandes spécifiques de produits de qualité, labellisés, de proximité, qui ne concurrencent cependant guère en quantité la demande de masse.

Une crise économique qui induit une consommation de produits à bas prix et de faibles exigences environnementales

L'agriculture de « firme » s'impose comme la réponse la plus adaptée à ce contexte socio-économique. Recherche de forte productivité, de rentabilité, financiarisation du modèle économique, standardisation des produits sont les critères fondateurs du modèle agricole et agroalimentaire dominant. Les filières sont renforcées, intégrées. Spécialisation des exploitations, segmentation des activités agricoles sont les maîtres-mots de cette agriculture qui recourt de manière importante à un salariat plus ou moins formé ou à l'externalisation des tâches. Ces exploitations, de grande taille, sont menées par des agri-managers, qui prennent pour certains leurs ordres auprès de directoires économiques et financiers. Le secteur agricole s'est totalement

L'agriculture de firme comme réponse adaptée au contexte socio-économique

restructuré et concentré dans une logique agro-industrielle, notamment tournée vers l'exportation et faisant une place importante à la biomasse. Nombre d'exploitations ont disparu.

L'affaiblissement de la politique agricole commune

La PAC a logiquement été remise en cause. Le budget global s'est fortement réduit. Le premier pilier est très affaibli, voire a disparu. La question agricole est marginalisée dans l'opinion publique. L'agriculture devient progressivement un secteur économique comme un autre. Le développement rural est géré par les collectivités territoriales ou des intermédiaires du type agences. Le second pilier de la PAC est géré par les Régions... tant que le développement rural n'est pas sorti de la PAC. Ce second pilier s'adresse essentiellement à une agriculture familiale résiduelle (même si cette agriculture est davantage sociétariaire que familiale) et à une agriculture de « subsistance » en progression (dont l'activité de production agricole n'est que partiellement le moteur et qui est notamment portée par des reconversions professionnelles d'anciens urbains). Cette tendance peut aller jusqu'à la désinstitutionnalisation de l'agriculture et la remise en cause du statut spécifique d'agriculteur.

La trajectoire : Désengagement et laisser-faire dans le pilotage de l'enseignement agricole

L'absence d'un projet mobilisateur pour l'enseignement agricole et les lacunes d'une gouvernance nationale

Le pilotage national de l'enseignement agricole s'est dilué, soit que l'enseignement agricole ne constitue plus, dans un contexte de libéralisation et de crise, une priorité de son ministère de tutelle, soit que malgré un attachement affirmé à cet enseignement l'Administration peine à impulser une politique proactive et fédératrice. Le système, confronté à la nouvelle donne d'une agriculture de « firme » dominante, somme toute éloignée d'un modèle d'enseignement agricole historiquement structuré par ses diverses missions et son ancrage territorial, n'a pas trouvé dans ce pilotage matière à une action coordonnée. Il est uniquement géré de manière administrative sans qu'émergent une vision politique et un projet mobilisateur pour l'enseignement agricole dans son ensemble. Cette absence de stratégie nationale ne peut être pleinement compensée par les politiques des Régions, sans décentralisation aboutie. Même s'il existait une volonté des Régions de construire une réponse régionale en termes d'enseignement et de formation agricoles à la nouvelle structuration de l'agriculture sur leur territoire, celles-ci n'ont pas la main.

Des établissements livrés à eux-mêmes

L'Etat en appelle finalement à la déconcentration. Les politiques d'enseignement agricole dépendent formellement des DRAAF, qui peuvent, en l'absence d'orientations et d'appui, percevoir cette déconcentration comme subie. D'une manière générale, l'autonomie des établissements, juridiquement reconnue, n'est que peu soutenue et s'inscrit dans un contexte fortement concurrentiel. Cette autonomie est donc dans les faits à géométrie variable. Les établissements agissent, pour leur développement ou leur survie, en fonction des opportunités, des moyens, des compétences à leur portée. L'adaptation de l'offre de formation est par conséquent essentiellement locale, ce qui mène à une certaine segmentation, mais aussi une concurrence accrue entre établissements. L'identité de l'enseignement agricole, elle-même, se dilue. Au plan national, deux types d'établissements finissent par s'opposer : ceux qui s'orientent vers l'agriculture de « firme » dans une logique verticale, ceux qui s'appuient sur

des opportunités locales pour développer d'autres modèles agricoles, de proximité, multifonctionnels, en lien avec le développement territorial et éventuellement avec l'appui des Régions au titre de la gestion du 2nd pilier et du développement des territoires. Le sort des établissements qui ne sont pas parvenus à se positionner de manière dynamique sur l'une de ces options est conditionné à la rencontre entre des attentes régionales spécifiques — notamment en termes de réussite scolaire, de promotion sociale, d'économie et d'animation territoriales — et l'offre de formation qu'ils sont capables de proposer. Dans ce contexte libéral, c'est d'ailleurs la politique du laisser-faire qui prévaut concernant les filières « non productives » de l'enseignement agricole, notamment les classes de 4^e-3^e et les formations de services. Certains établissements sont inévitablement amenés à disparaître.

L'enseignement agricole en 2025 : Un modèle dual et une perte d'identité

Un modèle dual de l'enseignement agricole émerge, s'agissant des finalités des formations liées à la production au sens large : d'un côté l'agriculture productiviste filiarisée et le constat d'une certaine réussite scolaire et sociale, de l'autre l'agriculture multifonctionnelle, le territoire, la recherche d'une promotion scolaire, culturelle et sociale.

Un enseignement agricole « filières » et un enseignement agricole « territoires »

Dans ce contexte, l'innovation technique et scientifique dans l'enseignement agricole est très variable. Certains établissements occupant des positions compétitives voient leur dynamique d'innovation tirée par la profession avec laquelle ils nouent des partenariats forts, notamment au travers d'exploitations agricoles de pointe très spécialisées. Ces exploitations s'imposent aussi comme lieu de convergences de travail avec l'enseignement supérieur et la recherche, de manière ponctuelle ou sous la forme de partenariats isolés, en l'absence d'une politique liant enseignement technique et enseignement supérieur. D'autres établissements peuvent faire valoir de manière analogue un savoir-faire et des innovations qui trouvent échos au sein de partenariats territoriaux multiples : groupements d'agriculteurs locaux, PME alimentaires locales, réseaux de distribution de proximité, associations, agences, collectivités territoriales, autres établissements de formation, réseaux technologiques... Dans les deux cas, cependant, des risques de rupture existent entre exploitations agricoles et projets d'établissement et le rôle des exploitations de ce point de vue est très variable selon les établissements. Pour certains établissements encore, l'absence de dynamique d'innovation en interne, ou de relais, peut à long terme conditionner leur survie.

Une innovation entre compétitivité, savoir-faire locaux et absence de dynamique globale

Le modèle dual se décline dans l'organisation globale de l'enseignement agricole. Il implique un positionnement différencié des établissements dans leurs environnements, mais aussi une dualité organisationnelle.

En premier lieu, l'offre de formation se structure en deux pans : soit autour des agri-managers (niveau III et II) avec la refonte du cursus BTS - licence professionnelle par une articulation entre lycées, écoles supérieures et Université et autour du salariat agricole (niveau V et IV et qualifications professionnelles spécialisées) ; soit vers des formations de niveaux intermédiaires, multi-champs, autour de la notion de territoire et de la polycompétence avec éventuellement des formations à la carte,

Une dualité de l'offre de formation

complétant un cursus commun, fonction de projets d'installation très diversifiés à l'issue de parcours professionnels qui le sont tout autant. Par voie de conséquence, le recrutement des établissements — élèves, apprentis, stagiaires — diffère fortement en fonction du modèle principalement mis en exergue sur la base des goûts, des prédispositions et des projets des apprenants.

*Deux profils
d'enseignants
et personnels
de direction très
différents*

Les ressources humaines de l'enseignement agricole se scindent ainsi schématiquement en deux pôles. Dans les établissements tournés vers la « firme », la technicité, la spécialisation des enseignants se renforcent, les collaborations avec les professionnels se développent, ceux-ci participant pour beaucoup à la formation, les enseignants suivant de nombreux stages professionnels en entreprise. Les chefs d'établissements et les personnels de direction, dans la logique de la « firme » et pour répondre à la nécessaire exemplarité par rapport au modèle dominant, se transforment en managers. Dans les établissements orientés vers la multifonctionnalité et le territoire, et pour les enseignants, la pluridisciplinarité devient une condition sine qua non de bon fonctionnement, voire une condition existentielle. Les enseignants, très proches du terrain, sont des porteurs de projets, projets territoriaux qui sous-tendent l'activité des établissements. Les personnels de direction ont un rôle fort d'animation dans la conduite de ces projets. Leur rôle à l'interface entre l'établissement et ses environnements est essentiel.

*Deux chemins
bien distincts
pour l'innovation
pédagogique*

Par conséquent, l'innovation pédagogique et l'utilisation des TICE sont tout autant différenciées que l'innovation technique, selon les établissements : selon leur positionnement, leurs compétences, leurs partenariats, leurs ressources scientifiques, méthodologiques, techniques, financières. Elles sont, elles aussi, quoi qu'il en soit, traversées par l'une ou l'autre des logiques d'ensemble : plutôt verticale ou plutôt horizontale.

*Deux types
d'établissements
au positionnement,
aux objectifs, aux
compétences très
différenciés*

La bipolarisation de l'enseignement agricole est ainsi intégrale : non seulement elle touche au modèle promu, mais elle s'instille dans les rapports des établissements à leurs environnements, dans la nature de leurs partenariats — plus ou moins institutionnels, plus ou moins locaux —, dans leur recrutement, dans leurs compétences au travers des profils d'enseignants et de personnels, dans leur modèle d'organisation, voire très probablement de gouvernance. En interne, cette gouvernance peut en effet être plus ou moins centralisée, plus ou moins partagée ; à l'interface, notamment au sein des CA, c'est la diversité des partenaires et la place des familles, qui peuvent se révéler très variable.

*Et un avenir
incertain pour
l'enseignement
agricole*

Reste qu'en temps de crise et en l'absence d'un véritable pilotage national, les établissements connaissent généralement des difficultés à pérenniser leurs activités. Les établissements de type « firme » peuvent, s'ils dépassent le stade de la concurrence, se concentrer autour de pôles de compétence. Ils cherchent des financements du côté des grandes entreprises du secteur agricole. Pour les autres, la pérennité financière est un combat de tous les instants. L'avenir de l'enseignement agricole, en tant que service public d'éducation et de formation, a fortiori spécifique, est quoi qu'il en soit très fortement compromis.

Variante du scénario 1

L'ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS Régionalisation et marchés

La trajectoire : De la politique nationale aux politiques régionales

La décentralisation est totalement aboutie. Toutes les compétences hors régaliennes ont été transférées aux Régions. Notamment, s'agissant de l'éducation, l'Etat n'intervient plus que dans la délivrance des diplômes nationaux et la gestion des personnels enseignants. Chaque région mène sa politique agricole — ce qu'il en reste —, de développement économique et territorial, de formation. L'enseignement agricole dépend des Régions qui définissent chacune le degré d'autonomie des établissements.

L'enseignement agricole en 2025 : Diversités et inégalités

Dans les régions où les « firmes » agricoles sont effectivement très implantées, la politique régionale va dans le sens de cette nouvelle forme d'agriculture. L'enseignement pour la production agricole se renforce, se filiarise, au détriment de l'articulation avec les autres filières, voire leur maintien. Dans les autres régions, en l'absence d'une politique régionale de formation protectrice, l'enseignement agricole peut périlcliter. Les Régions peuvent néanmoins pour certaines montrer la volonté — et donner les moyens — de faire vivre un enseignement agricole lié à d'autres modèles agricoles, acteur du développement territorial, présentant de multiples atouts en faveur de la promotion sociale, en lien avec les besoins régionaux en matière d'emploi et de ruralité et en réponse aux attentes sociétales vis-à-vis de cet enseignement spécifique. Cette dynamique dépend donc fortement de la politique des Régions, notamment en relation avec la gestion du second pilier de la PAC. Dans certaines régions, l'enseignement agricole, qui n'est pas au centre des préoccupations socioéconomiques et ne répond pas à des attentes particulières, disparaît. La reconnaissance et l'identité de l'enseignement agricole sont par conséquent très variables selon les Régions.

Une dynamique et une identité de l'enseignement agricole dépendant des Régions

L'offre de formation se caractérise par une grande hétérogénéité sur le territoire national avec des risques, dans certaines régions où l'enseignement agricole demeure, de demandes sociétales non satisfaites. Dans les régions orientées vers le modèle de la « firme », prime la formation du salariat agricole ainsi que des chefs d'exploitations « agri-managers ». Dans les régions davantage tournées vers la multifonctionnalité, l'offre de formation dépend très fortement des besoins sectoriels régionaux.

Une polarisation de l'enseignement agricole doublée d'une variabilité régionale

Néanmoins, la politique régionale étant centrale, des rééquilibrages sont possibles pour l'enseignement agricole entre agriculture de « firme » et agriculture « de proximité ». Le système « enseignement agricole » est donc éclaté a minima en trois pôles-types : les régions où l'enseignement agricole est spécialisé et modélisé par la firme ; les régions où priment le territoire rural, la multifonctionnalité, la promotion sociale ; les régions où la politique menée conduit à trouver un certain équilibre entre les deux ; s'y ajoutent les régions où l'enseignement agricole est abandonné.

Innovations et partenariats au gré des opportunités

Cette régionalisation forte, et une autonomie des établissements inégale selon les régions, a des répercussions sur l'innovation et les TICE. Des réseaux d'innovation régionaux se sont structurés, plus ou moins efficaces, éventuellement compatibles et coordonnées. Des pôles de compétences interrégionaux ont vu le jour dans les régions les plus dynamiques où la complémentarité a pris le pas sur la concurrence inter-établissements et inter-régions. Les partenariats développés par endroits avec les firmes et la recherche ont accru la compétitivité de ces pôles. Des modules de formation à distance sont proposés, en étroite collaboration entre système de formation et entreprises, qui permettent en particulier de réduire le coût de la formation des salariés tout en s'adaptant très rapidement à des évolutions techniques spécifiques. Mais l'engagement des professionnels au sein de l'enseignement agricole est variable, selon l'implication des « firmes » dans leur zone territoriale d'implantation et selon le dynamisme des acteurs économiques régionaux concernés par l'enseignement agricole. Ailleurs, l'innovation et les TICE peuvent répondre à des besoins locaux, mais leurs développements dépendent fortement des politiques régionales menées en la matière.

Une formation des enseignants et cadres banalisée

Dans ce contexte, la formation des enseignants et cadres de l'enseignement agricole ne relève plus du niveau national. La taille des enseignements agricoles régionaux n'atteint pas la masse critique nécessaire à la mise en place d'écoles régionales dédiées à cet enseignement. Cette formation a totalement basculé vers l'Université. Les cursus sont complétés, pour certains personnels, par des formations professionnelles, notamment en collaboration avec les « firmes ». Cette perte de spécificité de la formation des personnels interroge fortement à terme l'identité de l'enseignement agricole, quelles que soient les régions.

Un enseignement agricole fragmenté

A la bipolarisation des modèles agricoles, se superpose la diversité régionale : le modèle enseignement agricole s'est fragmenté.

Scénario

2

L'ADMINISTRATION DE LA RÈGLE Agricultures réglementées et contrôlées

Le contexte : Des modèles agricoles diversifiés en réponse à des attentes sociétales fortes

Des attentes sociétales en termes de qualité des produits, de respect de l'environnement, de protection des ressources naturelles se sont fortement exprimées. Des pressions citoyennes s'exercent sur les réglementations environnementales, qui sont considérablement renforcées. Les comportements d'achat et de nutrition, peu contraints dans un contexte économique de croissance, donnent lieu à des orientations prises par les producteurs agricoles, les industries agroalimentaires, la distribution. Les pratiques agricoles se transforment au regard de la qualité des produits, de l'usage des ressources naturelles, de la gestion des paysages. Les consommateurs sont aussi de manière générale de plus en plus attentifs à la répartition de la valeur ajoutée des produits tout au long de la chaîne qui va de la production à la distribution. L'information à la fois sur la qualité des produits, leur origine et les prix producteurs / consommateurs est devenue obligatoire. La demande de produits alimentaires est cependant segmentée, une partie de la population retenant comme critère d'achat prioritaire un prix bas des produits. L'Etat, conscient des enjeux sociaux et économiques, mène des politiques actives en matière notamment de santé alimentaire et environnementale.

La PAC accompagne ce mouvement. Elle s'est transformée en une politique agricole, alimentaire et environnementale commune : incitations en faveur des pratiques respectueuses de l'environnement, de la durabilité des systèmes, de la qualité nutritionnelle voire gustative des produits, rémunération des services environnementaux.

Dans le sens des tendances observées par le passé, le mouvement d'agrandissement et de regroupement des exploitations s'est poursuivi. La mondialisation, l'intervention de capitaux extérieurs ont mené au développement d'une agriculture de « firme », qui cohabite avec des formes d'agriculture plus traditionnelles familiales et sociétales, et une agriculture de subsistance mêlant petites exploitations traditionnelles et nouvelles exploitations davantage liées à des projets socio-économiques qu'à la production agricole stricto sensu. A la diversité des modèles économiques et organisationnels répond toutefois un objectif très largement partagé de réponse aux attentes sociétales dominantes.

Dans un contexte de croissance économique, des consommateurs qui font pression en faveur de productions agricoles et alimentaires de qualité, respectueuses de l'environnement, concourant à une juste rémunération des acteurs

Des préoccupations qui font consensus en Europe et réorientent fortement la PAC

Une coexistence entre firme, exploitation familiale, exploitation de subsistance et un objectif commun à la fois guidé par la demande sociétale et les réglementations

Modèle de production agroécologique dominant et, pour certaines exploitations, relations réaffirmées entre agriculture et territoires

Les « firmes » agricoles, les exploitations conventionnelles se sont ainsi orientées vers une agriculture vertueuse, s'inspirant des principes de l'agroécologie promue au début du siècle, jouant pour certaines le jeu des labels, des AOC. Dans le même temps, les demandes soutiennent une agriculture écologique de proximité, multifonctionnelle, le développement des circuits courts. Quel que soit le modèle considéré, la prise en compte du concept d'économie circulaire, inspiré du fonctionnement des écosystèmes, a largement progressé : il s'agit de reconsidérer l'approche systémique dans la perspective de boucles de production, afin d'optimiser les flux de matières et d'énergie à l'échelle d'un territoire, ce qui mène à combiner performance économique, sociale et écologique, en inscrivant l'activité agricole dans de nouvelles relations, de nouvelles formes d'organisation entre agriculteurs, mais aussi aux niveaux les plus fins entre agriculture et territoires.

Nouveaux modèles, nouvelles compétences

Ces modèles sont présents sur l'ensemble du territoire, avec toutefois des équilibres modifiés en fonction des spécificités régionales. Il en résulte s'agissant des profils d'agriculteurs et de salariés agricoles à la fois des convergences — en particulier dans la prise en compte des exigences environnementales et alimentaires — et des différenciations relatives aux modèles économiques et organisationnels développés. Ces modèles sont soit fortement intégrés, soit très ancrés dans le territoire. Pour ces derniers, outre les exigences communes liées à des pratiques agricoles renouvelées autour des agro-éco-systèmes, de nouvelles compétences sont requises en relation avec la diversification des activités et leur cadre réglementaire, le rôle économique et social dévolu aux chefs d'exploitation et leur inscription dans de nouvelles formes de réseaux de complémentarité.

La trajectoire : D'une gouvernance diluée à une gouvernance dynamique de l'enseignement agricole

L'absence d'un projet mobilisateur pour l'enseignement agricole et une déconcentration sans pilotage

Mais, dans un premier temps, le pilotage national de l'enseignement agricole n'apporte pas la dynamique d'ensemble et la cohérence nécessaire aux actions individuelles des établissements. Malgré les orientations européennes et les politiques gouvernementales, l'Administration ne parvient pas à redéfinir son rôle, à renouveler sa gouvernance, dans un contexte de décentralisation renforcée issu de l'acte III de 2013. Elle en appelle finalement à la déconcentration, sans parvenir ni à définir et impulser une stratégie nationale pour l'enseignement agricole, ni a minima à coordonner efficacement les politiques menées à l'échelon régional. Sans appui de l'Administration centrale et dans le cadre de relations interinstitutionnelles parfois difficiles, les Directions régionales définissent et mettent ainsi en œuvre des projets régionaux pour l'enseignement agricole de nature et qualité très variables. Au niveau local, nombre d'établissements sont finalement livrés à eux-mêmes. Leur autonomie n'est ni remise en cause, ni soutenue. L'offre de formation, compte tenu des « dommages collatéraux » de l'absence de pilotage national, est relativement segmentée ; son adaptation est essentiellement locale. Des risques sont encourus en termes de concurrence entre établissements, essoufflement des dynamiques locales, absence de projets collectifs garants d'une certaine durabilité.

La confrontation, dans les territoires, aux nouveaux enjeux sociétaux a progressivement fait émerger de nouvelles dynamiques locales. Au niveau national, l'interpénétration

des politiques agricoles et alimentaires, de nutrition-santé, d'environnement, de développement rural s'impose davantage comme une nécessité voire un atout que comme une contrainte. Elle mène à l'élargissement du champ d'intervention du ministère, dorénavant en charge de l'alimentation, de l'environnement, des productions agroécologiques et du développement durable des territoires, qui gère la PAAEC¹. La tutelle de l'enseignement agricole par ce ministère aux compétences élargies est réaffirmée. Cette recomposition à la fois agit tel un électrochoc sur la gouvernance de l'enseignement agricole et légitime un nouveau projet pour cet enseignement : le pilotage national s'inscrit dans une dynamique renouvelée, qui fonde son action sur le terreau des dynamiques locales d'ores et déjà existantes.

Une interdépendance des politiques agricoles, alimentaires, de nutrition-santé, d'environnement, de développement territorial qui mène à l'élargissement du champ de compétences du ministère

L'enseignement agricole en 2025 : Un modèle pluriel et recomposé dans une nouvelle dynamique

L'identité de l'enseignement agricole, qui demeure fortement attachée à la production agricole, se recompose autour des enjeux de santé alimentaire, d'environnement, de développement durable des territoires.

Au niveau local, les actions des établissements d'enseignement agricole sont influencées par leur positionnement géographique, les sphères d'influence des différents modèles économiques de production agricole, leurs orientations propres liées à l'histoire... Cependant, ces établissements partagent des objectifs communs légitimés en matière de productions saines, de qualité, respectueuses de l'environnement, performantes d'un point de vue économique et écologique, notamment en faisant appel aux préceptes de l'économie circulaire. Si l'adhésion à tel ou tel modèle économique et organisationnel est variable, l'ensemble des établissements se retrouve donc sur un « cœur de cible vertueux » partagé.

Une identité de l'enseignement agricole reconstruite autour d'objectifs communs

Dans cette nouvelle dynamique naissante, l'autonomie des établissements, déjà fondée juridiquement, est réaffirmée. Elle stimule la diversité des actions des établissements en fonction, notamment : des spécificités territoriales en termes de productions agricoles et de développement territorial, des attentes sociétales locales ou régionales dont la prise en compte se doit d'être attentive, des atouts de chaque établissement en termes de compétences, de supports d'innovation, de partenariats, de relations aux environnements... L'adaptation de l'offre de formation est par conséquent essentiellement locale.

Une autonomie réaffirmée des établissements d'enseignement agricole

Cette offre de formation s'inscrit cependant dans un double mouvement global d'élargissement et de transversalité : élargissement dû à la recomposition des champs de compétence du ministère et transversalité rendue indispensable par l'interpénétration des problématiques traitées. Cette transversalité renforcée et le « cœur de cible vertueux » partagé, constituent un levier fédérateur fort tant du point de vue des différentes filières de formation, que s'agissant des différentes « familles » de l'enseignement agricole et de leurs établissements dont les orientations pédagogiques et les références économiques, sociales et technologiques sont variées. Sur ces fondements communs, les établissements développent ainsi des modèles multiples, notamment en lien avec la diversité des exploitations agricoles françaises.

Une dynamique globale relancée par l'élargissement des champs d'intervention et leur transversalité

1 Politique agricole, alimentaire et environnementale commune.

Une offre de formation renouvelée

Nouvelles pratiques agroécologiques, lien agriculture – alimentation, nouvelles formes d'organisation de la production avec les activités en amont et en aval, nouveaux réseaux de coopération et de complémentarité au sein de l'agriculture et avec d'autres secteurs d'activité, multifonctionnalité, diversification des activités de production et de service, éco-responsabilité, éco-actions, développement durable des territoires... Ces situations requièrent autant de compétences à apporter à la pluralité d'apprenants de l'enseignement agricole, dans des parcours de formation aussi variés que ne le sont les débouchés professionnels visés. L'ensemble des filières de formation sont de ce fait recomposées et redynamisées.

Une innovation redynamisée et des partenariats diversifiés

De nouveaux enjeux de société, un nouveau projet pour l'enseignement agricole, de nouvelles compétences transversales, une autonomie des établissements réaffirmée, tous ces éléments provoquent l'émergence de dynamiques d'innovation technologique, sociale, pédagogique. Au sein des établissements, en particulier, les fonctions des exploitations agricoles et des ateliers technologiques s'étendent, impliquant l'ensemble des apprenants, enseignants et formateurs dans toute la variété des filières proposées ; les partenariats — professionnels, institutionnels, associatifs, sociétaux — se diversifient ; le lien entre enseignement technique et enseignement supérieur se renforce à la faveur de l'élargissement du champ de l'enseignement agricole ; les coopérations entre établissements se développent, au sein de l'enseignement agricole, mais aussi en interministériel et au sein de réseaux internationaux.

Une innovation pédagogique stimulée et un recours aux TICE

De la même manière, l'innovation pédagogique trouve un nouveau souffle, dans les problématiques renouvelées et leur transversalité. L'approche globale et la pluridisciplinarité sont amenées à se renforcer ; elles portent des projets collectifs au sein des établissements. Parce que soumis à l'impératif de prise en compte d'attentes sociétales vastes, les établissements s'ouvrent. De même que pour leurs partenaires, les profils d'utilisateurs se diversifient : ruraux et urbains, origines socioprofessionnelles et parcours antérieurs, projets de formation, attentes vis-à-vis du système éducatif et de formation... Une réponse est notamment donnée par le biais du développement des TICE qui permettent tout à la fois l'adaptabilité du service rendu, la mise en transversalité, la mutualisation et la diffusion des ressources et innovations, l'ouverture de l'espace d'apprentissage sur le territoire. La coopération internationale est un moyen d'innovation pédagogique à travers la découverte de nouveaux modèles.

Un accompagnement au changement des enseignants et cadres

Les personnels, au premier chef enseignants et formateurs, sont acteurs de ces changements, ce qui requiert de l'Administration centrale et des établissements d'enseignement supérieur un accompagnement fort — tant de l'ordre du conseil que de la formation — en matière de nouveaux périmètres d'exercice, d'innovation, d'enseignement par les TICE. Les recrutements se diversifient d'un point de vue disciplinaire. Parallèlement, la mobilité interministérielle se développe : interventions ponctuelles dans d'autres établissements de tutelle, échanges de plus ou moins longue durée d'enseignants et formateurs entre ministères.

Les établissements de l'enseignement agricole se transforment ainsi progressivement autour d'un consensus fondateur, dans la diversité, l'adaptabilité, la transversalité et selon la variabilité de leur zone d'action, de l'aire locale à l'Europe et l'international. Les risques d'opposition (voire de césure) entre les établissements et, au sein même des établissements, entre tenants de tels ou tels référents économiques et organisationnels en matière de productions agricoles au sens large, ne sont pas exclus. Il relève de la gouvernance de l'Etat, aux différents échelons territoriaux, d'assurer toute la cohérence et l'équilibre nécessaires dans la mise en œuvre du projet national et des projets régionaux pour un enseignement agricole pluriel.

*Un modèle
d'enseignement
agricole pluriel
rassemblé autour
d'un projet commun*

Scénario

3

L'AVÈNEMENT DE LA PROXIMITÉ Enracinement ou particularismes

Le contexte : Agriculture de proximité et multifonctionnalité

Les politiques agricoles s'inscrivent dans des politiques économiques régionales et de développement durable des territoires. La PAC est régionalisée : l'Etat et les régions ont pris le relais pour financer non seulement le second pilier, mais aussi une partie du premier pilier. La France mène des politiques très volontaristes : grandes orientations agricoles, environnementales, de nutrition-santé s'articulent en faveur d'une d'agriculture « reterritorisée ». Cependant, le niveau régional, recomposé, l'emporte sur l'Etat s'agissant de la gouvernance : les nouveaux Conseils régionaux gèrent l'ensemble des financements de la PAC en cohérence avec l'ensemble de leurs politiques. Le niveau régional est en effet jugé plus pertinent pour gérer les politiques publiques avec une finesse que n'autorise pas le niveau national. Cette décentralisation est renforcée par un mouvement global de montée en puissance de la démocratie participative locale.

*Une PAC gérée
par des Régions
recomposées*

Les attentes sociétales ont impulsé un virage de l'agriculture, des modèles de production et de distribution. Les consommateurs souhaitent mieux maîtriser la qualité des produits, leur origine, le partage de la valeur ajoutée entre producteurs et distributeurs et sont soucieux des impacts environnementaux de l'ensemble de la chaîne de la production agricole à la distribution de biens alimentaires. Un besoin de « relocalisation » des activités humaines dont productives, une volonté de recréer un lien social avec les producteurs, les entreprises agroalimentaires, les petits commerçants sont montés aussi en puissance dans les desiderata des citoyens. Ceux-ci ont fortement modifié leurs comportements d'achat, valorisant notamment les circuits courts et les produits locaux de qualité. La prise en compte de ces attentes sociétales a notamment mené à un renforcement drastique des réglementations environnementales et à une intégration du coût environnemental dans le prix des produits.

*Des demandes
sociétales fortes en
termes de qualité,
d'environnement,
de relocalisation des
activités*

Une agriculture territorialisée et multifonctionnelle domine qui joue des proximités territoriales, agit positivement sur l'environnement, remplit un rôle économique et social local : le modèle est celui de petites et moyennes exploitations, qui diversifient leurs productions vers la polyculture-élevage, transforment les produits agricoles, les commercialisent à la ferme ou au sein de circuits courts locaux. Ces exploitations ont un souci permanent des impacts de leurs pratiques sur les ressources naturelles, la qualité de l'air, de l'eau, l'entretien des paysages, le maintien d'un patrimoine variétal.

*L'avènement
d'une agriculture
vertueuse,
territorisée et
multifonctionnelle*

Elles sont fortement impliquées dans la vie locale et participent du dynamisme économique, social et culturel de leur région d'implantation. L'agriculture familiale ou sociétale est prédominante dans ce modèle, mais l'agriculture de subsistance, peu développée, concourt aux mêmes objectifs.

Ces exploitations territorialisées coexistent avec une agriculture de « firme » dont la place demeure limitée et qui est essentiellement présente dans les régions qui s'y prêtent telles les grandes plaines céréalières. Cette agriculture de « firme », pour satisfaire les exigences du marché interne, mais aussi faire valoir des avantages comparatifs sur le marché extérieur, répond à des cahiers des charges très stricts imposés par l'aval en liaison avec les attentes sociétales.

Il en résulte globalement une hausse importante de l'emploi agricole, mieux qualifié, des profils de chefs d'exploitation aux compétences complexes — techniques, agronomiques et environnementales, économiques et sociales — et une recomposition des formes d'organisations et de conseil.

La coexistence avec une agriculture de firme qui reste limitée et répond aux demandes sociétales

Une hausse de l'emploi agricole et de sa qualification

La trajectoire : Vers un enseignement agricole régionalisé comme outil d'une politique territoriale

La décentralisation du système éducatif est totalement aboutie. Le service public d'éducation et de formation ne fait plus l'objet d'un pilotage national, l'Etat n'ayant conservé comme prérogative que la délivrance de diplômes nationaux, derniers garants en matière d'éducation de l'unité nationale, et la gestion des personnels enseignants.

Un système éducatif décentralisé

Les politiques éducatives répondent essentiellement aux politiques économiques, sociales, d'emploi des territoires, elles-mêmes extrêmement connectées aux demandes sociétales locales. Les Régions conduisent par conséquent, chacune, un enseignement agricole régionalisé, comme outil d'une politique territorialisée, en liaison avec une gestion régionalisée de la PAC. Néanmoins, des coordinations interrégionales, si ce n'est une coordination de l'ensemble des Régions, se sont mises en place dans la plupart de leurs champs de compétence.

Des politiques de formation territorialisées

L'enseignement agricole en 2025 : Un modèle de proximité

L'enseignement agricole, régionalisé, se repositionne donc pour répondre aux attentes sociétales, notamment vers des modèles de production multifonctionnels, assurant une qualité sanitaire et gustative des produits, œuvrant à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, ancrés dans le territoire, créateurs d'emplois locaux, développant des activités de transformation des produits, s'inscrivant dans des circuits courts de distribution... C'est l'avènement du mieux produire et mieux consommer et, autant que possible, du consommer local. Par endroits, l'enseignement agricole répond aussi aux besoins en formation d'une agriculture « de firme » convertie au moins partiellement à l'agroécologie et respectant des réglementations environnementales drastiques. Par ailleurs, les demandes sociétales peuvent aussi s'exprimer en termes de contributions de

Un enseignement agricole qui s'adapte aux besoins et atouts de son territoire de gouvernance

l'enseignement agricole au développement économique, social et durable des territoires : les services, la remédiation et plus globalement la promotion sociale sont aussi des éléments de réponse apportés par l'enseignement agricole dans certaines régions.

« Par, pour et dans son territoire » : une offre de formation très diversifiée

De par sa nature, son maillage, l'ancrage territorial est très fort pour cet enseignement agricole qui se développe par, pour et dans le territoire. L'offre de formation est très diverse selon les régions, tant du point de vue des types de formation (notamment formation scolaire, apprentissage, formation continue, diplômante ou non) que des niveaux et des spécialités, avec des risques d'inégalités territoriales et de besoins non satisfaits. Pour répondre à des enjeux économiques territoriaux, des diplômes d'utilité régionale viennent compléter une offre de formation nationale déjà objet d'adaptations régionales.

Des spécificités diversement reconnues, une autonomie des établissements à géométrie variable

La reconnaissance même des spécificités de l'enseignement agricole n'est pas identique dans toutes les régions de France. Par endroits, ces spécificités demeurent voire se renforcent ; par endroits elles sont progressivement gommées, ce qui interroge sa distinction avec l'enseignement relevant du système général issu de l'éducation nationale. De manière corrélée, l'autonomie des établissements de l'enseignement agricole se définit de manière variable au niveau régional.

Un développement des établissements dépendant des politiques régionales

Le développement des établissements et de leurs exploitations est ainsi subordonné aux politiques régionales. Dans certaines régions, l'utilité des exploitations est remise en cause. Les fonctions pédagogiques et d'expérimentation de ces exploitations sont alors assurées par le développement de partenariats avec les professionnels de l'agriculture de proximité. Les coopérations sur sites professionnels se multiplient, de même que l'alternance sous statut scolaire et l'apprentissage, et ce pour toutes les composantes de l'enseignement agricole. Dans d'autres régions, au contraire, parce que les Régions inscrivent de manière très aiguë le fonctionnement des établissements dans leurs politiques territoriales et qu'elles régissent l'intégralité de leurs composantes, les exploitations agricoles sont fortement intégrées au projet d'établissement, lui-même fortement pénétré par les projets de territoire. L'exploitation est alors un lieu reconnu de formation sur le terrain, d'expérimentation, d'innovation, qui attire des partenariats locaux ou régionaux, voire interrégionaux.

Des réseaux régionaux d'innovation et d'expérimentation éventuellement coordonnés

L'expérimentation, l'innovation sont en premier lieu centrées sur les problématiques du territoire. Se développent ainsi, si l'impulsion en est donnée par les Régions, des réseaux d'innovation, à l'échelle régionale et selon les exigences, atouts et contraintes du territoire. Cependant, en lien avec le mieux produire et le mieux consommer, des points de convergence peuvent être trouvés avec les actions développées dans d'autres régions. Des réseaux interrégionaux peuvent ainsi se créer. Dans le cas inverse, les enseignements agricoles régionalisés encourent des risques d'enfermement, d'isolement. Mais, de manière générale, l'agriculture de proximité requiert des savoirs et savoir-faire très pointus qui engagent aux échanges entre enseignement, recherche et professionnels. Des rapprochements avec les pôles régionaux d'enseignement supérieur peuvent s'opérer.

Le développement des TICE procède de la même logique. Il dépend des régions et se caractérise par des spécificités territoriales plus ou moins fortes ; il peut être ou

non mis en perspective avec ce qui se fait ailleurs, au sein de réseaux interrégionaux, nationaux ou internationaux. Ces TICE ont tout au moins pour rôle, dans un contexte d'agriculture de proximité, de permettre de véritables échanges entre les différents acteurs. Il ne s'agit pas seulement de mettre de l'information de pointe à disposition ; il s'agit de permettre, voire de stimuler, de véritables analyses collectives.

*Un développement
des TICE au service
des territoires*

La décentralisation mène à la régionalisation de la formation des enseignants et des cadres de l'enseignement agricole. Mais le niveau régional ne peut que rarement envisager une structure spécifique de formation dédiée aux personnels de cet enseignement, compte tenu de sa taille. La formation relève donc de l'Université. Les spécificités des enseignants et formateurs de l'enseignement agricole ne sont maintenues que par leur champ même de compétences, des relations fortes avec les professions — stages en milieu professionnel et interventions de professionnels au sein des établissements —, des mutualisations et échanges entre établissements, toute action permettant de recréer a posteriori une culture spécifique à l'enseignement agricole. Afin d'adapter l'offre de formation aux besoins changeants des territoires, le recours aux contractuels se fait grandissant.

*Une acculturation
a posteriori des
personnels*

Reste que cet enseignement agricole régionalisé, de proximité, est amené à verser dans le particularisme lorsqu'il ne bénéficie pas de coordinations interrégionales et ne s'inscrit pas dans des réseaux ouverts tant en ce qui concerne l'innovation et les TICE que la professionnalisation et l'appui aux enseignants.

*Un enseignement
agricole entre
proximité et
particularismes*

Scénario

4

LA CONCLUSION D'UN NOUVEAU CONTRAT

Diversité et Etat stratégie

Le contexte : Une stratégie nationale d'accompagnement de modèles agricoles diversifiés

Une demande des consommateurs qui oriente l'ensemble de la chaîne productions agricoles, alimentaires et distribution : qualité, environnement et juste rémunération des acteurs

Des attentes sociétales en termes de qualité des produits, de respect de l'environnement, de protection des ressources naturelles se sont fortement exprimées. Les comportements d'achat et de nutrition, peu contraints dans un contexte économique de croissance, donnent le la des orientations prises par les producteurs agricoles, les industries agroalimentaires, la distribution. Les pratiques agricoles se transforment au regard de la qualité des produits, de l'usage des ressources naturelles, de la gestion des paysages. Les consommateurs sont aussi de manière générale de plus en plus attentifs à la juste répartition de la valeur ajoutée des produits tout au long de la chaîne qui va de la production à la distribution. L'information à la fois sur la qualité des produits, leur origine et les prix producteurs / consommateurs est devenue obligatoire. La demande de produits alimentaires est cependant segmentée, une partie de la population retenant comme critère d'achat prioritaire un prix bas des produits. L'Etat, conscient des enjeux sociaux et économiques, mène des politiques actives en matière notamment de santé alimentaire et environnementale.

Vers une agriculture responsable et un nouveau consensus sociétal aux différents niveaux territoriaux

Néanmoins, c'est davantage la vision d'une agriculture responsable qui s'impose qu'un renforcement drastique des réglementations. Cette agriculture s'inscrit dans un renouveau sociétal de dialogue, de recherche de consensus et d'actions conjointes des acteurs qu'ils soient économiques, élus ou de la société civile. Se fait d'ailleurs ainsi jour la volonté des citoyens de voir se recréer un lien social entre acteurs au niveau des territoires et de voir s'exercer une démocratie locale participative.

Une PAC transformée et un accompagnement actif de la diversité des modèles agricoles français par l'Etat

La PAC est transformée en une politique agricole, alimentaire et environnementale commune. En France, l'Etat développe une forte stratégie nationale d'accompagnement de modèles agricoles diversifiés coordonnée à ses politiques en matière d'environnement et de nutrition-santé : il contribue ainsi à un juste équilibre entre agricultures de « firme », familiale ou sociétaire, de subsistance sur le territoire national. Il s'agit de promouvoir les atouts et la capacité d'adaptation d'une agriculture française très diversifiée.

Dans ce cadre, la décentralisation donne aux Régions toute leur place pour concevoir, animer et gérer des politiques de développement économique durable, mais l'Etat affirme en parallèle son rôle de stratège dans la mise en cohérence des politiques publiques territorialisées.

Un Etat stratège et des Régions engagées par un renforcement de la décentralisation

Dans le sens des tendances observées par le passé, le mouvement d'agrandissement et de regroupement des exploitations s'est poursuivi. La mondialisation, l'intervention de capitaux extérieurs ont mené au développement d'une agriculture de « firme », qui cohabite avec des formes d'agriculture plus traditionnelles familiales et sociétaires, et une agriculture de subsistance mêlant petites exploitations traditionnelles et nouvelles exploitations davantage liées à des projets socio-économiques qu'à la production agricole stricto sensu. A la diversité des modèles économiques et organisationnels répond toutefois un objectif très largement partagé de réponse aux attentes sociétales dominantes.

Une diversité d'exploitations agricoles répondant à des orientations communes

Les « firmes » agricoles, les exploitations conventionnelles se sont ainsi orientées vers une agriculture vertueuse, s'inspirant des principes de l'agroécologie promue au début du siècle, jouant pour certaines le jeu des labels, des AOC. Dans le même temps, les demandes soutiennent une agriculture écologique de proximité, multifonctionnelle, le développement des circuits courts. Quel que soit le modèle considéré, la prise en compte du concept d'économie circulaire, inspiré du fonctionnement des écosystèmes, a largement progressé : il s'agit de reconsidérer l'approche systémique dans la perspective de boucles de production, afin d'optimiser les flux de matières et d'énergie à l'échelle d'un territoire, ce qui mène à combiner performance économique, sociale et écologique, en inscrivant l'activité agricole dans de nouvelles relations, de nouvelles formes d'organisation entre agriculteurs, mais aussi aux niveaux les plus fins entre agriculture et territoires.

Les voies d'un renouveau agricole : agroécologie approche systémique, économie circulaire, nouvelles formes d'organisation, lien au territoire réaffirmé

Les agricultures de « firme », familiales et de subsistance coexistent sur le territoire national, avec des équilibres variables en accord avec les caractéristiques régionales. Les profils d'agriculteurs et de salariés agricoles présentent donc à la fois des convergences, dans la prise en compte des exigences environnementales et alimentaires, et des différenciations relatives aux modèles économiques et organisationnels développés, modèles plus ou moins verticaux, plus ou moins ancrés et acteurs dans les territoires, mais globalement fortement inspirés de l'économie circulaire. Pour conduire les exploitations « territorialisées », outre les exigences communes liées à des pratiques agricoles renouvelées autour des agro-éco-systèmes, de nouvelles compétences sont donc requises en relation avec la diversification des activités et leur cadre réglementaire, le rôle économique et social dévolu aux chefs d'exploitation et leur inscription dans de nouvelles formes de réseaux de complémentarité.

Nouvelles compétences pour une agriculture qui affirme son rôle économique, social et écologique au sein des territoires

La trajectoire : Vers l'Etat stratège et la contractualisation

L'Etat s'impose aussi dans son rôle de stratège en ce qui concerne l'enseignement agricole. La décentralisation a été renforcée de manière à instaurer un équilibre entre un Etat régulateur et la libre administration des Régions, et ce sans chevauchement de compétences. L'Etat définit une stratégie de développement de l'enseignement

Une stratégie nationale pour l'enseignement agricole définie dans le cadre d'un projet concerté

agricole en liaison avec les politiques nationales agricoles, alimentaires, de nutrition-santé, d'environnement, de développement territorial. Ces grandes orientations pour l'enseignement agricole public et privé sont inscrites dans le projet stratégique national, construit de manière concertée avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'enseignement agricole, dont les Régions et les professionnels.

Des politiques régionales d'enseignement agricole contractualisées

La Région, au plus près des territoires et de la diversité des agricultures françaises, arrête un projet stratégique régional pour l'enseignement agricole qui articule projet stratégique national d'enseignement agricole et politiques régionales d'enseignement et de formation professionnelle, en liaison avec les politiques de développement territorial. Instruit par l'organe régional compétent après avis des instances consultatives prévues par la Loi, ce projet stratégique régional pour l'enseignement agricole est le fruit d'une co-construction entre les différents acteurs régionaux : DRAAF, Rectorat, Conseil régional, CESER, représentants des professions. Etat et Régions sont liés par le contrat sur la base de projets pluriannuels.

Une autonomie des établissements qui fonde leurs projets

La contractualisation s'applique de même aux relations entre Régions et établissements locaux. Les établissements jouissent d'une autonomie renforcée, fondatrice de leur projet, de leur action et de leurs partenariats. Cette autonomie est valorisée par les établissements comme outil de porosité avec le territoire. Les CA font une place importante à la définition des orientations de développement des établissements. Ils adoptent un projet stratégique pour l'établissement qui est la base de contractualisation avec la Région.

Le développement des établissements s'inscrit ainsi dans une logique de projet partenarial, dans le cadre d'un projet régional co-construit et de grandes orientations définies par l'Etat, qui évalue, régule et contrôle.

L'enseignement agricole en 2025 : Un modèle anticipateur

Une démarche permanente de veille et de prospective

Cette démarche de co-construction partenariale des projets a exigé que les différents conseils de l'enseignement agricole — CNEA, CREA, CA — retrouvent un rôle fort d'orientation stratégique. A cette fin, il a été mis en place au sein du CNEA et des CREA des instances de veille et de prospective qui assurent une analyse en continu sur l'adaptation de l'enseignement agricole et sont force de proposition au sein des Conseils. Les CA, pour leur part, comportent une instance de veille territoriale.

Une offre de formation qui répond à la diversité des attentes régionales, voire interrégionales

L'offre de formation s'adapte en grande partie au niveau régional en accord avec les atouts et projets des établissements et les nécessités de réponse présente et future aux besoins économiques et sociétaux de la région, notamment en termes de modèles agricoles et de développement durable des territoires. Des coopérations interrégionales sont mises par endroits en place afin d'assurer la couverture de la quasi intégralité des besoins de formation. Une offre diversifiée, tant d'un point de vue des secteurs professionnels, des niveaux, que des modes de formation (scolaire, apprentissage, continue) répond autant que de besoin dans les territoires aux attentes des formés et des partenaires économiques et institutionnels. Cette réponse adaptée prend corps dans chacun des projets stratégiques d'établissements contractualisés avec le niveau régional.

Les exploitations agricoles et ateliers technologiques, fortement intégrés au projet, jouent un rôle majeur à l'interface de l'établissement avec ses environnements, en termes de formation, d'expérimentation, d'innovation. Ils sont un lieu privilégié de convergence de partenariats diversifiés avec les professions, les territoires, la recherche et l'enseignement supérieur, d'autres établissements de formation agricole et non agricole. De manière générale, à chacun des échelons territoriaux de l'enseignement agricole, ces partenariats revêtent des formes, une nature, une multiplicité adaptée aux différents projets et s'inscrivent dans une certaine pérennité. Les exploitations sont, de la même manière, moteurs de la synergie renforcée des centres constitutifs des établissements.

Des exploitations agricoles intimement liées aux projets, à l'interface des établissements et de leurs environnements

L'innovation et l'expérimentation développées dans les établissements, valorisées dans les territoires, font l'objet de mutualisations, d'échanges et de partenariats contractualisés au sein de réseaux coordonnés nationaux, interrégionaux et régionaux. Elles sont l'un des axes essentiels d'une dynamique renouvelée liant enseignement technique agricole et enseignement supérieur. Cette innovation technologique se caractérise par son adaptation aux problématiques régionales sans perdre pertinence son sens d'intérêt général. Elle porte en effet, de manière ascendante, du local au national, la prise en compte de la diversité des agricultures françaises ; elle réconcilie autant que faire se peut logiques verticales et horizontales ; elle participe de la coexistence nécessaire entre marché et proximité ; elle anime la transversalité indispensable des enjeux de production agricole, d'alimentation, de nutrition-santé, d'environnement, de développement économique et social des territoires.

Une innovation et des expérimentations en prise avec le terrain, mutualisées au sein de réseaux et portées par des enjeux d'intérêt national

Cette transversalité des champs d'action de l'enseignement agricole, sa nécessaire réactivité voire son anticipation des changements, les dynamiques de projet renouvelées au sein des établissements, le développement accéléré des technologies de l'information et de la communication, mais aussi la forte évolution et la diversification des attentes en termes de formation — évolution et diversification des profils d'apprenants, de leurs projets de formation, de leurs projets professionnels, valorisation de la créativité et variabilité des modes d'acquisition des savoirs — ont appelé une véritable révolution pédagogique.

L'enseignement agricole, laboratoire d'une révolution pédagogique

L'autonomie consacrée des établissements, leur mise en réseaux régionaux et nationaux, ainsi que le lien renforcé entre enseignement technique et enseignement supérieur ont porté une profusion d'actions qui fait à nouveau de l'enseignement agricole un laboratoire d'expérimentations et d'innovations pédagogiques reconnu et valorisé.

Les TICE en particulier sont au cœur de cette révolution pédagogique au service des formations et des territoires. La classe, le face-à-face élèves-enseignants ne constituent plus l'unique mode d'organisation de la formation ; les relations au savoir dans l'ère numérique ont bousculé le positionnement et le rôle des acteurs de l'éducation ; le champ de compétences élargi et complexe de l'enseignement agricole, la formation nécessairement tout au long de la vie a amené une extrême diversification des publics de l'enseignement agricole : les repères de temps et d'espace jadis référents sont obsolètes.

Les TICE au centre d'un établissement devenu Maison des savoirs, de la formation et du développement

L'établissement agricole est aujourd'hui décloisonné et asynchrone. Il s'impose comme Maison des savoirs, de la formation et du développement ouverte dans l'espace d'un territoire aux frontières recomposées, et dans le temps d'un mode de fonctionnement et d'une activité renouvelés. Mixité des publics, modularité des cursus, présentiel et virtuel, formation, accompagnement, mises en débat, échanges, mutualisation sont les maîtres-mots d'un enseignement agricole à nouveau précurseur.

La formation des enseignants et cadres de l'enseignement agricole au cœur de la stratégie de l'enseignement agricole

La double révolution opérée dans l'enseignement agricole — face aux mutations du secteur agricole et aux transformations du monde éducatif — repose sur des enseignants, formateurs et cadres formés et innovants. Leur formation en continu, leur accompagnement, de même que l'appui permanent aux porteurs de projets engagent la qualité et la pérennité des actions développées dans les établissements, quelles que soient les missions concernées. Ils constituent par conséquent la clé de la stratégie d'un enseignement agricole au centre de l'innovation technologique, sociale, organisationnelle et pédagogique.

Un nouveau contrat entre enseignement, agriculture, société et territoires

Maisons des savoirs, de la formation et du développement ouvertes sur le monde au sein d'un enseignement agricole stratégique, les établissements agricoles locaux catalysent et portent en leur sein un nouveau contrat entre enseignement, agriculture, société et territoires.

LES TRANSFORMATIONS DU SAVOIR ET L'ÉMERGENCE D'UNE SCIENCE DE L'APPRENTISSAGE

L'enseignement et la formation à l'horizon 2025 - Futuribles International

« Le rythme des découvertes scientifiques s'accélère, celui de l'obsolescence des savoirs également, du moins dans certains domaines. L'essor des technologies de l'information et de la communication (TIC), celui au premier chef d'Internet, et la masse des informations qui y sont rendues disponibles modifient en profondeur nos modes d'accès au savoir, la nature des compétences et des connaissances dont nous avons besoin, notre façon de penser et d'apprendre. Les sciences cognitives nous donnent en parallèle des clefs de compréhension de notre fonctionnement cérébral. Ces changements structurants et liés les uns aux autres sont porteurs de transformations radicales des systèmes éducatifs et, plus généralement de nos modes d'apprentissage.

Le savoir, changeant et omniprésent ?

Le biologiste François Taddei, auteur d'un rapport pour l'OCDE sur la créativité dans l'éducation, note que, depuis 1700, le nombre de publications scientifiques est multiplié par 100 tous les 100 ans. Cette croissance exponentielle peut tenir en partie à des aspects techniques (des publications plus segmentées sur des sujets toujours plus précis), mais il semble qu'elle soit néanmoins l'expression d'une accélération globale des découvertes, qui tient notamment à l'augmentation du nombre et des interactions des chercheurs au niveau mondial.

Cette évolution rapide des savoirs disponibles s'inscrit dans le cadre plus général de la triple accélération des sociétés contemporaines que décrit le philosophe et sociologue Hartmut Rosa : accélération technique, accélération du changement social, accélération des rythmes de vie¹⁸. Autrement dit, nous vivons dans un monde technique et social changeant de plus en plus vite et notre rythme de vie est plus trépidant. S'il faut nuancer ces affirmations en fonction des groupes sociaux¹⁹, cette accélération demeure, en moyenne, un phénomène marquant de l'évolution de la société contemporaine (ou de la modernité ou post-modernité selon certains).

Au total, les savoirs considérés globalement changent vite et nous avons besoin de les mobiliser plus rapidement. Le développement des TIC, notamment d'Internet, accroît par ailleurs le sentiment de l'accessibilité des savoirs en tout lieu et à tout moment. En outre, la capacité d'externalisation des savoirs que représente Internet (après l'imprimerie) peut rendre en partie inutile l'accumulation de savoirs encyclopédiques. Ces évolutions bousculent l'organisation des systèmes éducatifs.

C'est le cas notamment de la séparation aujourd'hui encore nette entre l'éducation dite formelle, dispensée dans les structures d'enseignement reconnues et empreintes d'une relative inertie, et les apprentissages informels, qui sont ceux que l'on pratique en dehors de tout cadre établi et peuvent davantage répondre aux besoins immédiats des individus²⁰.

L'éducation « institutionnelle » s'organise en effet autour de ce que l'on appelle des curricula, c'est-à-dire des programmes scolaires et une idée de progression organisée des élèves dans les savoirs. Elle suppose donc une relative pérennité. L'accès à la connaissance par des modes d'apprentissage informels peut, lui, se faire en fonction des besoins immédiats, et la connaissance acquise ne fait pas nécessairement l'objet d'une validation. La complémentarité entre ces deux temporalités et modalités d'acquisition du savoir pourrait s'accroître ou se muer en une relative concurrence : le sentiment d'inutilité de l'apprentissage à l'école de savoirs disponibles en tout temps et en tout lieu peut par exemple constituer une véritable limite à la motivation scolaire des élèves, notamment à l'adolescence.

L'école ne pourra probablement dépasser cette contradiction qu'en affirmant et en affichant davantage, d'une part, son efficacité dans l'apprentissage des savoirs fondamentaux et, d'autre part, son rôle dans l'éducation globale de l'individu, c'est-à-dire dans sa capacité à intégrer des informations dans une véritable connaissance, un savoir articulé et digéré susceptible d'alimenter une pensée autonome. On pourrait en déduire que, dans le cadre scolaire, les connaissances devraient probablement être de moins en moins acquises pour leur utilité extrinsèque immédiate, mais parce qu'elles sont des éléments constitutifs de la culture et des aptitudes des individus (à réfléchir, à agir) et apparaissent essentiels à une vie sociale et citoyenne épanouie.

Dans cette optique, le système éducatif est déjà incité à intégrer et relier les connaissances, en développant des méthodes pédagogiques plus systémiques. Ceci reste largement à inventer car, si ce besoin de transversalité est régulièrement mis en avant (par exemple, depuis des années par Edgar Morin), les méthodes pour y parvenir sont complexes à imaginer, notamment pour des enseignants à la formation disciplinaire classique. De fait, même si la progression dans la connaissance d'une discipline ayant sa logique propre ne semble pas devoir être radicalement abandonnée, l'école sera sans doute conduite à délaisser dans une large mesure son organisation traditionnelle, disciplinaire, séquentielle et ponctuée par des examens sanctionnant l'acquisition de savoirs et de savoir-faire. L'enseignant, au premier chef, voit d'ores et déjà son rôle remis en cause. Il n'est déjà plus le « maître » unique détenteur du savoir, mais il devient progressivement un expert qui sait, mieux que les autres, trier les données et les interpréter, et un coach susceptible de maintenir ses ouailles sur la voie de la progression intellectuelle. En parallèle, les qualités pédagogiques sont probablement en passe d'être revalorisées²¹.

[...]

[...]

Les transformations de l'apprentissage

La nécessité d'apprendre à apprendre dans un univers dans lequel le savoir est omniprésent et change vite suppose de développer des compétences nouvelles d'apprentissage. Or, optimiser ces processus d'apprentissage passe aujourd'hui par une meilleure connaissance et prise en compte des processus cognitifs mis en oeuvre dans nos activités mentales, dont on sait désormais qu'elles s'adaptent en partie au milieu dans lequel elles s'exercent.

L'essor d'Internet notamment est lourd de conséquences sur nos manières de penser. Le débat a été présenté par l'essayiste Nicholas Carr dans un article désormais célèbre d'Atlantic Monthly publié en 2008 et posant la question « Is google making us stupid ? »²². Si la connaissance approfondie des transformations de notre cerveau impliquées par la pratique d'Internet n'est pas encore d'actualité, certains faits sont cependant établis concernant la lecture et les apprentissages. La lecture sur Internet est très différente de celle réalisée sur des supports papier. Le scanning se substitue à une lecture approfondie, et le butinage devient un mode d'apprentissage, encore mal connu. De nouvelles compétences deviennent nécessaires pour bénéficier de tous les avantages des flux conséquents d'information sans tomber dans une infobésité (ou, plus chic, information overload) facilitée par des technologies que Cory Doctorow, personnalité influente du Web, décrit comme des « technologies d'interruption » nous conduisant à un « âge de la distraction ».

De fait, comme le dit Antoine Gautier dans le cadre de notre étude, « Hyperstimulés en permanence par divers moyens de communication, les apprenants de la "génération Google" et des suivantes seront de plus en plus "câblés" pour le multitâches et de moins en moins pour la concentration monotâche. Il ne s'agit pas d'évolution au sens génétique, mais simplement d'une modification épigénétique liée à l'environnement technologique des enfants d'aujourd'hui et de demain, qui produit chez ces derniers une configuration fonctionnelle adaptée à leur milieu. Il semble donc futile de porter un jugement moral sur cet état de fait et de chercher à le contrecarrer par des mesures coercitives inapplicables. Mieux vaut, donc, anticiper le changement et l'accompagner avec discernement²³. »

Ajoutons que la conception de ce « milieu » technologique s'appuiera elle-même de plus en plus sur les connaissances accrues que nous aurons du fonctionnement de nos cerveaux. Sciences cognitives et technologies de l'information devraient poursuivre leur intégration. Ces progrès scientifiques devraient logiquement donner naissance progressivement à une nouvelle science de l'apprentissage appuyée sur les interactions entre sciences du cerveau, sciences de l'information et sciences de l'éducation²⁴. Une des questions qui se pose pour l'école est de savoir si elle se situe en retrait de ces avancées scientifiques, si elle les accompagne ou si elle les suscite (l'école comme laboratoire d'une nouvelle science de l'apprentissage ?). »

18 - ROSA Hartmut. Accélération. Une critique sociale du temps. Paris : La Découverte, 2011. Quelques exemples : dans le domaine technique, on peut mentionner l'amélioration des transports et de la communication ; dans le domaine du changement social, les transformations des structures familiales notamment ont été impressionnantes dans les pays développés (10 % de divorces en France en 1970, plus de 50 % aujourd'hui) ; dans le domaine des rythmes de vie, mentionnons que les Français dorment 23 minutes de moins en 2010 qu'en 1999.

19 - Par rapport à 1999, les retraités de 2008 restent à table 10 minutes de plus par jour, alors que les personnes qui travaillent ont raccourci leur temps du repas de cinq minutes.

20 - Voir la note thématique 5 de cette étude : « Compétition et coopération internationales dans l'enseignement supérieur et la recherche », Julie Bouchard.

21 - Pour une étude sur « l'effet enseignant », voir : CUSSET Pierre-Yves. « Que disent les recherches sur l'effet enseignant ? ». Note d'analyse, n° 232, Centre d'analyse stratégique, juillet 2011, <http://www.strategie.gouv.fr/content/que-disent-les-recherches-sur-leffet-enseignant-note-danalyse-232-juillet-2011>.

22 - Voir également CARR Nicholas. The Shallows: What the Internet Is Doing to Our Brains. New York: W. W. Norton, 2010.

23 - Note thématique 6 de cette étude : « Les avancées des sciences cognitives et les évolutions des pédagogies », Antoine Gautier.

24 - Sur ce thème, voir l'étude PREA 2K30 sur l'éducation et l'apprentissage à l'horizon 2030, <http://prea2k30.risc.cnrs.fr/statique/afficher/accueil>.

3

LES RECOMMANDATIONS DE L'ONEA

Fruit d'une réflexion prospective sur les « futurs possibles » de l'enseignement agricole, les scénarios proposés par l'ONEA identifient les défis posés, les obstacles probables, les perspectives ouvertes.

Par-delà la diversité de ces scénarios, la démarche met en lumière les variables fondamentales autour desquelles s'organisera le devenir de notre enseignement. Ce sont ces variables qui commandent les recommandations, transversales, de l'ONEA.

1- FACILITER ET VALORISER L'IMPLICATION DES PROFESSIONNELS

La professionnalité de l'enseignement agricole apparaît bien comme un repère identitaire majeur pour ses acteurs et ses partenaires et comme un atout essentiel pour l'avenir. L'ONEA invite donc les acteurs de l'enseignement agricole à prendre les mesures propres à renforcer le rôle des professionnels aux trois niveaux de leur implication : orientation (par le rôle des O.P.A. au sein des conseils nationaux et régionaux), fonctionnement des établissements (en tant qu'administrateurs des C.A.), participation directe à la formation (séquences d'enseignement – stages – élaboration des référentiels – contribution à la délivrance des diplômes...).

- ▶ **Un recentrage des différents conseils autour de leur mission première de délibération des orientations stratégiques et éducatives** de l'enseignement agricole est indispensable, qui passe notamment par la création en leur sein d'une commission permanente centrée sur les orientations et le projet.
- ▶ Il est **instauré au sein du conseil national de l'enseignement agricole, un vice-président** nommé par le Ministre, ce qui, sans toucher à l'équilibre général du CNEA, permettra une présence plus ciblée et plus visible des professionnels.
Cette disposition pourrait être progressivement étendue à tous les Conseils, de l'enseignement technique comme de l'enseignement supérieur.

2- REFONDER LE SCHÉMA PRÉVISIONNEL NATIONAL DES FORMATIONS

La déconcentration progressive des opérations de carte scolaire permet au schéma national de retrouver sa mission fondamentale de pilotage global de l'enseignement agricole et d'élaboration de ses axes essentiels de développement.

- ▶ Le schéma national est transformé en **un Projet stratégique national de l'enseignement agricole**, outil central de pilotage, chargé d'élaborer, d'accompagner, de réguler et d'évaluer le projet fédérateur de l'enseignement agricole.
Soumis à l'appréciation du CNEA, le projet stratégique est établi pour cinq années et fait l'objet d'une actualisation à mi-parcours ; ses modalités d'évaluation pérennisent les dispositions actuellement en vigueur pour le Vème Schéma.
La participation significative des Régions à son élaboration lui permet de faire converger les orientations stratégiques de l'ensemble des formations professionnelles : formation initiale – apprentissage – formation continue.

3- PRENDRE EN COMPTE LES DYNAMIQUES DE DÉCONCENTRATION ET DE DÉCENTRALISATION

La déconcentration progressive de la gestion de l'enseignement agricole et la construction décentralisée de l'offre de formation agricole régionale a favorisé le travail en commun des DRAAF, des Rectorats, des Conseils régionaux, des professionnels. Ces évolutions apparaissent irréversibles. Elles doivent être non seulement encouragées mais officialisées et prolongées.

- ▶ **Une carte régionale des formations relevant du ministère en charge de l'agriculture**, prescriptive et opposable, est mise en place, qui articule les orientations stratégiques nationales et les besoins des territoires.
Cette carte est progressivement co-construite avec les Conseils régionaux. Elle fait l'objet d'une concertation élargie et d'une consultation des CREA.

4- DONNER LA PRIORITÉ À LA FORMATION DES ENSEIGNANTS, DES FORMATEURS ET DES CADRES

- ▶ **Le ministre de l'Agriculture**, qui a la charge du recrutement et de l'emploi des enseignants et des cadres, **définit**, en fonction des enjeux auxquels doivent répondre les établissements agricoles, **les compétences et profils attendus, les référentiels des métiers de l'enseignement agricole et les cahiers des charges des formations qui y conduisent.**
- ▶ Face aux enjeux techniques, environnementaux, sociaux auxquels l'agriculture française est confrontée, **l'enseignement agricole**, s'appuyant sur la recherche et l'expérimentation scientifique, technique et pédagogique, **donne à la qualification de tous ses formateurs et cadres une toute première priorité.**
- ▶ Dans cette perspective, le Ministre institue **une École nationale supérieure de préparation aux métiers de l'enseignement agricole — ENSPEA —**, fédérant l'ensemble des institutions contribuant à la formation des formateurs et des cadres et associant les instituts équivalents pour les formateurs des établissements privés. Cet établissement public noue les coopérations souhaitables avec les établissements correspondants de l'Éducation nationale.

5- ASSURER LA RÉUSSITE DE TOUS

- ▶ Chaque établissement, ou un réseau de quelques établissements dans un territoire défini, doit pouvoir offrir un **éventail de formations générales, technologiques et professionnelles** suffisamment riche qui permette la fluidité des parcours. Cet éventail doit se concevoir en termes de **formation initiale, traditionnelle et en alternance, et de formation continue, en présentiel et à distance.**
- ▶ Pour répondre aux enjeux des situations professionnelles à venir, les formations doivent donner **une place majeure à la pluridisciplinarité, à la transversalité, à l'approche systémique, à l'expérimentation et à l'innovation**, tout en confortant l'ensemble des spécificités pédagogiques de l'enseignement agricole (pédagogie de projet, dialogue pratique-théorie, **rôle essentiel des exploitations et/ou des ateliers technologiques** dans les établissements, pratique de l'alternance, internat...).
- ▶ **L'accompagnement** des élèves dans leur parcours par une pédagogie et un soutien individualisés, et par **la mise en place de parcours personnalisés** permettant réorientation, transition, mise à niveau, souplesse dans les durées d'apprentissage (baccalauréat professionnel en 3 ou 4 ans,

système d'unités capitalisables valorisées dans une poursuite d'études ultérieure) doit être une priorité pour mener le plus grand nombre d'élèves vers des niveaux de qualification élevés, y compris au sein de l'enseignement supérieur long.

6- BÂTIR LA MAISON DES SAVOIRS

- ▶ **Le rôle de l'établissement d'enseignement et de formation, ouvert sur le monde, dans le développement de son territoire** est véritablement au cœur des spécificités et des atouts de l'enseignement agricole. Il doit être **redynamisé, accompagné et valorisé**.
- ▶ Dans la logique de la formation tout au long de la vie, **l'articulation de la formation initiale classique, de l'apprentissage et de la formation continue** doit déboucher sur **un enrichissement croisé** de ces voies de formation, en particulier en matière **d'expérimentation pédagogique**. A cet effet, le rôle des conseils de l'éducation et de la formation, ou leur équivalent pour l'enseignement privé, doit être réaffirmé. L'intervention des enseignants et formateurs dans les différentes voies de formation doit être facilitée et encouragée.
- ▶ L'ensemble des outils et dispositifs de l'ère numérique (technologies de l'information et de la communication pour l'éducation — TICE —, formations ouvertes et à distance — FOAD —, cours en ligne ouverts et massifs — MOOCs —...) doivent servir l'ouverture sur les territoires, la fluidité des parcours, la promotion scolaire et sociale des jeunes et des adultes. Les pilotages national, régional, local de l'enseignement agricole doivent **relever le défi de l'ère numérique** en termes de moyens, d'expérimentation et d'innovation, de formation et d'accompagnement des équipes pédagogiques.

7- RECONSTRUIRE LA RELATION ENTRE ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ont notamment pour mission d'assurer ensemble, de façon structurée et durable, une prise en charge globale de la réorientation forte que constitue le choix d'une production agricole conciliant performance écologique et performance économique. Pour leur donner de meilleures chances de réussite, le « système » recherche – enseignement supérieur - innovation - expérimentation - enseignement technique – développement sera mobilisé pour assurer la cohérence des projets et le meilleur renforcement mutuel.

- ▶ Les exploitations agricoles des établissements sont au cœur des enjeux agricoles, alimentaires et territoriaux de demain. Dans le cadre de la réaffirmation de leur mission transversale d'expérimentation, d'innovation, de développement et de formation, **les réseaux des exploitations agricoles des établissements techniques** seront **associés aux exploitations, stations et laboratoires des établissements d'enseignement supérieur et de recherche** pour constituer un ensemble coordonné. Les rapprochements et les synergies indispensables seront favorisés autour de problématiques d'évolutions professionnelles associant recherche, expérimentation et formation. La valorisation et la diffusion des résultats seront facilitées auprès des formateurs comme auprès des formés et des professionnels.
- ▶ Les procédures d'orientation et **les parcours de formation des étudiants valoriseront les acquis antérieurs aussi bien technologiques que scientifiques**, afin de faciliter la progression-promotion d'étudiants issus des filières technologiques du baccalauréat et de BTS ou DUT, à l'image des curricula mis en œuvre dans les universités de technologie. **Les licences professionnelles** et le renforcement des **filières adaptées d'ingénieurs** permettent d'y concourir.

- ▶ L'enseignement supérieur prépare principalement aux diplômes d'ingénieur et de vétérinaire. Il a ouvert l'accès à la **préparation d'autres diplômes** principalement de licences professionnelles et de masters. Cette orientation sera **renforcée dans tous les champs de formation**, y compris ceux qui concernent la sécurité sanitaire et l'alimentation, en même temps que sera assurée une meilleure lisibilité des diplômes de niveau II.
- ▶ Afin d'adapter son offre de formation et d'assurer la meilleure cohérence entre les parcours de niveau III et les diplômes d'ingénieur, **les filières « formation continue » conduisant au titre d'ingénieur seront développées**. Elles contribueront ainsi à la qualification nécessaire d'un plus grand nombre d'ingénieurs pour l'enseignement en permettant simultanément la valorisation d'expériences professionnelles diversifiées.
- ▶ L'enseignement agricole cherchera un dispositif mieux adapté pour **valoriser dans le déroulement des carrières** des enseignants-chercheurs à la fois leurs **activités d'enseignement dans l'enseignement supérieur et secondaire** et les **activités d'accompagnement et d'appui** aux rénovations des contenus et des méthodologies de ces enseignements.

PÉRENNISER L'APPROCHE PROSPECTIVE COMME OUTIL DE PILOTAGE NATIONAL

Les situations professionnelles seront à l'avenir marquées par l'incertitude. La formation des jeunes, mais aussi des adultes, s'inscrit dans le temps long. Il est indispensable, pour préparer au mieux les actifs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et des territoires ruraux, de **renouveler régulièrement un exercice prospectif sur l'enseignement agricole visant à éclairer son pilotage** en fonction des futurs souhaitables.

ANNEXES

Auditions, rencontres, séminaires dans le cadre du rapport de l'ONEA	73
Extraits et résumés bibliographiques	77
Bibliographie	101
Arrêtés relatifs à l'Observatoire national de l'enseignement agricole	109

AUDITIONS, RENCONTRES, SÉMINAIRES DANS LE CADRE DU RAPPORT DE L'ONEA

28 janvier 2010

M. Rémi TOUSSAIN, Directeur général d'AgroParisTech

M. Thierry DORÉ, Professeur d'agronomie à AgroParisTech

25 février 2010

M. Michel GRIFFON, Directeur général adjoint de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR)

28 avril 2011

M. Jean SALMON, ancien Vice-président de l'APCA, Membre de l'ONEA

26 mai 2011

M. Constant LECOEUR, Président de la 5ème section « Recherche, formation et métiers » du CGAAER

Mme Anne-Michèle VACHIER, Mission de la Stratégie et des systèmes d'information (DGER)

8 septembre 2011

M. Bertrand HERVIEU, Inspecteur général de l'Agriculture et Chercheur associé au Centre de recherches politiques de Sciences po.

29 septembre 2011

M. Jean-Claude FLAMANT, Président de la Mission d'Animation des Agrobiosciences

M. Jean-Claude LUGAN, Professeur émérite à l'Université Toulouse 1 Capitole

20 octobre 2011

M. Henri-Hervé BICHAT, ancien DGER

M. Jean-Claude DAIGNEY, ancien Directeur de l'UNMFREO

M. Yvon LE NORCY, ancien Secrétaire général du CNEAP

M. Michel RUTY, ancien Directeur de l'UNREP

24 novembre 2011

M. Daniel BOISSIERES, Chef du bureau des initiatives de partenariats et d'innovations

M. Frédéric DEHLINGER, Adjoint au Chef du bureau, chargé des exploitations agricoles et des ateliers technologiques de l'enseignement agricole

31 janvier 2012 – Déplacement à l'ENFA de Toulouse

M. Michel BASCLE, Directeur de l'ENFA

Mme Marie-Hélène BOUILLIER-OUDOT, Directrice adjointe de l'ENFA, Maître de conférences Hors classe en sociologie de l'éducation

Mme Cécile GARDIÈS, Directrice adjointe de l'ENFA, Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication

M. Jean-François MARCEL, Professeur en Sciences de l'éducation, Enseignant-chercheur, Responsable du Master EnFA, Co-directeur de l'UMR « Education, Formation, Travail et Savoirs » (EFTS)

M. Bernard FRAYSSE, Professeur en Sciences de l'éducation, Enseignant-chercheur, Responsable du Master 2 Enfa Option « Ingénierie de Formation »

Mme Laurence SIMONNEAUX, Professeur en didactique des sciences et des techniques (Zootechnie) / Didactique des Questions Scientifiques Socialement Vives, Enseignant-chercheur, Directrice de l'unité de Recherche Toulouse EducAgro

M. Bernard MONDY, Maître de conférences en développement durable des territoires ruraux, Enseignant-chercheur UMR Dynamiques rurales

M. Jean-Claude GRACIA, Responsable service formations diplômantes, Ingénierie de la formation, Ingénierie pédagogique de dispositifs FOAD

M. Jean-Marie CHASSAGNE, Responsable des formations initiales et de la formation continuée

1er mars 2012

Mme Céline LAISNEY, Chargé de mission Veille et intelligence économique (Ministère de l'Agriculture / CEP)

M. Hervé SAVY, Doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole

M. Julien VERT, Chef du Bureau de la prospective, de la stratégie et de l'intelligence économique (Ministère de l'Agriculture / CEP)

Mme Fabienne ROSENWALD, Chef du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

29 mars 2012

Mme Marion GUILLOU, Présidente Directrice générale de l'Institut national de la Recherche Agronomique (INRA)

M. Antoine MOMOT, Conseiller de la Présidente Directrice générale de l'INRA

25 avril 2012 – Déplacement à AgroSup Dijon

M. Claude BERNHARD, Directeur général d'AgroSup Dijon

M. Francis AUBERT, Président du Conseil scientifique

Mme Nathalie CAYOT, Directrice des formations et de la vie étudiante

Mme Laure LAMY, Responsable de la formation des IAE (Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement fonctionnaires)

M. Jacques GUILLOT, Directeur de la formation des agents de l'Etat

M. Jean CHEVALDONNÉ, Directeur de l'Institut Eduter

Mme Sylvie DEBLAY, Ingénieur d'études, Responsable de l'axe « Qualifications et insertion professionnelle » d'Eduter Ingénierie

M. Patrick MAYEN, Professeur, Codirecteur scientifique de l'Unité Propre « Développement professionnel et formation »

27 septembre 2012 et 21 mars 2013 – Déplacement à l'EPLEFPA de Coutances

Vincent RIPOCHE, directeur de l'EPLE

Bruno MONDIN, directeur de l'exploitation agricole

Gilles CLOITRE, directeur de l'exploitation horticole

4 octobre 2012

M. Michel GRIFFON, Conseiller scientifique à l'Agence Nationale de la Recherche (ANR)

M. Patrick MAYEN, Professeur, Codirecteur scientifique de l'Unité Propre « Développement professionnel et formation », AgroSup Dijon / Eduter

20 novembre 2012 – Séminaire Région Midi-Pyrénées

cf. plus loin

29 novembre 2012

M. Bertrand HERVIEU, Vice-président du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

31 janvier 2013

M. Xavier BEULIN, Président de la FNSEA

M. Dominique BOUVIER, Pôle Entreprises et Territoires de la Chambre d'agriculture France (APCA)

M. Jean-Luc GONZALES, Chargé de mission à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Mme Mireille RIOU-CANALS, Directrice générale de l'enseignement et de la recherche

28 février 2013

M. François THABUIS, Président des Jeunes Agriculteurs

Rencontres régulières

Mme Marion ZALAY, Directrice générale de l'enseignement et de la recherche (DGER)

M. Jean-Pascal FAYOLLE, Chef du service de l'enseignement technique (DGER)

Mme Mireille RIOU-CANALS, Directrice générale de l'enseignement et de la recherche (DGER)

Participations régulières aux séances plénières de l'ONEA

Mme Véronique LE GUEN, Chef de la Mission de la Stratégie et des systèmes d'information (DGER)

Participations régulières aux séances plénières et aux séances techniques de l'ONEA

Mme Anne-Michèle VACHIER, Mission de la Stratégie et des systèmes d'information (DGER)

Participation de l'ONEA à des séminaires

Journée nationale de la FNSEA sur l'enseignement agricole – Quel projet, quel avenir pour l'enseignement agricole ? – Paris - Jeudi 25 octobre 2012.

Des Agricultures Ecologiquement Intensive (AEI) – « Un terrain de collaboration pour la recherche, l'enseignement et les agriculteurs » - AGROCAMPUS OUEST – Rennes – Mardi 20 novembre 2012.

Agriculture Ecologiquement Intensive – Les agriculteurs innovants – 3ème édition des Entretiens de l'AEI – Angers – 29-30-31 octobre 2012.

Organisation d'un séminaire en Midi-Pyrénées

M. Martin MALVY, Président de Région Midi-Pyrénées

M. Vincent LABARTHE, Vice-président de Région Midi-Pyrénées, en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'enseignement agricole

M. Pascal ASTRUC, Vice-président du CESER Midi-Pyrénées

M. Bernard BOUCHAND, Directeur de l'Education et des Sports à la Région Midi-Pyrénées

M. Bruno ROUSSEL, Directeur adjoint de l'éducation et des sports à la Région Midi-Pyrénées

M. Henri OTT, Directeur adjoint de l'Education et des Sports à la Région Midi-Pyrénées

M. Laurent LELLI, Délégué régional à l'ingénierie de formation

Mme Samia LAY, Chargée de mission Formation Installation à la Chambre régionale d'agriculture Midi-Pyrénées

M. Michel BASCLE, Directeur de l'ENFA

Mme Marie-Hélène VAUTHIER, Directrice du lycée agricole privé de Touscayrats (81)

M. Emmanuel CLERO, Directeur de la Fédération Régionale des MFR

M. Gérard BLOCHER, Président d'Ineopole Formation – MFR Midi-Pyrénées (81)

M. Alain DE MATHA, Directeur d'Ineopole Formation – MFR Midi-Pyrénées (81)

M. Pascal LABORDE, Directeur de l'EPL de Mirande-Riscle (32)
M. Thierry BIZEUL, Directeur de l'EPLEFPA de Saint-Affrique (12)

Séances du Groupe technique Prospective

Jeudi 7 décembre 2011
Jeudi 12 janvier 2012
Mercredi 25 janvier 2012
Jeudi 23 février 2012
Jeudi 22 mars 2012
Jeudi 12 avril 2012
Jeudi 9 mai 2012
Jeudi 14 juin 2012
Mardi 10 juillet 2012
Jeudi 20 septembre 2012
Jeudi 4 octobre 2012
Jeudi 8 novembre 2012
Jeudi 13 décembre 2012
Mercredi 23 janvier 2013
Mercredi 20 février 2013

EXTRAITS ET RÉSUMÉS BIBLIOGRAPHIQUES

Refondation de l'École de la République - Mars 2013	79
Les Centres de Ressources de l'enseignement agricole — Définition, évolution, caractéristiques — Agrosup Eduter Dijon et DGER / MISSI — Mars 2013	80
Rapport Prospective « PAC 2020 » — Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux — Avril 2010	83
Le monde agricole en tendances - Un portrait prospectif des agriculteurs - coordonné par le Centre d'études et de prospective (CEP) du Ministère de l'agriculture - Des éléments tendanciels	84
Agriculture, environnement et territoires — Quatre scénarios à l'horizon 2025 — Un exercice de prospective du Groupe de la Bussière	86
AGRIMONDE — Agricultures et alimentations du monde en 2050 : scénarios et défis pour un développement durable — INRA – CIRAD	88
Agriculture Energie 2030 — L'agriculture face aux défis énergétiques — Coordination : Centre d'études et de prospective du Ministère en charge de l'Agriculture	89
Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030 — Groupe Nouvelles Ruralités — INRA — Juillet 2008	90
Recomposition des paysanneries dans la globalisation : la famille, la firme la subsistance — Bertrand Hervieu et François Purseigle — Janvier 2013	91
Partage des compétences Etat – Régions dans le domaine de l'éducation — Des constats sévères de l'Association des Régions de France (ARF)	93
Rôle des Régions dans le domaine de l'éducation — Des propositions ambitieuses de l'Association des Régions de France (ARF)	94
Formation professionnelle et apprentissage : quelques propositions de l'ARF pour le troisième acte de décentralisation	96
Agriculture et forêt — Un transfert de compétences concernant le second pilier de la PAC — Quelques propositions de l'ARF pour le troisième acte de décentralisation	97
Compétences partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine de l'enseignement agricole — Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux – Mars 2012 — Les compétences partagées telles que définies par la loi et Analyse des pratiques en région	98
Projections d'effectifs d'apprenants — L'enseignement et la formation à l'horizon 2025 — Futuribles International — Note thématique de François de Jouvenel (Futuribles) et Alain Parant (INED)	100

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

Mars 2013

« Le président de la République a fait de la jeunesse et de l'éducation la priorité de son quinquennat. C'est donc en pensant à la jeunesse que je conduirai l'action de mon gouvernement. L'école est au cœur de la promesse républicaine. C'est l'école qui fait naître parmi les jeunes générations un profond sentiment d'attachement à nos valeurs fondamentales, à la laïcité, au civisme, au respect des autres. C'est l'école qui permet la promotion sociale, la construction et l'affirmation d'une citoyenneté libre fondée sur les droits et les devoirs. Mais le constat est sans appel, notre système éducatif ne produit ces effets que pour 80 % des jeunes et n'est pas adapté pour les 20 restants. L'échec scolaire est encore massif, les inégalités sociales et territoriales minent le contrat de confiance entre la Nation et son école et c'est ce défi que la majorité, avec le gouvernement, s'est engagée à relever. »

Discours de politique générale de Jean-Marc AYRAULT, Premier ministre à l'Assemblée Nationale - 3 juillet 2012

« La France, avec la refondation de son école, se donne les moyens de répondre aux grands défis auxquels elle est confrontée : élever le niveau de connaissances, de compétence et de culture de tous les enfants, accroître son niveau de croissance avec des jeunes mieux formés et dotés de hautes compétences, lutter contre le chômage des jeunes, réduire les inégalités sociales et territoriales, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, recréer une cohésion nationale et un lien civique autour de la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous. »

Exposé des motifs du Projet de Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Projet de Loi pour la refondation de l'École : les 25 mesures clés

(Dossier de presse Ministère de l'Éducation nationale)

Mettre en place une nouvelle formation initiale et continue aux métiers du professorat et de l'éducation et faire évoluer les pratiques pédagogiques

- 1► La création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation
- 2► Une nouvelle formation initiale pour les enseignants et les personnels d'éducation

Donner la priorité à l'école primaire pour assurer l'apprentissage des fondamentaux et réduire les inégalités

- 3► Un rééquilibrage des moyens en faveur du primaire
- 4► La mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes »
- 5► Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans
- 6► La redéfinition des missions de l'école maternelle
- 7► La création d'un fonds spécifique d'aide aux communes pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes

Faire entrer l'École dans l'ère du numérique

- 8► La mise en place d'une éducation au numérique
- 9► La création d'un service public de l'enseignement numérique
- 10► L'élargissement du domaine de l'exception pédagogique
- 11► La clarification de la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales

Faire évoluer le contenu des enseignements

- 12► La redéfinition du socle commun et l'élaboration de nouveaux programmes
- 13► La création d'un Conseil supérieur des programmes
- 14► L'introduction d'un enseignement moral et civique
- 15► La mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle
- 16► L'enseignement obligatoire d'une langue vivante dès le cours préparatoire

Assurer la progressivité des apprentissages de la maternelle au collège

- 17► La réaffirmation et la redéfinition du système des cycles d'enseignement
- 18► Une transition école-collège facilitée
- 19► Une aide aux élèves en difficulté repensée

Permettre à tous de réussir dans le second degré et de s'insérer dans la vie professionnelle dans les meilleures conditions

- 20► La rénovation du collège unique
- 21► L'instauration pour tous d'un droit au premier niveau de qualification reconnu
- 22► La réforme de la carte des formations professionnelles initiales

Mieux associer les partenaires de l'École et mieux évaluer le système éducatif

- 23► La mise en place des projets éducatifs territoriaux
- 24► Une association plus étroite des collectivités territoriales à la gestion des établissements
- 25► La création d'un Conseil national d'évaluation du système éducatif

Enseignement agricole et refondation de l'École

L'enseignement agricole est concerné par l'ensemble des orientations données à l'École de la République notamment s'agissant du collège (dans le cadre de ses 4e-3e) et du lycée. En particulier, sont interrogées la formation initiale et continue de ses enseignants et personnels d'éducation qui relèvent d'un dispositif national spécifique et répondent à l'exercice des cinq missions de l'enseignement agricole au sein de ses établissements. Autre point qui concerne particulièrement l'enseignement agricole : les Régions pourraient arrêter, après concertation avec les autorités académiques (dont les DRAAF), la carte régionale des formations professionnelles initiales.

LES CENTRES DE RESSOURCES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Définition, évolution, caractéristiques

Le Centre de ressources (CdR) est un lieu identifié au sein d'un établissement qui permet de rompre avec la modalité pédagogique traditionnelle du groupe classe. Il s'agit avant tout d'une organisation souple qui permet de mobiliser les ressources humaines et matérielles variées et créer dans un établissement, un espace ouvert de formation au service de ses apprenants, ses équipes pédagogiques et de son territoire.

Les premiers CdR ont été créés dès 1988 dans les CFPPA, confrontés à l'évolution du public de la formation continue, notamment son hétérogénéité de niveaux et à la diversité des projets professionnels envisagés. Jusqu'en 2003, une circulaire annuelle de la DGER, qui servait aussi d'appel d'offres pour l'obtention de financements, faisait état de l'évolution des réflexions sur le sujet et suggérait les services susceptibles d'être rendus par la mise en place d'un CdR : individualisation de la formation par Unités Capitalisables, mise à disposition de ressources éducatives multimédia, accompagnement personnalisé pour les candidats à la VAE, mise en œuvre de la formation ouverte et à distance (FOAD), constitution de centres thématiques et documentaires, etc. Très vite il a été affirmé que les CdR pouvaient être aussi ouverts aux professionnels présents sur le territoire de l'établissement.

La note de service du 18 juillet 1994 précise que le CdR est créé avant tout à des fins pédagogiques pour permettre à l'établissement de « former mieux et autrement ». De plus en plus de projets apparaissent en effet en formation initiale : ils ont pour ambition d'intégrer d'autres modalités pédagogiques que le cours magistral et ainsi de motiver les jeunes qui sont en rupture avec l'école classique. Le CdR facilite aussi le développement de l'autoformation accompagnée et permet de proposer un temps de travail personnalisé centré sur les besoins de chacun. Le CdR est identifié aujourd'hui comme un outil qui facilite la mise en place de l'individualisation et les parcours de réussite introduits par la Renovation de la voie professionnelle et les réformes du lycée et des BTS.

La DGER continue à accompagner le mouvement par le financement, dans le cadre du Système National d'Appui, d'une coordination et d'une animation nationale des équipes qui œuvrent dans les CdR. Elle propose également aux établissements d'obtenir un label à partir d'un cahier des charges : ce dernier définit les éléments qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour pouvoir afficher un fonctionnement en CdR « espace ouvert de formation ». Ce label est un des objets de la politique de qualité mise en place dans l'enseignement agricole public.

Chaque établissement qui a décidé de mettre en place un CdR définit ses propres objectifs qui vont caractériser sa mise en œuvre et son mode de fonctionnement. Généralement, un responsable CdR est nommé : il est chargé de la gestion, du développement et du management du CdR. Les autres fonctions de l'animation du CdR peuvent être réalisées par plusieurs personnes dans l'établissement (documentalistes, enseignants, formateurs référents, CPE...). Le directeur de l'EPLEFPA et l'équipe d'encadrement jouent un rôle essentiel dans le pilotage du projet. Il leur revient de fédérer les équipes et d'impulser l'expérimentation et l'innovation qui découlent de l'instauration d'un CdR.

Quelques exemples de pratiques favorisées par les CdR

Le développement de l'individualisation et de la FOAD en formation continue pour répondre aux acteurs du territoire

A La Roche-sur-Yon (Pays-de-Loire), un fonctionnement en CdR depuis quelques années, a permis au CFPPA d'intégrer dans ses pratiques, l'individualisation des parcours de formation. Validation d'acquis académiques, expériences et projets professionnels sont autant d'éléments pris en compte par l'équipe pour définir le parcours individuel de formation de chaque apprenant. Le CdR permet au CFPPA de proposer la réalisation de tout ou partie d'une formation en FOAD en collaboration avec d'autres centres de formation. Elle permet ainsi de répondre localement à des demandes spécifiques en adéquation avec des projets professionnels des agriculteurs et salariés sur son territoire.

La diversification des pratiques pédagogiques dans un environnement favorable à l'expérimentation, au développement de l'action et au travail en équipe

A l'ENILV à La Roche-sur-Foron (Rhône-Alpes), à travers la mise en place du CdR, l'objectif initial du directeur était d'introduire du changement et d'ouvrir le débat pédagogique dans l'établissement au-delà du seul CFPPA. Deux animateurs/responsables CdR travaillent avec tous les publics et catégories de personnel de l'EPLEFPA. Une de leurs missions est d'aider les enseignants à développer des pratiques d'individualisation en formation initiale scolaire. En impulsant le changement et en laissant une marge d'autonomie aux enseignants pour identifier et expérimenter différentes situations pédagogiques, le directeur adjoint a « sécurisé » l'innovation. A l'aide des animateurs/responsables CdR, les enseignants ont introduit des modules de motivation et des actions favorisant le développement personnel dans les parcours des élèves (tous les lycéens). Les expériences, certaines réussies d'autres pas, ont provoqué des échanges et déclenché le débat sur la posture de l'enseignant et ses effets sur les apprenants. Cela a permis aux enseignants d'avoir un autre regard sur leur métier.

Le développement de capacités autres que disciplinaires en formation initiale scolaire

A l'ENILV à La Roche-sur-Foron (Rhône-Alpes), dans le cadre d'un travail sur le développement personnel, un positionnement inspiré de la théorie des intelligences multiples de Howard Gardner est réalisé auprès des classes de seconde et de première. Les responsables CdR coordonnent ce positionnement et en fonction des résultats, des activités sont réalisées par les équipes pédagogiques pour répondre aux besoins de développement personnel des élèves. A titre d'exemple, une randonnée de plusieurs jours à la montagne a été organisée. Equipés du strict minimum, les jeunes apprenaient à se passer de leurs téléphones portables et autres appareils et logeaient dans un refuge en pleine nature. Le but de cette activité était de solliciter l'intelligence naturaliste des élèves dans une situation extrême et plus généralement de nourrir une réflexion sur l'influence de leurs activités sur le milieu montagnard. Cette expérience a joué un rôle dans la socialisation en renforçant la cohésion entre les élèves et le sentiment d'appartenance à un groupe.

Le développement de la transversalité

A l'ENILV à La Roche-sur-Foron (Rhône-Alpes), l'équipe CDR a également développé des modules FOAD disponibles via une plateforme internet permettant à tous les apprenants de l'ENILV (lycéens, apprentis, stagiaires de la formation continue, salariés du chantier d'insertion,...) d'approfondir ou de se former en autoformation dans les domaines de la technologie laitière. L'équipe pédagogique dispose de codes pour visualiser les modules et les prescrire aux apprenants selon leurs besoins.

La mobilisation d'une équipe dans l'EPLFPA autour d'un projet commun

A l'EPLFPA d'Evreux (Haute-Normandie), la labellisation du CdR est inscrite dans le projet d'établissement. Son périmètre s'étend à tous les centres constitutifs de l'EPLFPA. C'est aussi un projet à caractère régional puisqu'il est inscrit dans le PREA. Une première phase d'autodiagnostic a été menée pour mettre en évidence les points forts et les points faibles ; à partir des résultats, tous les centres constitutifs ont travaillé sur des axes d'amélioration, notamment le développement d'un pôle : Orientation au sein de l'Espace Ressources de l'EPLFPA. Ce pôle permettra de mieux informer et guider les apprenants et les usagers de l'EPLFPA dans la construction et la validation de leur projet professionnel ou de formation, il offre également la possibilité d'utiliser des outils variés et de construire un accompagnement personnalisé.

L'individualisation et l'orientation en formation initiale scolaire

A l'EPLFPA de Montmorillon (Poitou-Charentes), la création d'un CdR s'est révélée être une opportunité pour mettre en place des dispositifs innovants permettant de valoriser les apprenants en les rendant acteurs de leur formation. Une semaine de rentrée banalisée est organisée et coordonnée par les animatrices CdR où des activités d'intégration et de connaissance de soi sont proposées ; la semaine suivante a pour objectif la cohésion et la socialisation. L'année se poursuit par la valorisation des positionnements de début d'année (séquences de méthodologies de travail, soutien, remise à niveau, préparation de l'orientation...), par le suivi individuel des élèves par leur tuteur et l'accompagnement à la rédaction de leur livret de compétences.

Note rédigée par l'équipe de coordination et d'animation du SNA (Agrosup Eduter)
et la Mission de la Stratégie et des Systèmes d'Information (MISSI) de la DGER
Mars 2013

RAPPORT PROSPECTIVE « PAC 2020 »
Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
Avril 2010

Scénario tendanciel

Ce scénario s'inscrit dans le prolongement des évolutions qu'a connues la PAC depuis une dizaine d'années. Ce scénario de référence conduit à **réduire les aides directes découplées des productions**, non seulement en raison de la baisse du budget de la PAC, mais aussi pour :

- **augmenter les crédits du deuxième pilier** (développement rural) en portant le taux de prélèvement sur les aides directes à 20 % ;
- **faire passer de 10 à 20% les montants que peuvent prélever les États membres** sur les paiements découplés qui leur sont attribués pour les affecter, **dans le cadre du premier pilier**, à des **soutiens spécifiques**, notamment pour développer des programmes de gestion des risques climatiques, sanitaires et de marché.

Scénario de Mise en cause de la PAC

En rupture forte par rapport au précédent, il se rapproche des orientations préconisées par le mémorandum néerlandais de septembre 2008 sur les perspectives de la PAC à l'horizon 2020.

Il conduit à une **réduction très forte des aides directes** ramenées à 60 euros par ha (première hypothèse) en 2020 ou **même à leur complète disparition** (deuxième hypothèse). Ce scénario se traduit par une baisse drastique du budget de la PAC, malgré une **légère augmentation des moyens du développement rural**.

Scénario de Régionalisation de la PAC

Il conduit également à une **baisse importante du budget de la PAC**, moindre toutefois que celle du scénario précédent.

Le montant des aides directes financées sur le budget communautaire y est réduit, en moyenne européenne, à 125 €/ha en euros courants. En contrepartie de cette baisse, **les États membres et les régions sont incités à prendre, au moins en partie, le relais du budget communautaire pour cofinancer, non seulement les mesures du deuxième pilier, mais également les aides du premier pilier**, dans la limite de plafonds différenciés par région pour tenir compte des parités de pouvoir d'achat très diverses au sein de l'Union européenne élargie.

Scénario de Priorité à la gestion des risques

Ce scénario cherche à **préserver les agriculteurs des inconvénients d'une volatilité des prix accrue** dans un contexte d'ouverture du marché communautaire sur l'extérieur. Il consiste à **redéployer une partie importante de l'enveloppe budgétaire** allouée aux aides directes **vers un système de compensation** des fortes baisses de marges des exploitations agricoles les mauvaises années ; il s'inspire du **programme canadien de stabilisation du revenu** (agri-stabilité). Ce scénario implique une flexibilité interannuelle du budget de la PAC ou, à défaut, un cofinancement pour les États membres souhaitant appliquer le dispositif.

Scénario de Refondation environnementale de la PAC

Il implique le **maintien du budget de la PAC** à environ 60 milliards d'euros courants en 2020 et se concrétise par **une réorganisation des paiements en trois niveaux** :

- un niveau de **soutien agronomique et environnemental de base** avec une aide directe découplée de 132 €/ ha,
- un deuxième niveau de **remunération pour des services environnementaux** globaux ou territorialisés,
- un troisième niveau encourageant **des démarches collectives de projets** permettant la transition vers des **systèmes d'agriculture durable**.

Scénario de Politique agricole et alimentaire commune

Il nécessite aussi le **maintien du budget de la PAC** à 60 milliards d'euros courants en 2020 pour répondre aux attentes des consommateurs. Il se caractérise par un **double mouvement** :

- **une redistribution des aides directes** attribuées aux agriculteurs **en faveur des produits et des modes de production les plus favorables au bon équilibre nutritionnel** des aliments,
- un **redéploiement d'une partie du budget de la PAC vers des actions ciblées en faveur des consommateurs**, comme l'extension de la distribution de fruits et légumes dans le cadre de la restauration collective (cantines scolaires, restaurants universitaires, hôpitaux...) et le développement du programme européen d'aides aux plus démunis.

Sources :

Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. Rapport Prospective 'PAC 2020'. CGAAER n°1889. 61 pages. Avril 2010.
Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. Mensuel AAER n°46. Juin 2010.

LE MONDE AGRICOLE EN TENDANCES

Un portrait prospectif des agriculteurs

coordonné par le Centre d'études et de prospective (CEP) du Ministère de l'agriculture

Le CEP a mis en place début 2011 un groupe de travail constitué d'experts ayant pour mission d'analyser les transformations des conditions d'exercice des métiers de l'agriculture et d'identifier les tendances d'évolution les plus probables pour les quinze prochaines années (2025), les bifurcations éventuelles, les zones d'incertitudes. Des séances thématiques ont été organisées, portant sur : la démographie et la géographie des agriculteurs en France ; les contenus de l'activité agricole ; les entrées et sorties dans les métiers de l'agriculture, la transmission, l'installation ; les qualifications, la formation, l'encadrement ; les conditions de travail, la santé, les revenus, l'articulation vie professionnelle / vie familiale.

L'ONEA retient en particulier **les éléments tendanciels suivants** :

- Baisse continue du nombre d'exploitations (3% par an) (300.000 en 2025 dont 200.000 dites professionnelles)
- Réduction de la diversité des situations socioprofessionnelles et divergence croissante : deux modèles d'exploitation dont 1/3 de petites fermes (40 ha équivalent-blé en moyenne) et 2/3 de grandes exploitations (120 ha en moyenne) avec notamment une forte croissance des grandes exploitations (100 à 300 ha)
- Renforcement de l'agriculture de firme et maintien de l'agriculture familiale

« Dans l'ensemble, on constate donc que s'il y a demain une réduction du nombre d'agriculteurs, il ne devrait pas pour autant y avoir homogénéisation de leur groupe social. Bien au contraire, moins les agriculteurs seront nombreux, et plus le monde agricole pourrait être diversifié, voire éclaté. Les individus que l'on réunit dans la catégorie « agriculteurs » font de moins en moins le même métier, n'ont pas les mêmes sources de revenu, ni le même rapport au travail ou à la famille. D'un côté se renforce une agriculture de firme, de l'autre se maintient une agriculture familiale. »

- Stratégies très hétérogènes et plus clivées : agrandissement ou diversification, spécialisation ou pluriactivité, intégration ou recherche de niches

« L'exercice de ce métier est très marqué par deux fonctions : alimenter la population et gérer l'environnement. L'analyse des tendances montre que ces deux missions entrent et entreront de plus en plus en tension. [...] La profession agricole est également tiraillée entre deux logiques, celle de l'agriculteur exerçant un métier spécialisé qui répond à une logique sectorielle et celle d'un métier de proximité qui répond à une logique territoriale s'appuyant à la fois sur la multifonctionnalité et la diversification des activités. »

- Baisse des entrées en agriculture : autour de 10.000 par an à l'horizon 2025
- Diversification des profils des agriculteurs (3/4 sans DJA), installation à tout âge (en moyenne à plus de 30 ans), féminisation (1/3 des chefs d'exploitations)
- Dominante d'une agriculture productiviste, capitaliste, de précision, mécanisée, informatisée, à fort niveau d'intrants et concentration géographique (grand Bassin parisien, grand Ouest, spécialisation des zones de production)
- Activités agricoles de plus en plus segmentées, prescrites, répétitives
- Réduction régulière de la valeur ajoutée créée en agriculture, stagnation des rendements
- Pressions accrues sur l'environnement
- Complexification du travail et donc des compétences requises (administratives, gestion des ressources humaines, qualité, formalisation, normalisation, techniques de plus en plus pointues, compétences économiques et stratégiques, relation avec l'aval)
- Complexification des statuts juridiques
- Fort recours au salariat et diversification de ce salariat, à l'externalisation et au conseil externe
- Élévation du niveau de formation des chefs d'exploitation, nécessaire capacité d'adaptation au changement, aux aléas...

« Pendant les quinze prochaines années, l'élévation du niveau de formation et de compétence de la population active agricole devrait se poursuivre. La moitié des chefs d'exploitation aurait ainsi en 2025 un niveau de formation secondaire et un quart disposerait d'une formation supérieure. Cette tendance serait encore plus marquée en grandes cultures. La formation continue devrait également se développer, mais elle resterait néanmoins à des niveaux inférieurs à ceux d'autres professions. L'enseignement

agricole devrait connaître une poursuite de la tendance à la diversification des compétences et des métiers auxquels il prépare, avec un affaiblissement de son identité et une réduction du nombre d'établissements. En 2025, la formation professionnelle, les réseaux techniques, le conseil agricole et les réseaux de développement auront probablement acquis un poids déterminant, l'État se désengageant progressivement du conseil et du développement agricoles au profit des réseaux d'agriculteurs, des coopératives et des firmes d'agrofouritures. Les agriculteurs devraient recourir de manière croissante à des prestataires de services en matière juridique, fiscale et commerciale. »

Membre du Groupe de travail

Philippe Boulet, Directeur de l'offre et des compétences, CER France
Aurélie Darpeix, DGPAAT, bureau des politiques commerciales et extérieures communautaires, MAAPRAT
Sophie Devienne, Maître de conférences, agro-économie, AgroParisTech
Benoît Dedieu, Directeur de recherche, économiste, INRA Clermont-Ferrand
Jean-Paul Diry, Professeur de géographie, université de Clermont-Ferrand
Marc Dufumier, Professeur, agro-économie, AgroParisTech
Bertrand Hervieu, Professeur de sociologie, Inspecteur général de l'agriculture,
Dominique Jacques-Jouvenot, Professeur de socio-anthropologie, université de Franche-Comté
Tristan Klein, chargé de mission Prospective des métiers, Centre d'analyse stratégique
Bruno Lachesnaie, Directeur de l'action sanitaire et sociale et des services aux personnes, MSA
Annie Lamanthe, Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail, CNRS
Claire Quelin, Service des études, de la statistique et de la prospective, ASP
Jacques Rémy, Directeur de recherche, sociologie, INRA
Hervé Savy, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole

AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRES QUATRE SCÉNARIOS À L'HORIZON 2025

Un exercice de prospective du Groupe de la Bussière¹

La France des filières, l'environnement agro-efficace

Contexte :

- Demandes sociétales environnementales fortes essentiellement liées à la sécurité sanitaire et alimentaire et la maîtrise des coûts
- Libéralisation de l'économie ; objectif de leadership agro-industriel en Europe (forte intégration agriculture – agroalimentaire et filières verticales)

Europe / France :

- Abandon de la PAC ; l'agriculture est un secteur économique comme un autre ; le ministère de l'agriculture est intégré à un ministère de l'économie et de la consommation

Agriculture :

- Une agriculture intégrée pilotée par l'aval (20% de produits de qualité dont AOC, 20% de produits haut de gamme; 60% de produits de masse)
- Forte concentration des systèmes agricoles (120.000 expl. pro.) : grandes unités, formes sociétaires, salariat développé
- Adaptations technologiques (au niveau des parcelles) dans un cadre réglementaire européen pragmatique sur l'environnement et le développement rural
- Technicité accrue, agriculture de précision, certification des exploitations (technique, sanitaire, environnementale), mais évaluation des impacts environnementaux basée sur les moyens et non les résultats
- Besoin de formation et de conseil

Environnement :

- Au final, une certaine médiocrité environnementale ; contributions positives aux paysages, à la biodiversité, marginales et souvent dans l'optique d'une valorisation de l'image des produits (argument de vente) ; trois types de zones : productives (70% SAU), productives à signes de qualité (20%), protégées (10%)

L'agriculture duale : une partition environnementale

Contexte :

- Economie libérale et dans le même temps reconnaissance des services notamment environnementaux

Europe / France :

- Politique européenne de partage du territoire entre zones productives (minima environnemental) et zones douces (aides)
- Disparition du premier pilier de la PAC au profit du second ; dans zones productives, dispositif d'amélioration de la compétitivité ; dans les zones douces, aides écoconditionnelles ; deux ministères de tutelle différents : Industrie et Environnement

Agriculture :

- Séparation entre deux modèles d'agriculture : productive / environnementale
- Agriculture compétitive (30% SAU, 75% de la production) : agriculture raisonnée, de précision, visant une production maximum ; pilotage par l'aval (normes hygiène, santé, et environnementales a minima) ; regroupement des exploitations sous forme sociétaires, agri-managers, marchés européens et périphériques ; logique filières et IAA dans les pôles de production ; environnement en partie sacrifié
- Agriculture multifonctionnelle ; contrats définis au niveau régional dans cadre national, aides assurant 70% revenu; structuration des exploitations en fonction des aides, pluriactivité, produits de qualité ou spécifiques, marchés de proximité, petites et moyennes industries; environnement globalement de bonne qualité

Environnement :

- Dualité des résultats environnementaux : dégradation dans les zones productives, amélioration dans les zones douces

L'Europe des régions, un patchwork aux résultats environnementaux contrastés

Contexte :

- L'Europe des régions : un développement économique, social, environnemental piloté au niveau des régions (territoires de projets) ; une gestion territoriale, négociée contractualisée ; une agriculture intégrée aux projets de développement territorial
- Des programmes régionaux, des zones de projets, des comités de pilotage mixtes (région, élus, porteurs de projets, représentants groupes acteurs locaux avec montée en puissance des associations de consommateurs et de protection de la nature), des objectifs environnementaux hiérarchisés, des dispositifs d'évaluation et, dans ce cadre régional, des contrats de confiance locaux entre agriculteur et collectivité territoriale en faveur d'activités « contribuant au développement économique, social et environnemental de l'agriculture » (critères technico-économiques prescrits pour la conduite de l'exploitation)
- Des attentes sociétales variables entre qualité et prix des produits, qualité du cadre de vie

Europe / France :

- Arrêt de la PAC en termes de soutien à la production (l'agriculture, un secteur économique comme une autre), mais un cadre et des financements européens pour le développement agricole et rural et la prise en compte de l'environnement et un protectionnisme « sanitaire » du marché européen ; en France, un ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'alimentation

Agriculture :

- Une diversité régionale en fonction des demandes locales en matière d'environnement (plus ou moins fortes), des caractéristiques des systèmes agraires (plus ou moins agressifs), de la nature du patrimoine environnemental
- Une segmentation des systèmes agraires entre production de masse et production de qualité : grandes unités de production intensives répondant à des normes sanitaires et environnementales ou spécialisations régionales et multifonctionnalité
- Une agriculture qui qu'il en soit exigeante : besoins de compétences accrues

Environnement :

- Diversités régionales des résultats agri-environnementaux : une mosaïque d'espaces présentant des situations satisfaisantes voire très satisfaisantes ou à l'inverse plutôt médiocres

Une agriculture « Haute performance environnementale »

Contexte :

- Les attentes sociétales environnementales structurent l'ensemble des activités économiques ; la production agricole est pilotée par les consommateurs (« Une alimentation saine, un environnement sain, pour tous »)
- Recherche d'un équilibre entre l'économique, le social et l'environnemental

Europe / France :

- Un contrat social et politique fort alliant agriculture et environnement, une politique agricole globale européenne articulant aides à la production HPE, politique de développement de l'agriculture HPE dans les exploitations (investissement, installation, formation) et accompagnement de l'adaptation des industries ; en France, un ministère de l'agriculture, de l'environnement et de la santé

Agriculture :

- L'environnement devient une opportunité pour l'agriculture : l'agriculture HPE, un modèle positif européen (protectionnisme assumé), qui allie qualité des produits, évaluation environnementale et maîtrise des coûts, porté par les progrès de la recherche et de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement
- Une nouvelle dimension du métier d'agriculteur (dynamisme territorial, création d'emplois, services, paysages, rôle social, commercialisation de proximité) et un renouvellement sociologique (sortie du métier d'anciens agriculteurs, entrée d'anciens urbains)
- Des unités de production de taille moyenne (60 ha), essentiellement tournées vers la polyculture-élevage, réclamant un savoir-faire technique important, des formes sociétaires pouvant impliquer les consommateurs, voire les collectivités, une répartition plus homogène des productions sur le territoire, des réseaux de commercialisation plus courts
- Une hausse importante de l'emploi agricole, mieux qualifié, de nouvelles compétences mobilisées dans le développement agricole (techniques, économiques, en ingénierie sociale), un conseil et contrôle HPE très actif pour optimiser la gestion agronomique et environnementale des exploitations
- Des industries qui s'adaptent à la nouvelle donne : grandes industries européennes (bio-industrielles de masse) ou industries de taille plus modeste axées sur les produits HPE de qualité (labels, AOC), de proximité, très réactives ; des prix des produits stables grâce aux aides directes et à une nouvelle répartition de la V.A. tout au long de la chaîne de la production à la distribution (notamment, double affichage prix producteur / prix consommateur)

Environnement :

- Un état très amélioré des paysages, de la biodiversité, des ressources naturelles, une consommation d'énergie moindre

1. Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Agriculture, environnement et territoires : quatre scénarios à l'horizon 2025. Un exercice de prospective du Groupe de la Bussière. Coordination : Xavier Poux - La documentation française. 224 pages. 2006.

AGRIMONDE

Agricultures et alimentations du monde en 2050 : scénarios et défis pour un développement durable

INRA - CIRAD

Deux scénarios à 2050 basés sur les mêmes hypothèses de croissance démographiques et de migrations, mais des trajectoires d'évolution des systèmes agricoles et alimentaires régionaux très contrastées.

Scénarios :	AGO (Tendanciel)	AG1 (Rupture)
Une vision du monde et des logiques très différentes	Priorité donnée à la croissance économique et au bien-être matériel dans un monde totalement libéralisée Un minimum de 3500 kcal par jour et habitant en moyenne mondiale (réduction de la pauvreté et de la sous-alimentation) Une gestion réactive de l'environnement et des écosystèmes	Durabilité des systèmes agricoles et agroalimentaires Dans toutes les régions du monde : 3000 kcal en moyenne par jour et par habitant dont 500 d'origine animale ou aquatique (réduction de la sous-alimentation et de la suralimentation) Une gestion proactive de l'environnement et des écosystèmes
Disponibilités alimentaires	Croissance des disponibilités alimentaires mondiales par individu Augmentation des apports animaux dans toutes les régions du monde	Stabilisation des disponibilités alimentaires mondiales par individu Légère diminution des apports animaux Baisse (global et animal) dans les pays de l'OCDE Augmentation en Afrique subsaharienne
Rendements en calories alimentaires végétales (kcal/l/ha)	Augmentation sensible, bien qu'inférieure à la période 1961-2000, sauf régions de l'ex-URSS et Afrique subsaharienne +1,14% par an à l'échelle de la planète	Augmentation modeste (+0,14% en moyenne mondiale) avec des variations régionales (0% en Asie et OCDE à 1,33% dans pays ex-URSS)
Surfaces cultivées	+23% entre 2000 et 2050. Nouvelles surfaces cultivées en Afrique subsaharienne, Amérique latine, et dans une moindre mesure Asie et OCDE.	+40% entre 2000 et 2050. Nouvelles surfaces cultivées surtout en Amérique latine, Afrique subsaharienne, puis Ex-URSS et Asie, puis OCDE.

AGO: Nourrir la planète en privilégiant la croissance économique mondiale

Contexte : priorité à l'emploi et à l'alimentation d'une population mondiale croissante ; investissements dans la recherche et les infrastructures (PVD notamment) ; recours croissant aux échanges, libéralisation du commerce ; coopération économique importante, diffusion des nouvelles technologies ; investissement dans l'éducation et la santé ; problèmes environnementaux non prioritaires, traités en réactivité par la science.

Agriculture : pratiques culturelles intensives, utilisation forte des engrais, des phytosanitaires, des OGM ; exploitations, petites ou grandes, très mécanisées, industrielles ; méthodes industrielles standardisées, variété des cultures réduite, savoir-faire locaux abandonnés ; prédominance des firmes multinationales (contrôle accru de la production par développement de nouvelles souches génétiques).

Energie : forte croissance de la demande énergétique, mais amélioration de l'efficacité énergétique par progrès techniques. Développement des énergies renouvelables et de la biomasse, notamment agrocarburants.

AG1 : Nourrir la planète en préservant les écosystèmes

Contexte : croissance économique mondiale tirée par les pays en développement ; développement dans ces pays des infrastructures d'aménagement du territoire et des filières (transports, stockage, industrie de transformation, services de santé, éducation, formation...), grâce à des transferts publics nationaux et à l'aide internationale puis à l'amélioration des revenus en zone rurale et une meilleure répartition de la valeur ajoutée le long des filières ; Organisation des Nations Unis pour la Sécurité Alimentaire (régulation des échanges de biens alimentaires, gestion des stocks, réduction de la volatilité des prix) qui protège notamment les agricultures les moins productives et les pays fortement dépendants des importations ; recherche, formation et développement au service de l'intensification écologique aux échelles locales, régionales, mondiale (innovations génériques mais aussi mutualisation des savoirs et innovations participatives du local) ; pression forte des consommateurs des pays riches sur les firmes agro-alimentaires dans le sens d'une alimentation durable (rôle dans le développement économique, réduction de la malnutrition, santé...)

Agriculture : passage du modèle agroindustriel dominant à une hybridation vers des formes plus localisée de systèmes agricoles et alimentaires (circuits courts, diversité des petites et moyennes entreprises agricoles et de transformation notamment dans les pays en développement) ; infléchissement de la tendance à la standardisation, à l'internationalisation et à la concentration autour d'un nombre limité de firmes multinationales, grâce à des stratégies nationales et régionales et la prise en compte des consommateurs ; systèmes agricoles et alimentaires localisés et de filières intégrant l'aval et l'amont mais aussi la recherche, la formation et le conseil ; dans les pays riches, financements orientés vers la promotion de la multifonctionnalité de l'agriculture et la rémunération des services environnementaux ; technologies d'intensification écologique ; rôle majeur des systèmes agroforestiers

Energie : notamment, développement des énergies renouvelables, productions décentralisées de l'énergie, production d'agrocarburants intégrée à la production agricole.

En résumé, trois enjeux majeurs : une rupture dans la consommation alimentaire mondiale, des choix technologiques et organisationnels (social, spatial) d'intensification écologique, une régulation nouvelle des échanges internationaux liant agriculture, alimentation, environnement et social.

AGRICULTURE ENERGIE 2030

L'agriculture face aux défis énergétiques

Coordination : Centre d'études et de prospective du Ministère en charge de l'Agriculture

► Un exercice prospectif prenant en compte de nombreuses variables susceptibles d'influer sur l'agriculture française dans le contexte énergétique des vingt prochaines années, variables regroupées en cinq composantes : contexte global ; agriculteurs et société ; transport, logistique et localisation ; production agricole ; politiques publiques et action collective. L'objectif est de concevoir plusieurs images contrastées des évolutions du lien entre agriculture et société afin d'éclairer la décision. Un chiffrage a été réalisé à l'aide de l'outil Climaterre (ADEME) estimant la production, les consommations d'énergie et les émissions de GES de la « ferme France » en 2030.

Scénario 1 - Territorialisation et sobriété face à la crise

Contexte : crise énergétique profonde ; au niveau international, repli régional ; pilotage des politiques publiques confié aux régions.

En 2030 : « une agriculture profondément transformée qui, face à un ensemble de contraintes externes (prix durablement élevé de l'énergie, crise budgétaire et délégitimation de l'État, repli régional et contraction des échanges commerciaux internationaux), s'adapte dans l'urgence en adoptant une stratégie orientée vers le local, nécessairement accompagnée de réformes institutionnelles majeures. L'autonomie croissante des systèmes de production passe par la réduction des intrants, l'extensification de l'élevage, la diversification des productions. La recherche de complémentarités culture-élevage ou entre cultures, à l'échelle des exploitations ou des territoires, se généralise. À l'horizon 2030, cette transformation n'est pas harmonisée sur l'ensemble du territoire français et il existe de fortes disparités régionales. »

Energie : consommation en baisse ; développement des énergies renouvelables variables selon régions ; développement méthanisation et bois-énergie ; développement biocarburants limitée par prix agricoles élevés.

Scénario 2 - Agriculture duale et réalisme énergétique

Contexte : forte volatilité des prix de l'énergie ; libéralisation accrue des échanges ; baisse des soutiens publics à l'agriculture et recentrage sur la rémunération des biens publics fournis par les activités agricoles.

En 2030, 2 types d'agricultures :

- « une « agriculture d'entreprise » (principalement dans les régions de plaines du nord, du centre et de l'ouest). Ces exploitations recherchent la compétitivité et se positionnent à l'export. L'intensification et la restructuration conduisent à un modèle d'agriculture de précision à fort niveau d'intrants. L'optimisation énergétique de ces exploitations répond à une logique économique et bénéficie d'une offre technologique et de conseil privée.»
- « une « agriculture multifonctionnelle » : ces exploitations diversifient leur activité et bénéficient de la rémunération des services environnementaux qu'elles rendent (eau, biodiversité, paysage, stockage du carbone). Il s'agit principalement d'élevage extensif, d'agriculture biologique et de polyculture-élevage. Ces exploitations adoptent des stratégies d'autonomie et de sobriété proches de celles du scénario 1. »

Energie : Faible baisse des consommations d'énergie ; croissance modérée des énergies renouvelables ; développement des biocarburants dans le cadre de filières industrielles intégrées et innovantes.

Scénario 3 - Agriculture-santé sans contrainte énergétique forte

Contexte : demande forte des consommateurs de réduction des produits phytosanitaires (santé, plus qu'environnement) relayée par la grande distribution ; pas de contrainte énergétique ; politiques environnementales faibles ; étalement urbain ; concurrence entre métropoles.

En 2030 : un pilotage des filières par l'aval (labels, cahiers des charges strictes)

« Les producteurs s'adaptent plus ou moins bien, certaines filières subissant négativement cette nouvelle contrainte. Les espaces ruraux les plus isolés connaissent une déprise agricole marquée. À l'inverse, les métropoles investissent dans l'agriculture périurbaine pour répondre aux demandes d'espaces verts et d'approvisionnement alimentaire de proximité des urbains. Il se développe un modèle d'agriculture intégrée, spécialisée et à forte technicité, visant des niveaux élevés de production tout en réduisant significativement le recours aux pesticides. L'agriculture biologique connaît en parallèle un développement significatif. »

Energie : Faible baisse des consommations d'énergie ; fort développement des biocarburants (deuxième génération).

Scénario 4 - Agriculture écologique et maîtrise de l'énergie

Contexte : nécessité admise de préservation de l'environnement dans les pays développés et peu à peu dans les pays émergents ; en Europe, modification des comportements d'achats, le prix incluant le coût environnemental ; marché commun du CO2 Etats-Unis / U.E. avec compensation carbone aux frontières ; modernisation écologique

En 2030 : « l'agriculture, comme l'ensemble des secteurs économiques, évolue vers de nouveaux modèles de production à plus faible impact climatique et environnemental, soutenue par une politique agricole réformée. Le changement de modèle reste cependant difficile et progressif ; il suscite dans un premier temps des réticences au sein du monde agricole et nécessite des évolutions de l'ensemble des filières. À partir de 2020, l'agriculture française s'oriente vers un modèle écologiquement intensif dans les grandes plaines céréalières en recourant notamment à la diversification des assolements, à la généralisation des cultures fixatrices d'azote en tête de rotation et au semis direct. Dans les zones intermédiaires et de montagne, les agriculteurs sont rémunérés pour la fourniture de services environnementaux et sont encouragés à rechercher une plus grande autonomie à l'échelle de l'exploitation (systèmes plus diversifiés basés sur la polyculture et l'élevage) ou à l'échelle du territoire (complémentarités entre exploitations).

Energie : Fort développement de la méthanisation et des énergies renouvelables.

Sources : Centre d'études et de prospective du Ministère en charge de l'Agriculture. Prospective Agriculture Energie 2030. L'agriculture face aux défis énergétiques. 163 pages. Janvier 2011. / Prospective Agriculture Énergie 2030 : scénarios et pistes d'action. Analyse n°26. 4 pages. Novembre 2010.

Le groupe Agriculture Energie 2030 : Delphine Antolin, Gilles Bazin, Pascal Blanquet, Jacques Blondy, Martin Bortzmeyer, Fabrice Bouin, Lucien Bourgeois, Karine Brulé, Amaud Camuset, Xavier Cassedanne, Hélène Chambaut, Michael Chariot, Julie Colomb, Karine Daniel, Marc Delporte, Marie Dubois, Valéry Elisseff, Alain Féménias, Édouard Forestie, Christine Fortin, Cédric Garnier, Marc Gillmann, Ariane Grisey, Pierre Guiscafre, Jean-Luc Gurtler, Florence Jacquet, Jean Jaujay, Laurent Klein, Marie de Lattre-Gasquet, Catherine Macombe, Michel Marcon, Aurélien Million, Jérôme Mousset, Pierre Papon, Jean-Luc Pelletier, Xavier Poux, François Purseigle, Etienne Regnaud, Tayeb Saadi, Sébastien Treyer, Dominique Tristant, Antonin Vergez, Lionel Vilain et Anne-Sophie Wepierre.

LES NOUVELLES RURALITÉS EN FRANCE À L'HORIZON 2030

Groupe Nouvelles ruralités - INRA - Juillet 2008

Scénario 1 - Les campagnes de la diffusion métropolitaine

Le contexte : laisser-faire dans les politiques publiques de planification foncière et maintien des coûts des mobilités quotidiennes à des niveaux acceptables.

Les éléments clés du scénario : extension des grandes villes, périurbanisation, diffusion métropolitaine englobant les villes et les villages ; dispersion diffuse de l'habitat et mobilités quotidiennes vers les métropoles qui concentrent l'emploi qualifié ; dans les espaces ruraux périurbanisés, essentiellement une économie résidentielle, mais aussi une déconcentration des activités à faible qualification (industrie, logistique, agroalimentaire) ; des paysages ruraux fragmentés, banalisés dans l'aire métropolitaine et tensions fortes sur l'usage du foncier.

L'agriculture - Dans les espaces interstitiels : des activités agricoles nécessitant peu d'espaces pour un revenu acceptable et répondant à des normes environnementales (maraîchage, horticulture, ateliers équestres, fermes pédagogiques, productions bio...) et des espaces « naturels » protégés à caractère récréatifs. Hors des aires urbaines, divers types d'agricultures avec a priori de faibles contraintes environnementales (productions intensives agro-industrielles, productions AOC-IGP, forêt de production ou sous protection, aires naturelles protégées). Des mobilités à coûts modérées (notamment développement des agrocarburants de 2^{de} génération) qui vont dans le sens de la spécialisation régionale. Intensification, spécialisation et échanges entre territoires qui répondent aux demandes alimentaires et dans un même temps recherche de lien avec l'agriculture par les circuits courts.

Scénario 2 - Les campagnes intermittentes des systèmes de production métropolitains

Le contexte : fortes innovations sociétales, techniques (transports, TIC) et de gouvernance.

Les éléments clés du scénario : alternance résidentielle ville - campagne et multi-appartenance territoriale ; les territoires ruraux les plus attractifs (localisés et limités dans l'espace) se singularisent en fonction de leurs atouts pour attirer les populations urbaines qui alternent entre ville et campagne ; territoires ruraux connectés aux métropoles par des réseaux de mobilité et par les TIC ; innovations sociales (travail à distance, systèmes de locations souples...) ; économies rurales présentes qui se développent grâce aux revenus des urbains (services, commerces, agriculture, tourisme, construction), économies reliées aux aires métropolitaines (haute valeur ajoutée, emplois qualifiés) ; intensification de l'usage de l'espace rural (valorisant la culture et la nature, avec conflits possibles) ; parfois attractivité de ces territoires, moteur économique de l'innovation (installation d'entreprises, de pôles de recherche et d'innovation) ; gouvernance hybride (public / privé / rural / métropole) ; par ailleurs des territoires non connectés : activités agro-industrielles, forêt, « nature sauvage ».

L'agriculture - Dans ces campagnes intermittentes : agriculture qui valorise les produits, les savoir-faire des territoires (AOC, bio...), les marchés de proximité (y compris à distance), dont les pratiques sont respectueuses de l'environnement, favorables à la biodiversité ; agriculture qui assure l'entretien des paysages et la gestion des écosystèmes ; agriculture qui diversifie ses activités à destination des résidents non permanents (gîtes, auberges, activités équestres, vente directe). Ailleurs, une agriculture plutôt industrielle.

Scénario 3 - Les campagnes au service de la densification urbaine

Le contexte : crise énergétique et gestion des GES limitant les déplacements individuels ; politiques très volontaristes de l'Europe (transports, urbanismes, construction) relayés par les grandes régions d'Europe et les métropoles ; espaces naturels gérés par l'Etat sous législation européenne.

Les éléments clés du scénario : fin de la périurbanisation et du développement résidentiel des espaces ruraux ; concentration urbaine dans de grands ensembles métropolitains régionaux incluant les villes moyennes (réseaux de transports collectifs et télécommunications) ; relocalisation des activités économiques dans les métropoles au détriment des territoires ruraux ; ensembles urbains à forte densité avec des « espaces de respiration » (parcs, forêts, espaces agricoles intra-urbains) ; espaces ruraux à proximité au service des métropoles avec des fonctions logistiques, énergétiques ou écologiques ; espaces ruraux éloignés les plus accessibles et les plus productifs accueillant de grandes unités agro-industrielles (matière première alimentaire, biomasse, chimie verte et biomatériaux) ; espaces ruraux moins exploitables abandonnés à la forêt ; et des espaces protégés consacrés à la gestion de la nature (ressources, biodiversité, carbone, risques naturels).

L'agriculture - En dehors des villes denses, organisation duale des espaces ruraux faiblement peuplés entre terres agricoles et « nature » ; formes intensives de production alimentaire et non alimentaire (critères technico-économiques : énergie, accès aux marchés) ; « îles » spécialisées de production avec organisation de complémentarités entre ces îles et avec leurs environnements proches ; autonomie recherchée des exploitations agricoles en termes énergétiques ; des zones agricoles délimitées par les villes et les espaces protégés (espaces naturels et massifs forestiers aux fonctions environnementales). Agriculture intra-urbaine dans des espaces contraints avec des enjeux forts d'intégration économique et sociale (eau, énergie, risques sanitaires...).

Scénario 4 - Les campagnes dans les mailles des réseaux des villes

Le contexte : politiques publiques nationales pour une coexistence durable entre les différents usages du territoire (aide à l'ingénierie territoriale, redistributions financières nationales et solidarités locales) ; gouvernance territoriale par projets pour fédérer l'ensemble des acteurs du territoire, dont les agriculteurs (compromis entre les usages de l'espace).

Les éléments clés du scénario : périurbanisation des grandes villes infléchie au profit de réseaux de villes petites et moyennes et de bourgs ; répartition équilibrée des populations, des activités et des services (complémentarité ville - campagne) ; grande diversité des activités (secteurs primaire, secondaire, tertiaire, y compris industries et agroalimentaire) et emplois en nombre dans les petites villes ; rôle important des NTIC.

L'agriculture - Diversité des modes de production agricole (intensif, conventionnel, bio...) ; différentes formes d'organisation des filières (industrielles vers l'agroalimentaire, agrocarburants, chimie verte, ventes directes ou locales, AOC-IGP...) ; les réseaux des petites villes et bourgs accueillent la production agricole et ses services, l'industrie et l'artisanat, en amont et en aval ; gestion des écosystèmes et des paysages : adaptation des techniques et modes de production à la variété des zones, qualités écologiques et paysagères des espaces cultivés ; enchevêtrement avec des espaces de nature ; diversité jouant un rôle moteur dans l'attractivité des territoires ; enjeux administratifs, réglementaires et politiques pour cette cohabitation ; attentes fortes de la société vis-à-vis de l'agriculture.

RECOMPOSITION DES PAYSANNERIES DANS LA GLOBALISATION : LA FAMILLE, LA FIRME, LA SUBSISTANCE

Bertrand HERVIEU et François PURSEIGLE

Bertrand Hervieu et François Purseigle¹ proposent une typologie visant à rendre compte de la pluralité des mondes agricoles dans la globalisation. Trois grands pôles sont dégagés — la famille, la firme, la subsistance — entre lesquels se positionnent les différentes formes d'organisation du travail, chacun des pôles comprenant plusieurs figures. En voici une synthèse élaborée par l'ONEA.

Les agricultures familiales

Elles constituent toujours le premier pôle et sont soutenues notamment en Europe par les politiques publiques.

Les agricultures familiales « paysannes »

Il s'agit d'une agriculture ancrée dans « un territoire local assurant l'ensemble des échanges marchands ». Elle est fondée sur « la sauvegarde ou la reproduction d'un patrimoine familial » et l'« autosuffisance pour l'ensemble de la famille ». Un lien essentiel est fait entre production et relations sociales : l'appartenance à une collectivité territoriale définit le paysan. Ce modèle tient à l'origine des individus, mais aussi à une certaine différenciation par rapport à l'entreprise agricole ou l'exploitation capitaliste. Bien que familiales et autonomes, elles n'en restent pas moins pour certaines liées à la globalisation des économies locales (marchés mondiaux au Brésil, émigration en Pologne). [Pologne, Roumanie, Afrique subsaharienne, Chine, Brésil, Mexique, Pérou, Japon, Inde, Vietnam...]

L'agriculture familiale « diversifiée, pluriactive et territoriale »

Cette agriculture, qui se maintient, est au cœur de la construction du modèle européen. Elle suppose à l'origine un patrimoine familial agricole ou rural et se développe sur la base d'un projet familial dans lequel la production agricole n'est qu'une composante du revenu familial (intergénérationnel ou du couple) parmi d'autres activités diverses (transformation, vente, accueil, artisanat, emplois extérieurs...). Cette agriculture se caractérise en premier lieu par le choix d'un métier et d'un mode de vie. [Europe dont France, Canada, Etats-Unis, Méditerranée...]

L'agriculture familiale « spécialisée et standardisée »

Il s'agit d'une agriculture segmentée, très professionnelle, qui accorde une place centrale à la technique. Elle a souvent été l'objet d'intégrations verticales au sein des grands bassins de production. C'est le modèle dominant, notamment en Europe. Concentration et spécialisation l'ont mené à une certaine distance prise avec le territoire. Une des limites de ce modèle apparaît dans les difficultés à transmettre les exploitations dans le cadre familial. [France, Europe occidentale, Amérique du Nord, Amérique Latine, Afrique du Nord...]

L'agriculture familiale « sociétaire »

Cette agriculture reste familiale de par le capital et la force de travail. Mais elle dissocie le travail et le capital d'exploitation de la gestion patrimoniale et foncière. La terre assure une rente familiale y compris pour les retraités. Ces sociétés, verticales sociétaires sur plusieurs générations, intègrent souvent toutes les fonctions de la filière et sont présentes sur les marchés nationaux et internationaux. D'une certaine manière, elles se situent entre approche purement financière et patrimoine familial. Elles se caractérisent par une multitude de statuts sociétaires et professionnels. [Etats-Unis, Europe notamment Slovaquie, France, Estonie, Bulgarie, Roumanie, République tchèque, Hongrie, Suède...]

Les agricultures de firme

Peu ou pas familiales, hors logiques patrimoniales, ces agricultures se développent sous l'influence de la globalisation, de la financiarisation et des évolutions technologiques. De nouvelles formes organisationnelles émergent : multiplicité des unités de décision avec des logiques propres, importantes ressources matérielles et immatérielles, primat du court terme. De nouveaux acteurs apparaissent, le rôle des anciens acteurs se modifie. Financiarisation rime souvent avec précarisation et assujettissement de main-d'œuvre agricole.

L'agriculture de firme « par délégation »

Elle repose sur la mise à disposition, sous contrat, par des exploitants de leurs terres bien que conservant leur statut (donnant droits aux aides) à des entrepreneurs de travaux agricoles ou des sociétés de production (entreprises commerciales ou industrielles) qui assurent tout le processus de production à leur seul bénéfice. La société peut en outre produire sur plusieurs exploitations profitant ainsi d'économies d'échelle (concentration invisible), alors même que chaque exploitation est juridiquement autonome (et donc recensée comme telle). Nous sommes face à de nouveaux processus d'intégration amont - amont (horizontale) dans lesquels la réalité de l'activité agricole ne relève plus de l'exploitation mais des entreprises de prestation. [Périphérie des grandes agglomérations d'Europe occidentale, Bassin méditerranéen...]

L'agriculture de firme « financière »

Elle marque l'entrée d'acteurs économiques hautement capitalistes sur les marchés de matières premières, agrocarburants, agroalimentaires, devenus sources de profit. Elle est portée par des multinationales, fonds d'investissements, groupes coopératifs qui peuvent intégrer l'agrochimie, l'industrie des semences, les industries d'équipement, les banques. Elle se distingue de son aîné, l'agro-business (intégration de la production agricole par des multinationales agroalimentaires), par une logique purement financière de placement de capitaux, qui peuvent prendre forme dans des opérations de très court terme. [Brésil, nouveaux länder allemands, Pays d'Europe centrale, Russie et Ukraine et Argentine y compris par un grand groupe français].

L'agriculture de firme « souverainiste »

Elle repose sur l'externalisation par des Etats de la mission de sécurité alimentaire. Elle se caractérise par la complexité des partenariats développés. Des fonds d'Etat, des fonds mixtes sont investis dans d'autres pays au nom de la sécurité alimentaire de l'Etat. Ou bien celui-ci peut commanditer, dans le même objectif, des entreprises privées. Ces opérations peuvent reposer sur des accords bilatéraux entre Etats. Dans la même logique, un Etat peut déléguer sur son propre territoire sa production agricole à des firmes étrangères. [Qatar, Corée, Chine... sur des terres d'Afrique, d'Amérique du Sud, d'Europe de l'Est, d'Asie, Angola sur ses propres terres ; absente en Europe par la PAC]

Les agricultures de subsistance

Ce sont les agricultures de « congédiement » voire de survie, présentes sur l'ensemble des Continents.

L'agriculture « paupérisée »

Elle se retrouve essentiellement dans les petites et micro-exploitations (inférieures à 8 unités de développement économique), celles-ci représentant 81% des exploitations européennes et 29% des exploitations françaises en 2007. En France, elle concerne les petites exploitations en limite de viabilité ou des exploitations spécialisées dans des secteurs en crise. Cette pauvreté touche soit des cas individuels, soit un territoire en difficulté que les jeunes ont fui pour travailler ailleurs. Disqualification professionnelle et sociale caractérise le plus souvent cette agriculture, qui se distingue de l'agriculture paysanne par des trajectoires subies. [Europe, Afrique, Asie...]

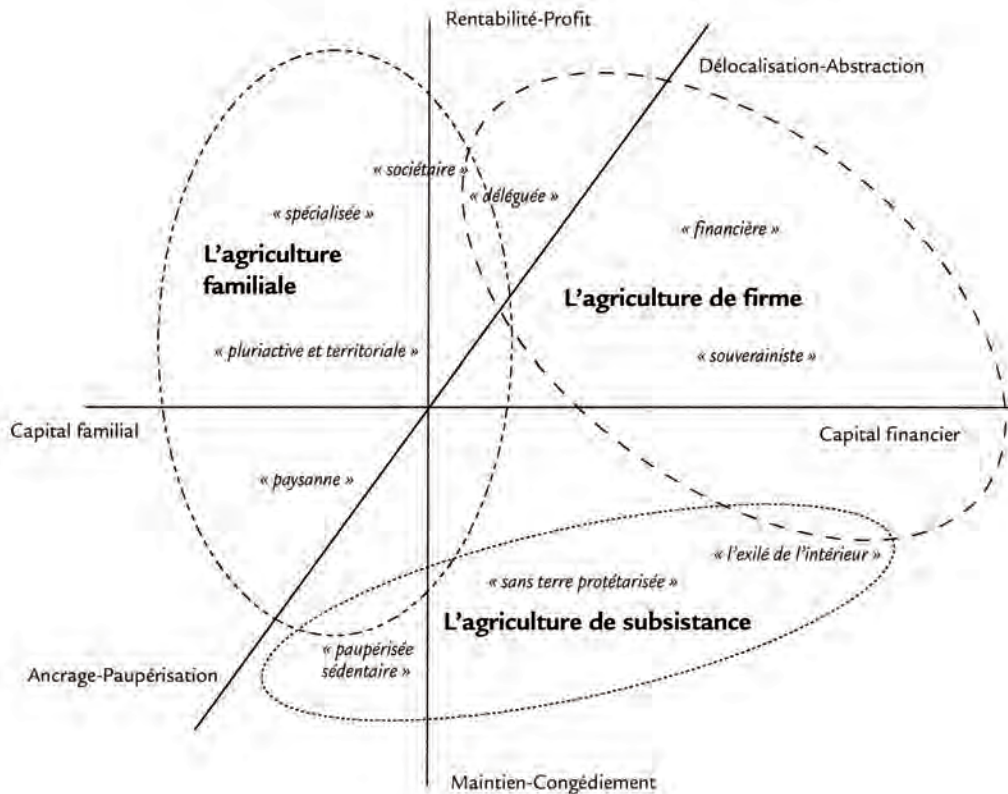
« Les sans terre prolétarisés »

Ils vendent leur force de travail au gré de la demande. Saisonniers ou quasi-permanents, ils sont issus le plus souvent de migrations par des filières clandestines (populations sans droits et sans protection sociale) ou sur la base d'accords entre Etats (En France, ils peuvent être recrutés par l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations). La migration temporaire, même si elle peut être récurrente, est la règle. Ces paysans, contrairement aux agriculteurs paupérisés, ne possèdent rien. [Partout en Europe et dans le Monde]

« L'exilé de l'intérieur »

On trouve ici la forme la plus marginalisée de l'agriculture, qui toucherait 1 milliard de personnes sur la planète. Ce sont des populations rurales préoccupées de leur survie, sans terre, sans culture agraire, sans savoir-faire. « Ces populations, autrefois promises à l'exil (c'est-à-dire au départ), ne sont plus attendues nulle part, pas même dans l'agriculture. » [Afrique, Asie, Amérique Latine]

L'éclatement des formes d'organisation sociale et économique du travail en agriculture (B. Hervieu, F. Purseigle, 2011)



¹ Voir notamment Sociologie des mondes agricoles. Armand Colin. 2013. et Des agricultures avec des agriculteurs, une nécessité pour l'Europe, Projet, 2011/2 n°321, p60-69.

PARTAGE DES COMPÉTENCES ETAT – RÉGIONS DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Des constats sévères de l'Association des Régions de France (ARF)

Suite à l'annonce par F. Hollande d'une « Loi sur les territoires de la République, responsabilité et confiance » — loi qui doit donner plus de responsabilités aux Collectivités territoriales, notamment dans les domaines de l'emploi, de la formation et de la mise en place de politiques européennes telles que la PAC, mais aussi comporter une réforme fiscale accordant davantage d'autonomie aux collectivités territoriales — **l'Association des Régions de France (ARF) a présenté à l'été 2012 une première contribution à l'élaboration d'un nouvel acte de décentralisation.** Elle y fait le bilan des actions des Régions dans le cadre des compétences qui leur sont données (lois de juillet 1983 et d'août 2004, et loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie de novembre 2009) mais aussi des initiatives spécifiques à certaines d'entre elles. **Elle met en exergue un certain nombre de difficultés liées aux partages des compétences Etat – Région dans le domaine de l'éducation :**

Le CPRDF

« Alors que jusque là, les Régions avaient la charge du PRDF, en 2011, le gouvernement Fillon a changé les règles du jeu et leur a demandé de préparer un Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF), appelé à être co-signé avec le préfet et le recteur, après une concertation avec tous les acteurs. Mais force a été de constater que la nouveauté, qui était l'ajout du mot « contrat », n'a eu aucune conséquence concrète puisqu'il n'a entraîné aucun engagement financier de l'État. De plus, fin 2011, l'encre de la signature du CPRDF était à peine sèche que nombre de recteurs communiquaient sur la préparation de la rentrée scolaire 2012, avec des suppressions de postes massives dans les LP, sans véritable concertation avec la Région d'une part et sans s'inscrire dans la perspective stratégique du CPRDF. Non seulement les Régions ont découvert que des investissements consentis en faveur de certains équipements ou de certains lycées étaient réduits à néant, mais elles se sont souvent retrouvées devant la responsabilité d'accepter ou de refuser d'ouvrir en apprentissage des formations qui vont être fermées en LP. »

L'apprentissage

« En matière d'apprentissage, par le biais des Contrats d'objectifs et de moyens que le gouvernement Fillon a demandé de signer aux Régions, l'État s'est engagé massivement dans une politique du chiffre qui l'a conduit à dévoyer les fondamentaux de cette voie de formation (Loi dite « Cherpion ») : réintroduction du pré-apprentissage, ouverture de l'apprentissage aux saisonniers et aux intérimaires, au risque d'affaiblir la qualité du tutorat. Et, dans les faits, c'est un véritable tour de passe-passe financier que voulait réaliser l'État : il supprimait d'un côté des emplois à sa charge dans les LP et, de l'autre, il encourageait le développement d'un apprentissage largement financé par les entreprises (44%) et les Régions (26 %). »

L'orientation

Dans le champ de l'orientation, la « création d'un site Internet « Orientation pour tous » fait l'impasse sur l'existant, tant national que régional [...] Enfin, la labellisation des « sites géographiques », prévue dans le cadre du « service public de l'orientation », n'a pas encore prouvé son utilité. De plus, conduite à marche forcée, elle ne concerne pour l'instant que 70 territoires, faute parfois de n'avoir pas fait des Régions de véritables partenaires ou de ne pas toujours avoir pris en compte le travail engagé au niveau territorial dans le cadre de l'élaboration des CPRDF. »

La lutte contre le décrochage scolaire

« Dans la lutte contre le décrochage scolaire [...] Pendant des années, l'État a abandonné la lutte contre le décrochage et les Régions se sont peu à peu emparées de ce dossier, avec des actions pour la réussite et la persévérance scolaires et pour l'emploi des jeunes, avec missions locales, CFA, dispositifs d'accueil, d'information, d'orientation, d'accompagnement et d'insertion des jeunes dans l'emploi, contrats aidés, etc. En 2009, le gouvernement Fillon a lancé une politique interministérielle de lutte contre le décrochage [...] Mais les Régions ont été peu associées à ce travail, ce qui n'a permis d'optimiser ni le repérage des « perdus de vue » (notamment au niveau des CFA), ni les réponses à leur proposer. »

Les internats

S'agissant des internats d'excellence... « Alors que les Régions ont la charge de l'hébergement et donc des internats dans les lycées, le gouvernement Fillon a lancé la politique dite des « internats d'excellence ». D'une part, cette politique rejoignait toutes celles menées pendant cinq années dans les quartiers en difficulté : au nom de l'égalité des chances, cette politique visait la promotion de quelques-uns au détriment de la réussite de tous les jeunes des quartiers en difficulté. D'autre part, force est de constater que les résultats affichés relevaient essentiellement d'une politique d'affichage, comme l'a très bien montré un rapport de l'Inspection générale, rendu public par Vincent Peillon à son arrivée au ministère de l'Éducation nationale. En effet, les places « labellisées » (déjà existantes et financées par les collectivités locales puis étiquetées « internats d'excellence ») sont bien plus importantes que les places « créées » ex nihilo par l'État. Dans tous les cas, les collectivités locales devront assurer la plus grande partie des coûts sur le long terme, avec la prise en charge de l'entretien et du fonctionnement des locaux. »

RÔLE DES RÉGIONS DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Des propositions ambitieuses de l'Association des Régions de France (ARF)

Compétences des Régions

Orientation et lutte contre le décrochage

La Région :

- devient le chef de file des politiques d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement sur son territoire, dans le cadre d'un service public régional d'orientation (SPRO), l'éducation à l'orientation en collège et en lycées restant de la compétence de l'Éducation nationale ;
- est associée à la lutte contre le décrochage, au niveau de la prévention du phénomène et de l'identification des jeunes concernés, mais surtout en matière de réponses à leur apporter au sein des « plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs », en termes d'accompagnement et de solutions personnalisées.

Carte des formations

La Région :

- met en place un service public régional de la formation tout au long de la vie ;
- élabore un plan régional des formations tout au long de la vie, à caractère prescriptif, en concertation avec les acteurs économiques et sociaux et les autorités académiques (recteur, DRAAF¹...) ;
- élabore annuellement, en déclinaison de ce plan régional, un projet de carte des formations initiales, tant en apprentissage que pour les formations qualifiantes implantées dans les lycées. Sur la base de ces propositions hiérarchisées, les autorités académiques fixent le périmètre des formations de lycées professionnels, technologiques et agricoles à la rentrée suivante (c'est-à-dire la « carte scolaire » de ces lycées), au regard des moyens dont elles disposent. Elles ne peuvent décider sans l'avis obligatoire de la Région ;
- est associée par les autorités académiques à la définition des périmètres et critères de recrutement (« sectorisation ») des lycées généraux, technologiques, professionnels et agricoles, en raison de ses compétences en matière de lycée (construction, entretien, équipements, hébergement, restauration), de formation professionnelle (en vue notamment de l'articulation avec la carte de l'apprentissage) et d'organisation territoriale des formations (PRDF et schéma prévisionnel des formations). À titre expérimental, des Régions volontaires peuvent se voir confier cette compétence.
Une procédure de dialogue est instaurée entre l'État et les Régions, tant au niveau national (avant la répartition des postes entre les académies) **que régional**, avec des calendriers communs de définition de l'offre en lycée et en apprentissage, permettant ainsi une complémentarité des cartes de formations et leur inscription dans une perspective stratégique, prospective et territoriale, particulièrement de Bac-3 à Bac+3. À cette fin, des observatoires régionaux de l'évolution des effectifs scolaires et des flux d'orientation peuvent être créés en partenariat.

Numérique éducatif

La Région :

- prend en charge la maintenance technique des équipements et réseaux informatiques pédagogiques, sous réserve de compensation financière et de transfert des personnels existants ;
- est systématiquement associée à la définition des grandes orientations et des expérimentations menées par l'Éducation nationale et à leur déclinaison sur le plan régional par le rectorat, en lien avec le réseau Scéren-CNDP².

L'État :

- est chargé d'impulser une politique ambitieuse et de définir un cadre de développement des usages du numérique éducatif ;
- la décline dans les programmes, les référentiels, les examens, les concours de recrutement des personnels, etc. ;
- investit en conséquence dans l'équipement, la formation et l'assistance pédagogique des enseignants.

Gouvernance locale

La Région signe avec chaque lycée et le rectorat (ou la DRAAF) un contrat tripartite et pluriannuel (trois ans par exemple) d'objectifs et de moyens. Véritable pacte éducatif destiné à structurer le partenariat rectorat-Région et la responsabilisation des équipes éducatives, il sera établi à partir des schémas directeurs portés par les collectivités, en lien avec les autorités académiques. Il doit contenir les constats partagés, les objectifs, les dispositifs et projets prévus, les moyens accordés (humains, financiers, immobiliers, équipements, etc.) sur les grands axes des politiques partagées (orientation, formations, décrochage, numérique éducatif, etc.). Par ailleurs, la composition du Conseil d'administration des lycées doit être revue (augmentation du nombre des représentants de la Région et du monde socio-économique, révision de la place des ATTEE³, etc.). Enfin, les rapports avec l'équipe de direction du lycée et notamment avec l'adjoint-gestionnaire, chargé statutairement des relations avec les collectivités locales, devront être approfondis, afin de faciliter la gestion par la Région des compétences qui lui ont été transférées.

Gouvernance régionale

La Région :

- participe à un **nouvel organe de pilotage**, articulé aux instances de concertation existantes (CAEN⁴, CCREFP, etc.), chargé de construire, sur les territoires, une politique contractuelle et de suivre l'ensemble des politiques de formation articulant actions de l'État et de la Région. Il pourrait rassembler, en fonction des sujets abordés :
 - le président du Conseil régional (et, en tant que de besoin, les pôles/directions de la Région) ;
 - le recteur ;
 - le président du/des PRES⁵, représentant les principaux établissements d'enseignement supérieur (au moins pour le premier cycle) ;
 - le président du CESER⁶, pour les milieux socio-économiques, les associations et la société civile, etc.
- signe un **contrat pluriannuel avec le rectorat (ou la DRAAF)**, défini en termes d'objectifs et de moyens, portant sur les politiques qui nécessitent une articulation des actions et prévoyant la possibilité d'expérimentations.

Gouvernance nationale

Le Conseil territorial de l'éducation nationale (CTEN) est reconfiguré, afin que chaque niveau de collectivité territoriale ait la majorité pour les questions relevant des compétences qui lui ont été attribuées par la loi. En toute hypothèse, **les Régions sont obligatoirement consultées sur tout changement de structure des séries et spécialités (rénovation, création, etc.) et sur toute évolution de programme ou référentiel des lycées.**

Compétences de l'État

Dans le domaine de l'éducation, l'État assume les fonctions suivantes :

- Il définit les **programmes et référentiels de formation**, assure le pilotage et la mise en œuvre de la pédagogie, le contrôle des connaissances et la délivrance des diplômes.
- Il est responsable de l'**orientation au sein du système scolaire**, à travers « l'éducation au choix » (ou éducation à l'orientation).
- Il a en charge **le recrutement, la formation initiale et continue, ainsi que la gestion des personnels** d'encadrement, d'enseignement, d'éducation, d'orientation, ainsi que les personnels administratifs, sociaux et de santé.

Source : Les Régions au cœur du nouvel acte de décentralisation – Association des Régions de France – 4 juillet 2012

1. Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.
2. Centre national de documentation pédagogique.
3. Agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement.
4. Conseil académique de l'éducation nationale / Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle
5. Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
6. Conseil économique, social et environnemental régional

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE :

Quelques propositions de l'ARF pour le troisième acte de décentralisation

La Région

- met en place un **service public régional de la formation tout au long de la vie**, élabore un **plan régional des formations tout au long de la vie, à caractère prescriptif**, en concertation avec les acteurs économiques et sociaux et les autorités académiques (recteur, DRAAF...).
- élabore annuellement, en déclinaison de ce plan régional, un projet de **carte des formations initiales, tant en apprentissage que pour les formations qualifiantes implantées dans les lycées**. Sur la base de ces propositions hiérarchisées, les autorités académiques fixent le périmètre des formations de lycées professionnels, technologiques et agricoles à la rentrée suivante (c'est-à-dire la « carte scolaire » de ces lycées), au regard des moyens dont elles disposent. Elles ne peuvent décider sans l'avis obligatoire de la Région.
- **une procédure de dialogue est instaurée entre l'État et les Régions, tant au niveau national (avant la répartition des postes entre les académies) que régional**, avec des calendriers communs de définition de l'offre en lycée et en apprentissage, permettant ainsi une **complémentarité des cartes de formations et leur inscription dans une perspective stratégique, prospective et territoriale**, particulièrement de Bac-3 à Bac+3.
- **assume la compétence pleine et entière de l'apprentissage** (les objectifs tant qualitatifs que quantitatifs), en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, se voit attribuer la totalité de la part « quota » de la taxe d'apprentissage et la responsabilité de sa répartition, avec un système de péréquation défini au niveau national et la contribution bonus-malus pour entreprises n'ayant pas le quota d'alternants (CSA) ;
- les propositions d'affectation du hors quota, dans un souci de transparence, sont soumises à l'avis du CCREFP et à l'accord de la Région.

L'Etat

- Il définit les **référentiels de formation** et la **politique du titre**, définit les **programmes**, la **mise en œuvre de la pédagogie** et assure la **délivrance des diplômes**.

Source : Les Régions au cœur du nouvel acte de décentralisation – Association des Régions de France – 4 juillet 2012

AGRICULTURE ET FORÊT

Un transfert de compétences concernant le second pilier de la PAC

Quelques propositions de l'ARF pour le troisième acte de décentralisation

La Région met en œuvre ses compétences dans le cadre d'une stratégie régionale de développement de l'agriculture et de la forêt qu'elle élabore en partenariat avec les parties prenantes, en particulier les chambres d'agriculture, dans le respect des orientations fixées au niveau européen et déclinées par l'État central.

Les compétences spécifiques dévolues à la Région concernent essentiellement des domaines couverts par le second pilier de la PAC (FEADER) :

- le soutien à l'installation des agriculteurs et à la transmission des exploitations ;
- la formation des agriculteurs ;
- l'offre de formation initiale des établissements techniques et professionnels agricoles ;
- le soutien à l'appui technique et à l'expérimentation ;
- la gestion du foncier agricole ;
- les investissements des exploitations agricoles ;
- l'hydraulique agricole ;
- les mesures surfaciques relevant du SIGC (ICHN et ensemble des MAE) ;
- le pastoralisme ;
- la promotion des produits et des territoires ruraux ;
- la filière agroalimentaire et agroressources ;
- la politique alimentaire et nutritionnelle (hors sécurité sanitaire) ;
- la filière forêt/bois.

Pour certaines compétences qui demeurent partagées, la Région est autorité organisatrice des parties prenantes régionales :

- recherche, innovation et développement ;
- développement rural non agricole.

En ce qui concerne le premier pilier de la PAC, l'implication de la Région dans l'orientation et le calcul des aides au niveau régional n'est pas conditionnée à un transfert de compétence spécifique.

PAC / Environnement / biodiversité

La Région a pour mission de gérer les fonds structurels et les aides du 2^e pilier de la PAC et veillent à ce qu'un quota minimum de ces fonds soit dédié à la biodiversité.

COMPÉTENCES PARTAGÉES ENTRE L'ETAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux – Mars 2012¹

Les compétences partagées telles que définies par la loi

Les compétences respectives de l'Etat et des Régions : une répartition complexe exigeant une étroite coordination entre les services concernés

« Les établissements de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole dépendent de **deux autorités académiques différentes**, recteur et DRAAF, qui sont **associées au niveau régional aux mêmes instances** de concertation et qui participent, chacun en ce qui le concerne, à **l'élaboration des documents de planification des formations**. C'est ainsi par exemple que **le CPRDFP² est cosigné par les deux autorités académiques**. »

« Les **spécificités des missions et de l'organisation de l'enseignement agricole sont prises en compte par la région**, par exemple dans la **définition de l'offre de formation** pour garantir la complémentarité entre formation initiale en lycée et apprentissage, et dans le **mode de financement des exploitations agricoles des établissements**. »

« Si l'Etat et la région ont des **compétences distinctes**, elles ne sont pas pour autant exercées de façon séparée avec des frontières nettes, mais leur mise en œuvre est marquée par **une imbrication des procédures de décision**. Elles font le plus souvent l'objet d'un **exercice conjoint sous forme d'interventions communes** (par exemple, coprésidence d'instances, cosignature de documents par le représentant de l'Etat et par le président du conseil régional) et de procédures de concertation préalables à l'adoption des décisions. »

« Selon l'un des principes généraux de la décentralisation consacrés par la loi, les transferts de compétences doivent aboutir à l'attribution à chaque type de collectivité de la totalité des compétences et ressources correspondant à des blocs homogènes de compétences. L'application de ce principe en matière d'éducation et de formation professionnelle a donné lieu à des aménagements législatifs successifs qui ont entraîné **une répartition complexe entre l'Etat et les collectivités territoriales impliquant une étroite coordination entre les services concernés**. »

« **L'équilibre de la répartition des compétences entre l'Etat et la région est différent selon les types de formation**. Les évolutions législatives depuis 1983, qui ont modifié et complété leurs attributions respectives, ont conduit à la mise en place d'un système institutionnel et financier reposant sur une imbrication des compétences de l'Etat et de la région. **Les lois successives ont eu pour effet d'accroître les compétences de la région en matière de formation initiale scolaire, de renforcer sa compétence de principe en matière de formation professionnelle et d'introduire des modes de concertation associant l'Etat plus étroitement à l'exercice des compétences régionales** dans ce domaine. »

Un enseignement initial scolaire national, des politiques d'apprentissage et de formation continue régionales

« En matière de **formation initiale par la voie scolaire**, l'Etat conserve une **compétence de principe avec le maintien du service public national de l'éducation** qui fonde les responsabilités de l'Etat (définition des voies de formation, des programmes, des diplômes nationaux, des structures pédagogiques des établissements et gestion des personnels enseignants). **La région a la charge des lycées** dont elle est propriétaire et dont elle assure l'entretien, le fonctionnement et les travaux de construction et de réparation, et où elle exerce les missions d'accueil, de restauration, d'hébergement des élèves et de gestion des personnels TOS. **Cette répartition n'exclut pas des interventions réciproques de l'Etat et de la région, chacun devant, dans son domaine de compétences, tenir compte d'avis ou d'orientations de l'autre acteur**. »

« Par exemple, l'Etat doit tenir compte du schéma prévisionnel régional des formations pour arrêter la structure pédagogique des établissements et, inversement, la région détermine ce schéma « compte tenu des orientations nationales » et, pour la section concernant l'enseignement agricole, prend en compte le schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole. Autre exemple : le préfet arrête la liste des opérations de construction ou d'extension des établissements qu'il s'engage à doter des personnels enseignants et administratifs indispensables à leur fonctionnement compte tenu du programme prévisionnel des investissements établi par la région résultant lui-même du schéma régional prévisionnel des formations. »

« Si inversement **la définition et la mise en œuvre des politiques d'apprentissage et de formation professionnelle continue relèvent de la compétence de principe de la région**, l'Etat est associé à leur programmation et à leur financement **par la contractualisation** des documents de planification (co-signature des contrats de plan régionaux de développement des formations professionnelles par le représentant de l'Etat, le président du conseil régional et les autorités académiques et co-signature des contrats d'objectifs et de moyens en apprentissage par le représentant de l'Etat et le président du conseil régional). »

Une prise en compte de l'ancrage territorial de l'enseignement agricole au travers des « autres » missions et des exploitations agricoles

« Les missions spécifiques de l'enseignement agricole, autres que la formation, caractéristique de son ancrage territorial et de sa vocation à l'animation et au développement des territoires, font l'objet de partenariats et de cofinancements.

Les missions spécifiques donnent lieu à de multiples actions sous forme de conventions passées par les établissements avec des partenaires extérieurs.

L'exploitation agricole et l'atelier technologique de l'établissement, outils pédagogiques spécifiques à l'enseignement agricole, servent souvent de supports pratiques et de terrain d'expérimentation pour concrétiser ces actions. »

L'analyse des pratiques en région

Une étude qui reste limitée à quelques régions

Les auteurs mettent en garde contre toute tentative de généralisation, l'étude portant sur trois régions, mais rapportent des exemples de « bonnes pratiques » et quelques points de difficulté.

Une articulation des documents de planification assurée par la coopération des acteurs

« L'imbrication et la pluralité des documents de programmation émanant à la fois de la région et des services de l'Etat auraient pu générer des difficultés, dans la mesure où ces documents, qui abordent des sujets communs, se superposent en partie et nécessitent une étroite coopération des acteurs pour assurer leur cohérence d'ensemble. L'ensemble des témoignages recueillis et l'examen des documents remis par les SRFD lors des visites prouvent que ces craintes ne se sont pas vérifiées, grâce à l'étroite coopération entre les partenaires impliqués dans les dispositifs d'éducation et de formation professionnelle. »

Mais une autorité académique des DRAAF qui paraît devoir être davantage affirmée auprès des partenaires

« Si les DRAAF ont été étroitement associés à l'élaboration des CPRDF en 2011, il n'en reste pas moins qu'ils doivent rester vigilants sur le respect de leurs compétences pour participer en tant qu'autorités académiques, au même titre que les recteurs, à la négociation et à la signature des documents régionaux intéressant l'éducation et la formation professionnelle : par exemple, la DIRECCTE a eu tendance dans plusieurs régions à piloter seul avec le conseil régional l'élaboration des COM en apprentissage, malgré la contribution essentielle des CFA agricoles au développement de ce type de formation [...]. Au-delà du respect des prérogatives réglementaires des DRAAF et de leur participation aux instances institutionnelles de concertation (CCREFP, CAEN, CREA...), il est nécessaire que le DRAAF et la région entretiennent un dialogue permanent pour parvenir à une définition équilibrée de l'offre de formation et à l'ajustement de l'offre de formation et des investissements. Cette concertation non institutionnelle est d'autant plus nécessaire que certaines instances, comme le CAEN, ont un fonctionnement trop lourd pour permettre aux représentants de l'enseignement agricole de faire valoir leurs préoccupations et leurs positions⁴. »

La volonté d'une prise en compte globale de la formation initiale : scolaire et par l'apprentissage, relevant de l'enseignement agricole et de l'éducation nationale

« La complémentarité de l'offre de formation par la voie scolaire et par l'apprentissage est un objectif partagé par l'Etat et par la région et une priorité reprise dans tous les CPRDFP pour garantir l'équilibre des formations et le maillage du territoire régional, favoriser le décloisonnement des voies de formations notamment par le mixage des publics et assurer la gestion cohérente des formations et des constructions (investissements, travaux). Elle donne lieu à la mise en œuvre de procédures de concertation préalablement aux décisions relatives aux évolutions des structures pédagogiques et des formations par apprentissage entre les autorités académiques et les responsables régionaux. »

1. GAAER. Rapport Compétences partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine de l'enseignement agricole établi par Danielle Gozard, Marc Duvauchelle, Pascal Giraudon. Georges Gosset. CGAAER n°11119. 106p. Mars 2012.

2. Note ONEA : Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles

3. Dotation régionale d'équipement scolaire et Dotation générale de décentralisation.

4. Le conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) est composé de 72 membres : un tiers d'élus, un tiers de représentants des personnels, un tiers de représentants des usagers (parents, étudiants, syndicats...). Il est présidé par le préfet ou le président du conseil régional. Il peut être consulté et émettre des vœux sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie. Il examine le schéma prévisionnel des formations secondaires, le programme d'investissements, de subventions de fonctionnement des lycées, la formation continue des adultes, l'enseignement supérieur (Art L. 234-1 et s. et R. 234-1 du CEduc).

PROJECTIONS D'EFFECTIFS D'APPRENANTS

L'enseignement et la formation à l'horizon 2025 - Futuribles International

Note thématique de François de Jouvenel (Futuribles) et Alain Parant (INED)

« ... la situation démographique de la France ne l'amène pas aujourd'hui à envisager des fermetures et des regroupements d'établissements à grande échelle, ce qui, dans certains pays vieillissants, constitue un des défis principaux pour les systèmes d'enseignement. Néanmoins, la France, confrontée au vieillissement, sera très probablement amenée à de tels arbitrages après 2030. »

Les auteurs présentent quelques projections sur les effectifs d'apprenants en 2025 sur la base des projections démographiques de l'INSEE¹ — dont les deux variantes les plus contrastées dites POPMIN et POPMAX sont retenues — et des taux de scolarisation calculés par le ministère de l'éducation nationale (DEPP).

La population scolarisée est évaluée par classes d'âges, sur la base des taux de scolarisation enregistrés au 1er janvier 2009. Pour les âges qui intéressent l'enseignement agricole, les projections sont les suivantes :

Classes d'âges	Variante	2010	2025	Δ Eff.	Δ %
11-14 ans	Min	3 001 666	3 036 149	+ 34 483	+ 1,1
	Max	3 004 485	3 375 473	+ 370 988	+ 12,3
15-17 ans	Min	2 111 671	2 287 379	+ 175 708	+ 8,3
	Max	2 113 676	2 340 069	+ 226 393	+ 10,7
18-25 ans	Min	2 442 112	2 405 956	- 36 156	-1,5
	Max	2 447 319	2 472 020	+ 24 701	+ 1,0

Les auteurs soulignent que si la fécondité baisse (Min), en 2025, les conséquences seront visibles sur les classes d'âges jusqu'à 14 ans, mais ne toucheront pas alors les 15-17 ans. L'évolution des 18-25 ans (Min) découle de la fécondité passée. Si la fécondité reste élevée (Max), toutes les classes d'âges seront en progression, notamment les 11-14 ans et les 15-17 ans. En revanche, les auteurs prévoient une baisse de la population scolarisée dans le supérieur entre 2010 et 2020 si les évolutions ne sont pas contrecarrées par une hausse de la scolarisation ou l'augmentation d'étudiants étrangers.

Les populations de diplômés en 2025 sont approximées sur la base des projections démographiques sus-citées (Min, Max) et fixant les taux d'obtention au niveau de 2009 ou en prolongeant la tendance 1996-2009 (repris ci-dessous).

Diplômes	Var.	Taux obtention tendanciel 1996-2009			
		2010	2025	Δ Eff.	Δ %
Bacheliers et diplômés de l'ens. sup.	Min	535 060	621 476	+ 86 416	+ 16,2
	Max	536 454	641 091	+ 104 637	+ 19,5
CAP / BEP	Min	138 161	95 291	- 42 870	- 31,0
	Max	138 521	98 299	- 40 222	- 29,0
Non diplômés du secondaire	Min	127 624	65 550	- 62 074	- 48,6
	Max	127 957	67 619	- 60 338	- 47,2

Selon les auteurs, si l'on poursuit les tendances observées de taux d'obtention, entre 620.000 et 640.000 personnes de 20-24 ans seraient titulaires d'un bac ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2025 (+100.000). Les diplômés de CAP - BEP seraient 40.000 de moins; les non diplômés 60.000 de moins. Ils soulignent toutefois les limites de ses projections, un effet de seuil pouvant se faire ressentir notamment pour les bacheliers (au-delà de 80% d'une génération).

Les auteurs développent par ailleurs des projections par type de baccalauréats, sans néanmoins prendre en compte la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans.

¹ Projections sur la période 2007-2060

Bibliographie

Agriculture

ASSEMBLEE NATIONALE. Commission des affaires européennes. **Rapport d'information sur l'avenir de la politique agricole commune après 2013**. 233 pages. 29 juin 2011.

ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR UNE AGRICULTURE ÉCOLOGIQUEMENT INTENSIVE. **3^{ème} édition des Entretiens de l'A.E.I. Les agriculteurs innovants. Communiqué de presse**. 3 pages. Novembre 2012.

BOURGEOIS Lucien. **Crise économique et sécurité alimentaire : les politiques agricoles ont-elles encore un avenir ?** Editions de la Mission Agrobiosciences. 7 pages. Novembre 2009.

BUREAU Dominique, CHALMIN Philippe. **Perspectives agricoles en France et en Europe**. Les rapports du Conseil économique. La documentation française. 196 pages. Août 2007.

CENTRE D'ETUDES ET DE PROSPECTIVE DU MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE. **Le monde agricole en tendances**. La documentation française. 120 pages. Février 2012.

CENTRE D'ETUDES ET DE PROSPECTIVE DU MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE. **Les femmes dans le monde agricole**. Analyse n°38. 8 pages. Mars 2012.

CENTRE D'ETUDES ET DE PROSPECTIVE DU MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE. **Diversités du monde agricole**. Analyse n°32. 4 pages. Juin 2011.

CENTRE D'ETUDES ET DE PROSPECTIVE DU MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE. **La production agricole mondiale à l'horizon 2050 : comparaison de quatre prospectives**. Analyse n°28. 4 pages. Juin 2011.

CENTRE D'ETUDES ET DE PROSPECTIVE DU MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE. **La demande alimentaire en 2050 : chiffres, incertitudes et marges de manœuvre**. Analyse n°27. 4 pages. Février 2011.

CENTRE D'ETUDES ET DE PROSPECTIVE DU MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE. **Prospective Agriculture Energie 2030. L'agriculture face aux défis énergétiques**. 163 pages. Janvier 2011.

CENTRE D'ETUDES ET DE PROSPECTIVE DU MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE. **Prospective Agriculture Énergie 2030 : scénarios et pistes d'action**. Analyse n°26. 4 pages. Novembre 2010.

CENTRE D'ETUDES ET DE PROSPECTIVE DU MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE. **Terres non cultivées : des disponibilités suffisantes pour la sécurité alimentaire durable de l'humanité**. Analyse n°18. 8 pages. Mai 2010.

CENTRE D'ETUDES ET DE PROSPECTIVE DU MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE. **Les agriculteurs dans la société française**. Analyse n°14. 4 pages. Avril 2010.

CENTRE D'ETUDES ET DE PROSPECTIVE DU MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE. **Les politiques agricoles des régions : état des lieux et perspectives.** Analyse n°8. 4 pages. Mai 2009.

CENTRE D'ETUDES ET DE PROSPECTIVE DU MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE. **La rémunération des services environnementaux rendus par l'agriculture.** Document de travail n°2. 25 pages. Mars 2009.

CHAMBRES D'AGRICULTURE. **Six questions à : Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire.** Revue Chambres d'agriculture n°1014. Juillet 2012.

CHAMBRES D'AGRICULTURE. Réforme de la PAC. **Les chambres d'agriculture s'engagent dans le débat. Les défis de l'après 2013.** Dossier de la revue Chambres d'agriculture n° 992. 37 pages. Avril 2010.

CHATELLIER Vincent – **La PAC et ses mécanismes actuels et futurs de régulation des marchés agricoles -** Notes et études socio-économiques n°34 – CEP – Décembre 2010.

COMMISSION EUROPEENNE. **La PAC à l'horizon 2020 : Alimentation, ressources naturelles et territoires. Relever les défis de l'avenir.** Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. 15 pages. Novembre 2010.

CONSEIL GENERAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DES ESPACES RURAUX. **Les grands axes de la politique ministérielle présentés aux membres du CGAAER.** Lettre mensuelle AAER n°71. 11 pages. Octobre 2012.

CONSEIL GENERAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DES ESPACES RURAUX. **Politique agricole commune 2020. Prospective en six scénarios contrastés.** Lettre mensuelle AAER n°46. 3 pages. Juin 2010.

CONSEIL GENERAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DES ESPACES RURAUX. **Rapport Prospective « PAC 2020 ».** CGAAER n°1889. 61 pages. Avril 2010.

COUDEL Émilie, DEVAUTOUR Hubert, et alii. **Apprendre à innover dans un monde incertain. Concevoir les futurs de l'agriculture et de l'alimentation.** Éditions Quæ. Synthèses. 233 pages. 2012.

DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ETUDES ET DES STATISTIQUES. **L'évolution des métiers en France depuis 25 ans.** Analyses n°066. 20 pages. Septembre 2011.

DORIN Bruno, PAILLARD Sandrine, TREYER Sébastien, Coord. (INRA / Cirad). **Agrimonde. Scénarios et défis pour nourrir le monde en 2050.** Editions Quæ. Collection Matière à débattre et à décider. 296 pages. 2010.

ENTRETIENS DE RUNGIS (LES). **Quels visages pour le monde agricole français ?** 44 pages. Edition 2011.

GARCIA AZCARATE, Tomas. **L'innovation et l'environnement dans la PAC à l'horizon 2020.** Présentation aux 6^{èmes} rencontres du végétal. 14 pages. Janvier 2011.

GRIFFON Michel. **Pour des agricultures écologiquement intensives.** Editions de l'Aube. 144 pages. Février 2010.

GRIFFON Michel. **Nourrir la planète : pour une révolution doublement verte.** Éditions Odile Jacob. 456 pages. 2006.

G20. Déclaration ministérielle. **Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture. Réunion des Ministres de l'Agriculture du G20. Paris, 22 et 23 juin 2011.** 26 pages. Juin 2011.

G20. **Communiqué final. Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du G20. Cannes, 3-4 novembre 2011.** 5 pages. Novembre 2011.

HERVIEU Bertrand, PURSEIGLE François. **Sociologie des mondes agricoles.** Armand Colin. 320 pages. Janvier 2013.

HERVIEU Bertrand, PURSEIGLE François. **Une force politique isolée : les mondes agricoles.** Fondation Jean Jaurès. Note n°121. 14 pages. Mars 2012.

HERVIEU Bertrand, MAYER Nonna, MULLER Pierre, PURSEIGLE François, RÉMY Jacques. **Les mondes agricoles en politique.** Editions SciencesPo Les presses. 456 pages. Juin 2010.

HERVIEU Bertrand, HUBERT Bertrand (dir.). **Sciences en campagne, regard croisés, passés et à venir.** Colloque de Cerisy. Éditions de l'Aube. 394 pages. 2009.

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE - CIRAD. **Agrimonde. Agricultures et alimentations du monde en 2050 : scénarios et défis pour un développement durable.** Note de synthèse. 32 pages. Décembre 2009.

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE. **Prospective. Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030.** Rapport du groupe de travail Nouvelles Ruralités. 80 pages. Juillet 2008.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. **Projet agro-écologique pour la France.** 6 pages. Décembre 2012.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. **Des agriculteurs bio diplômés, jeunes et tournés vers les circuits courts.** Agreste primeur n°284. 4 pages. Juin 2012.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. **Des grandes cultures dans deux tiers des exploitations.** Agreste primeur n°283. 4 pages. Juin 2012.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. **L'agriculture en France. Premiers résultats du recensement agricole 2010.** Présentation en séance plénière de l'ONEA. Mars 2012

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. **Jeunes agriculteurs, parmi les actifs les mieux formés.** Agreste primeur n°281. 4 pages. Février 2012.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. **Un million d'actifs permanents.** Agreste primeur n°276. 8 pages. Janvier 2012.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. **Un producteur sur cinq vend en circuit court.** Agreste primeur n°275. 4 pages. Janvier 2012.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. **Les productions se concentrent dans les exploitations spécialisées.** Agreste primeur n°272. 4 pages. Décembre 2011.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. **Recensement agricole 2010.** Agreste primeur n°266. 4 pages. Septembre 2011.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. **L'agriculture française en 2010. Premiers résultats du recensement agricole.** Dossier de presse. 22 pages. Septembre 2011.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. **Objectif Terres 2020. Pour un nouveau modèle agricole français.** 45 pages. Février 2009.

MISSION AGROBIOSCIENCES. **Agriculture et territoires ruraux : quelle politique agricole européenne voulons-nous ?** Actes de la 13^{ème} université d'été d'innovation rurale. 71 pages. 2007.

NALLET Henri. **Tirerons-nous les leçons des crises alimentaires ?** Fondation Jean Jaurès. Note n°80. 7 pages. Février 2011.

NALLET Henri. **L'Europe gardera-t-elle ses paysans ?** Editions Fondation Jean Jaurès. 183 pages. Octobre 2010.

POUX Xavier. **Agriculture, environnement et territoire. Quatre scénarios à l'horizon 2025.** Ministère de l'écologie / Ministère de l'agriculture. La documentation française. 224 pages. 2006.

POUX Xavier - Groupe de la Bussière. **Agriculture et environnement en France : quatre scénarios contrastés à 2025.** Synthèse. 40 pages. 2005.

POUX Xavier. **Les nouvelles attentes de la société à l'égard de la politique en matière d'environnement et d'alimentation : quelles actions pour les pouvoirs publics ?** Une analyse des enjeux agri-environnementaux. ASca, COPEIAA. 20 pages. Avril 2004.

RABHI Pierre. **Manifeste pour la Terre et l'humanisme - Pour une insurrection des consciences.** Actes Sud. 124 pages. 2008.

RASTOIN Jean-Louis. **Où va notre système alimentaire ?** 1^{er} Forum International « Planète Terroirs ». Aubrac 2006. 12 pages. Laguiole, 23 septembre 2006.

SÉNAT. **Rapport d'information au nom de la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire sur le nouvel espace rural français,** par MM. Jean FRANÇOIS-PONCET et Claude BELOT. 151 pages. 15 juillet 2008.

TREYER Sébastien. **Agriculture et environnement en France : quatre scénarios contrastés à 2025.** Synthèse pour réunion du CGGREF. 24 pages. Septembre 2005.

Enseignement et Gouvernance

ABERNOT Yvan, KONIDARI Victoria. **Les cités de connaissance**. L'Harmattan. 127 pages. 2009.

ASSOCIATION DES RÉGIONS DE FRANCE. **Rentrée 2012. Pour un nouvel acte de décentralisation dans l'éducation**. Dossier de presse. 20 pages. 30 août 2012.

ASSOCIATION DES RÉGIONS DE FRANCE. **Les Régions au cœur du nouvel acte de décentralisation**. Dossier de presse. 52 pages. 4 juillet 2012.

BERGER Vincent. **Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. Rapport au Président de la République**. 87 pages. 17 décembre 2012.

BONNEVIALE JR., JUSSIAUX R., MARSHALL E. **Approche globale de l'exploitation agricole, comprendre le fonctionnement de l'exploitation agricole : une méthode pour la formation et le développement**. Dijon, INRAP-Foucher. 329 pages. 1989.

CARTES SUR TABLE. FONDATION JEAN JAURÈS. **Pour une éducation en phase avec la jeunesse. Quatre propositions concrètes**. 16 pages. Octobre 2012.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DES ESPACES RURAUX. **Appui méthodologique à la mise en place de pôles de compétences interrégionaux pour l'enseignement agricole public**. Rapport établi par Jean-Marc VALLAURI et Luc VIGNOT. CGAAER n°11146. 52 pages. Juin 2012.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DES ESPACES RURAUX. **Compétences partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine de l'enseignement agricole**. Rapport établi par Danielle GOZARD, Marc DUVAUCHELLE, Pascal GIRAUDON, Georges GOSSET. CGAAER n°11119. 106 pages. Mars 2012.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL. **Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Avis présenté par M. Xavier NAU**. 61 pages. Janvier 2013.

COUR DES COMPTES. **Analyses de l'exécution du budget de l'État par missions et programmes. Exercice 2011**. Mission interministérielle Enseignement scolaire. 60 pages. Mai 2012.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE. **L'agriculture biologique dans l'enseignement agricole**. 8 pages. Janvier 2011.

FÉRAT Françoise. **L'enseignement agricole à la croisée des chemins**. Rapport du Groupe consultatif pour la préparation du 5^{ème} schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole. 22 pages. Juillet 2008.

FNSEA. **Journée nationale « Quel projet, quel avenir pour l'Enseignement Agricole ? »**. Paris, 25 octobre 2012. Communiqué de presse. 1 page. 31 octobre 2012.

FNSEA. **Journée nationale « Quel projet, quel avenir pour l'Enseignement Agricole ? »**. Paris, 25 octobre 2012. **Synthèse de la journée par Mme Marianne DUTOIT, Vice-présidente de la Commission Enseignement - Formation de la FNSEA**. 9 pages. Octobre 2012.

FRÉMONT Armand, GIRAUD Jean-Claude. **Mission de réflexion sur le recrutement des enseignants et cadres de l'enseignement agricole public. Rapport à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche**. 66 pages + annexes. Février 1999.

FUTURIBLES INTERNATIONAL. FRANÇOIS DE JOUVENEL. **L'enseignement et la formation à l'horizon 2025.** 45 pages. Novembre 2011.

GROSRICHARD François. **L'enseignement agricole au cœur de la modernité rurale. Rapport à Dominique BUSSEREAU, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche.** 16 pages. Juin 2006.

GRUPE DE TRAVAIL « PROSPECTIVE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN 2010 ». **Quel enseignement agricole en 2010 ? Une réflexion prospective pour le système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.** 95 pages. 1995.

INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE. **Le projet pédagogique de l'exploitation agricole ou de l'atelier technologique de l'Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA).** Rapport 2007-2008 de l'IEA. Educagri Editions. Chapitre 5. P43-57.

INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE. **Le développement durable dans les référentiels et les programmes de l'enseignement technique agricole.** Rapport 2007-2008 de l'IEA. Chapitre 7. Educagri Editions. P67-73.

INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE. **L'enseignement agricole et le développement durable.** Rapport 2005-2006 de l'IEA. Chapitre 7. P91-107.

LABRÉGÈRE R., GRANIER F. **Vers l'établissement d'enseignement numérique ? Enjeux et nouveaux usages des technologies de l'information et de la communication.** Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Observatoire des missions et des métiers. 159 pages. Septembre 2008.

LEGRAND André. **Rapport sur la première phase de l'évaluation de l'exercice et de l'impact des cinq missions de l'enseignement agricole.** 68 pages. Octobre 2006.

LE MONDE. **WISE 2012. Sommet mondial pour l'innovation dans l'éducation.** Cahier du « Monde » n°21094. Mercredi 14 novembre 2012.

MARSHALL E., BONNEVIALE JR., ROCHEFORT I. **Fonctionnement et diagnostic global de l'exploitation agricole, une méthode interdisciplinaire pour la formation et le développement.** ENESAD-SED. 173 pages. 1994.

MARSHALL E., LABRÉGÈRE R. **Les enseignants et les formateurs de l'enseignement technique agricole dans la « société de la connaissance ».** Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Observatoire des missions et des métiers. 98 pages. Novembre 2009.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. **Séminaire des directeurs d'EPLEFPA. Paris, 18 octobre 2012. Introduction de M. Stéphane LE FOLL.** Octobre 2012.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE. **Opérations pilotes.** Octobre 2011.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. **Assises de l'enseignement agricole public. Un pacte renouvelé pour l'enseignement agricole public.** 7 pages. Décembre 2009.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. **Contribution des OPA aux Assises de l'enseignement agricole public.** Les évolutions de l'environnement. 3 pages. Septembre 2009.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. **Contribution APCA-FNSEA-JA aux Assises de l'enseignement agricole public. Quelles réponses l'EAP peut-il apporter aux besoins des professionnels ?** 2 pages. Septembre 2009.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. **PROSPEA. Projet pour le service public de l'enseignement agricole.** Synthèse des débats conduits dans l'enseignement agricole public. 44 pages. Avril 2000.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. **Projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.** 63 pages. Décembre 2012.

MINISTÈRE DE LA REFORME DE L'ÉTAT, DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE. **Avant-projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique.** 175 pages. 11 février 2013.

MOREAU Yannick. **Pour un commissariat général à la stratégie et à la prospective. Rapport au Premier ministre.** La documentation française. 86 pages. Décembre 2012.

RÉMOND René. **Commission d'évaluation de la rénovation pédagogique de l'enseignement agricole public et privé. Rapport à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche.** 79 pages. Mai 1994.

SAHLBERG Pasi. **L'autonomie, voici le secret de l'école finlandaise.** Revue Books n°35. Septembre 2012.

SEMINAIRE DES DIRECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE. Actes du séminaire : Formation - Emploi - Insertion : **L'enseignement agricole prêt à relever les défis de demain ?** 101 pages. 2007.

SEMINAIRE DES DIRECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE. Actes du séminaire « **Entre peurs et espoirs : comment se ressaisir de la science et la faire partager à nouveau ?** ». 110 pages. 2008.

SÉNAT. **Avis présenté au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur le projet de loi de finances pour 2013, adopté par l'Assemblée nationale, Tome III, Enseignement scolaire,** par Mmes Françoise CARTRON, Françoise FERAT et Brigitte GONTHIER-MAURIN, Sénateurs. N°152. 103 pages. 22 novembre 2012.

SÉNAT. **Rapport d'information fait au nom commission de la culture, de l'éducation et de la communication par la mission d'information sur le métier d'enseignant,** par Mme Brigitte GONTHIER-MAURIN, Sénateur. N°601. 101 pages. 19 juin 2012.

SÉNAT. **Avis présenté au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur le projet de loi de finances pour 2012, adopté par l'Assemblée nationale, Tome IV, Enseignement scolaire,** par Mmes Françoise CARTRON, Françoise FERAT et Brigitte GONTHIER-MAURIN, Sénateurs. N°110. 98 pages. 17 novembre 2011.

SÉNAT. **Rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information sur l'organisation territoriale du système scolaire et sur l'évaluation des expérimentations locales en matière d'éducation,** par M. Jean-Claude CARLE, Sénateur. Tome I. 223 pages. 21 juin 2011.

SÉNAT. **Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires culturelles sur la place de l'enseignement agricole dans le système éducatif français,** par Mme Françoise FERAT, Sénateur. N°27. 90 pages. 18 octobre 2006.

SERRES Michel. **Petite Poucette.** Edition le Pommier. 68 pages. Mars 2012.

SNETAP-FSU. **Quelles orientations pour les formations de l'enseignement agricole face à l'évolution du monde agricole et rural ?** Journées d'études SNETAP-FSU, Paris, 7-8 décembre 2001. 55 pages.

UNSA Education. **Projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. L'avis de l'UNSA Education : L'enseignement agricole.** sd. 3 pages.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Arrêté du 13 juin 2012 modifiant l'arrêté du 31 juillet 1996 relatif à l'Observatoire national de l'enseignement agricole

NOR : AGRE1209549A

Le ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire,
Vu les dispositions du code rural et de la pêche maritime, et notamment son livre VIII ;
Vu le décret n° 2012-779 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire ;
Vu l'arrêté du 31 juillet 1996 relatif à l'Observatoire national de l'enseignement agricole,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'article 2 de l'arrêté du 31 juillet 1996 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :
« L'Observatoire national de l'enseignement agricole a pour mission première d'analyser, de synthétiser et de diffuser les données sur :

- l'état de l'enseignement agricole, public et privé, ses évolutions et ses perspectives d'avenir ;
- l'adaptation de ses contenus et des méthodes ;
- la mise en œuvre par ses établissements des missions qui leur sont dévolues ;
- les besoins d'emplois et les qualifications ainsi que l'insertion des élèves, apprentis et stagiaires.

Par son expertise indépendante et ses recommandations il contribue aux politiques publiques mises en œuvre par le ministre en charge de l'agriculture.

L'Observatoire national de l'enseignement agricole formule, dans ses domaines de compétence, des propositions et des recommandations.

Il remet chaque année un rapport au ministre chargé de l'agriculture. Le rapport, après avoir été présenté au Conseil national de l'enseignement agricole, est rendu public. »

Art. 2. – L'article 5 de l'arrêté du 31 juillet 1996 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le président de l'Observatoire national de l'enseignement agricole peut appeler toute personne extérieure à l'observatoire à participer à ses travaux avec voix consultative.

L'observatoire peut également entendre, sur convocation de son président, tout expert dont la consultation lui paraît utile.

L'Observatoire national de l'enseignement agricole, pour remplir ses missions, peut faire appel, en tant que de besoin, aux directions et aux services du ministère chargé de l'agriculture ainsi qu'aux établissements placés sous sa tutelle. Il peut également solliciter tous renseignements et demander à procéder à toutes rencontres et consultations de documents qu'il estime utiles au bon déroulement de ses activités. Il est habilité à conclure des protocoles de coopération avec des services ou des établissements publics dépendant d'autres ministères. »

Art. 3. – L'article 7 de l'arrêté du 31 juillet 1996 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :
« Le ministre chargé de l'agriculture met à disposition de l'Observatoire national de l'enseignement agricole les moyens nécessaires à son fonctionnement. »

Art. 4. – La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 juin 2012.

STÉPHANE LE FOLL

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE, ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 31 juillet 1996 relatif à l'Observatoire national de l'enseignement agricole

NOR : AGRE9601567A

Le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation,
Vu le livre VIII du code rural ;
Vu le décret n° 95-773 du 8 juin 1995 relatif aux attributions du ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation ;
Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole du 11 avril 1996,

Arrête :

Art. 1er. - Il est créé, auprès du ministre chargé de l'agriculture, un Observatoire national de l'enseignement agricole.

Art. 2. - L'Observatoire national de l'enseignement agricole a pour mission d'analyser, de synthétiser et de diffuser les données sur la connaissance, le suivi et l'insertion professionnelle des élèves, des étudiants, des apprentis et des stagiaires de l'enseignement agricole tant public que privé. Il produit et fait produire des études et des recherches sur les relations entre les formations et les besoins d'emplois, et notamment sur les qualifications ainsi que sur les savoirs et les acquis des apprenants et leur évolution. Il formule des propositions et des recommandations sur ses domaines de compétence.

Pour remplir ses missions, il peut faire appel, en tant que de besoin, aux directions et aux services statistiques du ministère chargé de l'agriculture ainsi qu'aux établissements placés sous sa tutelle. Il peut également solliciter tous renseignements et demander à procéder à toutes rencontres et consultations de documents qu'il estime utiles au bon déroulement de ses activités. Il est habilité à conclure des protocoles de coopération avec des services ou des établissements publics dépendant d'autres ministères, notamment ceux chargés de l'éducation nationale, du Plan, de la formation professionnelle et du travail.

Il remet chaque année un rapport au ministre chargé de l'agriculture. Le rapport, après avoir été présenté au Conseil national de l'enseignement agricole, est rendu public.

Art. 3. - L'Observatoire national de l'enseignement agricole est composé de onze personnalités désignées en fonction de leurs compétences. Elles sont nommées par arrêté du ministre chargé de l'agriculture pour une durée de trois ans renouvelable.

Art. 4. - Le président de l'Observatoire national de l'enseignement agricole est nommé parmi les membres de l'Observatoire, pour une durée de trois ans, par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

Le vice-président de l'observatoire, nommé parmi ses membres pour une durée de trois ans par arrêté du ministre chargé de l'agriculture, prépare et organise les travaux de l'observatoire sous l'autorité du président.

Art. 5. - L'Observatoire national de l'enseignement agricole peut entendre, sur convocation de son président, tous experts dont la consultation lui paraît utile à l'accomplissement de ses missions.

Art. 6. - L'Observatoire national de l'enseignement agricole détermine la périodicité, l'objet, le contenu et les conditions de déroulement de ses travaux.

L'ordre du jour de ses séances est fixé par le président. S'y ajoutent les points dont l'inscription est demandée par le ministre ou par au moins le quart de ses membres.

Art. 7. - Le ministre chargé de l'agriculture assure le secrétariat de l'Observatoire national de l'enseignement agricole.

Art. 8. - Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 31 juillet 1996.

Philippe Vasseur



**Observatoire National
de l'Enseignement Agricole**

Retrouvez les publications de l'ONEA sur le site [CHLOROFIL](#) de l'enseignement agricole :
Rubrique Système éducatif agricole / Organisation, orientations et évolution de l'EA /
Acteurs de l'EA / Autorités d'évaluation

Contactez l'ONEA : contact.onea@educagri.fr

Observatoire National de l'Enseignement Agricole

Contact secrétariat :

Lydia Darcy
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
DGER — MISSI
1^{er}, avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Tél. : 01.49.55.44.82
Mél. : lydia.darcy@educagri.fr / lydia.darcy@agriculture.gouv.fr

Rapporteurs de l'ONEA :

Jean-Louis HERMEN
Tel : 05.61.75.34.69 / 06.80.33.81.39
Mél. : jeanlouis.hermen@gmail.com

Katia STRUPIEKOWSKI
Tel : 05.61.75.32.04
Mél. : katia.strupiekowski@educagri.fr / contact.onea@educagri.fr
ENFA / ONEA
2 route de Narbonne
BP 22687
31326 CASTANET-TOLOSAN Cedex

Rapport 2013 de l'ONEA

Nourrir 9 milliards d'hommes d'ici quelques décennies en préservant la planète et l'avenir des générations futures : tel est, en quelques mots, le défi mondial lancé à l'agriculture. Produire autrement : telle est la voie tracée en France par le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, et plus largement en Europe par la Politique agricole commune qui se dessine. En France, l'enseignement agricole fut et reste un levier essentiel de la transformation de l'agriculture et du monde rural. Il est une nouvelle fois formidablement interpellé et possède sans nul doute les atouts nécessaires pour relever ces défis. Mais les incertitudes sont grandes, les contextes changeants, et en conséquence, les contours de l'agriculture de demain demeurent flous. Comment dans ce contexte préparer dès aujourd'hui les actifs agricoles et des territoires ruraux à l'exercice des métiers de demain ? Quelles nouvelles orientations pour l'enseignement agricole ? Quel nouveau projet ? Et quelle gouvernance ?

Dans son rapport 2013, l'ONEA propose une réflexion d'ensemble sur l'avenir de l'enseignement agricole face aux défis de l'agriculture, de l'alimentation, de l'environnement, des territoires, sous la forme d'un exercice de prospective stratégique à l'horizon 2025. Il s'est agi d'imaginer les futurs possibles de l'enseignement agricole face aux enjeux auxquels il pourrait avoir à répondre, en envisageant les tendances lourdes d'évolution, mais aussi les ruptures possibles.

Ce rapport constitue une aide au pilotage et à l'action. Il vise à éclairer la décision politique à moyen et long termes, décision qui est tenue de prendre en compte trois questions essentielles de la prospective : Où souhaitons-nous aller ? Où pouvons-nous aller ? Avec quelles conséquences ?

Le rapport 2013 de l'ONEA a aussi pour fonction de susciter le débat, de nourrir les échanges, de provoquer la réflexion collective pour porter un système d'éducation et de formation autonome et ouvert, original et performant, à la hauteur des défis à relever.

L'Observatoire national de l'enseignement agricole, placé auprès du ministre en charge de l'agriculture, a pour mission première « d'analyser, de synthétiser et de diffuser les données sur : l'état de l'enseignement agricole, public et privé, ses évolutions et ses perspectives d'avenir ; l'adaptation de ses contenus et des méthodes ; la mise en œuvre par ses établissements des missions qui leur sont dévolues ; les besoins d'emplois et les qualifications ainsi que l'insertion des élèves, apprentis et stagiaires. » « Par son expertise indépendante et ses recommandations il contribue aux politiques publiques mises en œuvre par le ministre en charge de l'agriculture. » Il remet chaque année un rapport au ministre, rapport qui est rendu public, après avoir été présenté au Conseil national de l'enseignement agricole.

Arrêtés du 31 juillet 1996 et du 13 juin 2012

Composition de l'ONEA

Président : Henri NALLET

Vice-président : André LEGRAND

Membres : Michel DESCHAMPS, Joseph GAUTER, Jean-Claude GIRAUD, Pierre GRAVOT, Edgar LEBLANC, Yvon LE NORCY, Alain LOONES, Françoise OEUVRARD, Jean SALMON

Rapporteurs : Jean-Louis HERMEN, Katia STRUPIEKOWSKI

Observatoire National de l'Enseignement Agricole
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
1^{er}, avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP
Tél. secrétariat : 01 49 55 44 82